

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude / Janvier 2012

Culture pour tous, culture pour chacun

Michaël Guggenbuhl

Sous la direction d'Anne-Marie Bertrand
Directrice de l'Enssib

Remerciements

Je tiens à remercier Me Anne-Marie Bertrand, directrice de l'Enssib, qui m'a fait confiance pour aborder et mener ce travail en toute autonomie, tout en ne m'épargnant pas ses conseils.

J'adresse également mes remerciements au Comité d'histoire du ministère de la Culture, tant pour la qualité précieuse de leurs publications que pour l'accueil qui m'a été fait rue de Valois lors de ma visite.

Je salue tout particulièrement Me Geneviève Gentil et M. Pierre Moulinier, ainsi que le documentaliste du comité pour la sélection de ressources qu'il m'a gentillesse de me proposer.

Résumé :

À l'heure où le ministère de la Culture semble faire évoluer un de ses paradigmes fondamentaux - la démocratisation culturelle -, comment comprendre l'irruption de la formule « culture pour chacun » ? Innovation sémantique ou signe d'une réorientation stratégique de la politique culturelle ? Une analyse des positions, principaux textes et discours émanant du ministère de la Culture jusqu'à 2011 s'efforcera d'éclairer cette évolution, que les acteurs d'aujourd'hui considèrent tantôt comme un abandon, tantôt comme la prise en compte de nouveaux modèles sociaux et l'expérimentation de nouvelles modalités d'intervention publique en matière culturelle.

Descripteurs :

Politique culturelle--France

Démocratisation de la culture--France

Diffusion de la culture--France

Abstract :

By the time the french Ministry of Culture seems to make one of its basic paradigms evolve - cultural democratization -, how to understand the irruption of the expression « culture for each » ? Semantic innovation or sign of a strategic reorientation of the cultural policy? An analysis of the positions, main texts and speeches coming from the Ministry of Culture until 2011 will try to enlighten this evolution, that current actors consider sometimes as a renunciation, sometimes as the consideration of new social models and the experiment of new modalities of public intervention in cultural field.

Keywords :

Cultural policy--France

Democratization of culture--France

Broadcasting of culture--France

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

INTRODUCTION	9
LA DEMOCRATISATION CULTURELLE DE L'ESPRIT A LA LETTRE : LES FORMULATIONS D'UNE AMBITION	13
Approche sémantique : pour « tous » ou pour « chacun », quelle différence ? ...	13
<i>Analyse isolée des deux vocables : une proximité de signification</i>	13
Tous	13
Chacun	14
<i>Analyse comparée des deux vocables : une différence d'inflexion</i>	15
Mise en perspective historique : la démocratisation culturelle au fil des discours et des époques	17
<i>Les termes historiquement privilégiés de la démocratisation</i>	18
Les élans révolutionnaires	18
La longue consolidation républicaine	22
Les espoirs de la Libération	27
<i>« Culture pour tous », « culture pour chacun » : quelles occurrences depuis cinquante ans ?</i>	28
L'éclipse de la « culture pour tous »	28
L'« essor culturel » pour tous	30
La culture, pour ou par tous ?	31
La « culture pour tous » contre la fracture sociale	33
L'émergence récente de la « culture pour chacun »	36
<i>Un slogan politique et polémique</i>	36
<i>Une communication erratique</i>	39
D'importantes fluctuations d'un ministre à l'autre	39
... et au sein du ministère actuel : le ressac de la « culture pour chacun » ?	42
LA « CULTURE POUR CHACUN », NOM DE LA NOUVELLE PHILOSOPHIE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE	47
Un positionnement par rapport à l'héritage des politiques culturelles	47
<i>La référence à André Malraux</i>	47
La peur d'un totalitarisme culturel ?	48
La « culture pour chacun », remède à l'uniformisation ?	50
<i>Un diagnostic : l'échec de la démocratisation culturelle</i>	52
La culture pour les mêmes	53
Culture et « intimidation sociale »	54
Une conception double de la culture	56
<i>La culture, domaine par excellence de l'intime</i>	56
Une relation individuelle à la culture	56
Le « musée imaginaire » de chacun	58
<i>La culture, fondement et ferment du lien social</i>	60
Un programme : démocratiser, entre continuité et rupture	62
<i>Des fondements incertains</i>	62
Une grille de lecture hétéroclite	62
Démocratiser, toujours ?	63
<i>Une démocratie culturelle participative</i>	65
Culture pour chacun ou de chacun ?	65
Culture partagée, appropriation collective de la culture	66
<i>Vers une logique de la demande en matière culturelle ?</i>	69

CONCLUSION..... 73
SOURCES 77
BIBLIOGRAPHIE..... 79
TABLE DES ANNEXES 85

Introduction

Depuis maintenant quinze ans au moins et par-delà les alternances gouvernementales le Ministère de la Culture, dont la plupart des observateurs s'accorde à placer l'action menée depuis un demi-siècle sous le signe de la continuité, s'est engagé ouvertement sur la voie de la modernisation. Le terme est à la fois vague et équivoque, qui recouvre des réalités et des dimensions multiples : de la réflexion à nouveaux frais sur le sens, les objectifs et la légitimité d'une politique culturelle au repositionnement stratégique et progressif d'un ministère qui réévalue ses missions comme ses moyens, en passant par une réforme de l'administration de la culture comme telle.

Or, à l'occasion voire au cœur de chacune de ces entreprises de « modernisation » se joue quelque chose d'équivalent sur le plan du référentiel et des discours qui traduisent et portent tout à la fois les ambitions de la politique culturelle. Tout se passe en effet comme si la volonté de faire évoluer un ministère et, *a fortiori*, une politique publique devait aussi, sinon d'abord, s'opérer au niveau des mots au moyen desquels cette politique se dit, s'annonce et s'énonce. Aux modifications de l'organigramme répondent ainsi de nouvelles appellations pour les directions et les différents services ; et, symptomatiquement, le ministère de la culture lui-même ne semble pouvoir entrer pleinement dans la modernité qu'en étant rebaptisé ministère de la Culture et de la Communication. De fait, il arrive périodiquement un moment où, indépendamment des dispositifs expérimentés et des résultats observés dans le cadre des politiques culturelles, le discours politique sur la culture – aussi cohérent soit-il sur le fond –, offre l'impression de s'user, de s'essouffler et de tourner à vide. La tentation est alors grande de vouloir marquer sa prise en compte des nouveaux enjeux, et sa volonté de réorienter son action, par un changement, une innovation qui commencent sur le terrain du langage. En effet, les formules et les slogans servent bien souvent de « boucs-émissaires » ou de catalyseurs pour « conjurer » une impasse politique ou un essoufflement idéologique.

Ainsi, lorsque la Commission de réflexion pour une refondation de la politique culturelle, formée en mars 1996 et dont Jacques Rigaud est nommé président, ambitionne de « redonner du souffle à une politique culturelle quelque peu exténuée et répétitive », on perçoit aisément ce qu'une telle ambition appelle sur le plan du discours : réinsuffler du sens, redonner du corps et du rythme aux discours sur culture. Une « refondation » de la politique culturelle doit non seulement se décliner mais s'appuyer sur une « reformulation » des objectifs de cette politique, quitte à reprendre sur le fond les grandes orientations qui ont présidé à la naissance du ministère. Nous ne voulons pas induire par là que les évolutions dans le langage et les discours du ministère de la Culture se réduiraient à des artifices rhétoriques pour, en quelque sorte, donner le change à la modernité. Il nous semble plutôt que, plus qu'aucun autre peut-être, le ministère de la Culture vit et agit autant par les chantiers qu'il entreprend que par le discours qu'il déploie, tant sur la place de la culture au cœur d'un projet de société ou de civilisation que sur la conception des moyens propres à lui garantir cette place. Dire la place et le rôle de la culture, c'est déjà un engagement et un acte politiques. On se souvient ainsi autant de l'ouverture de telle Maison de la Culture que du discours d'inauguration prononcé à cette occasion par le ministre chargé des Affaires culturelles.

Ces discours (discours d'ouverture, d'inauguration, de vœux ou encore d'hommage ; allocution devant l'Assemblée, audition par une commission parlementaire, intervention en conseil des ministres ; conférences de presse et autres déclarations publique, etc.) sont principalement portés voire incarnés par la personne du ministre en charge de la culture, notamment lorsqu'il exprime l'ambition de son ministère devant la représenta-

tion nationale ; mais aussi matérialisés et institutionnalisés dans des textes (lois, décrets, rapports, chartes, etc.) qui concrétisent les politiques culturelles menées. À un autre niveau, l'ensemble *des* discours (comme phénomènes oratoires particuliers, isolés et circonstanciés) nourrit *un* discours sur la culture, qui est l'ensemble des manifestations verbales, orales ou écrites représentatives d'une perception et d'une conception des choses à une époque donnée. Le discours sur la culture en France – dont le ministère concerné est d'ailleurs loin d'avoir le monopole –, s'il présente des continuités certaines depuis une cinquantaine d'années (consensus, par-delà les clivages politiques, sur les nécessités de soutenir la création, sauvegarder le patrimoine et démocratiser l'accès à la culture), est traversé par des débats qui, pour certains, sont toujours ouverts. Or ces débats prennent souvent, dans *les* discours, la forme d'oppositions binaires entre des mots ou des expressions supposées antithétiques, du moins concurrents, et qui fonctionnent comme autant de slogans de ralliement pour les militants et les acteurs du domaine culturel. Les mots focalisent et polarisent le débat sur la culture qui, de fait, revêt bien souvent la forme d'une discussion sur des alternatifs termes à termes : éducation populaire/action culturelle, action culturelle/développement culturel, création/animation, démocratisation de la culture/démocratisation culturelle, pour ne citer qu'eux.

« Culture pour tous »/« culture pour chacun » est la plus récente de ces alternatives même si, nous le verrons, elle n'est pas aussi nouvelle qu'il n'y paraît. Elle émerge et se met en place à la fin de ces années deux-mille, que les historiens et les acteurs de la culture placent communément sous le signe du « désenchantement » et alors que, début 2009, le cinquantième anniversaire du ministère de la Culture s'ouvre sur une conjoncture morose.

La critique de la politique culturelle connaît en effet pendant cette décennie une actualité nouvelle, au sens où nombre d'observateurs se font fort de souligner « Les impasses de la politique culturelle » (*Esprit*, mai 2004), les « Malaises dans la culture » (*Le Débat*, novembre-décembre 2008), voire « L'échec culturel » (*Le Monde*, 15.10.2009) pour poser du coup la question, avec un optimisme très variable : « Pourquoi un ministère de la Culture ? » (*Le Débat*, mars-avril 2011), quand ce n'est pas pour envisager, plus radicalement, « La suppression du ministère de la Culture ? » (*Le Monde*, 30.12.2008).

Surtout, alors même que la crise ouverte par la réforme du régime d'indemnisation des intermittents du spectacle en 2003 est toujours sensible, la décennie est marquée par réforme générale des institutions à laquelle le ministère n'échappe pas. C'est dans le cadre de la « révision générale des politiques publiques » (RGPP) et de l'annonce des procédures d'évaluation qu'elle vise à initier dans chaque ministère que, suite à l'élection présidentielle de 2007, et conformément à la lettre de mission qu'elle se voit confier, la ministre de la Culture Christine Albanel engage définitivement et pleinement le ministère de la culture sur le chemin de la « réforme de l'Etat ». La réforme administrative, en marche depuis juillet 2007, vise à « recentrer l'administration centrale [...] sur ses fonctions plus prospectives de pilotage et de stratégie », non sans susciter de vives inquiétudes de la part des acteurs culturels. Le nouvel organigramme qui se met en place au ministère de la Culture traduit cette « nouvelle organisation plus adaptée et plus efficace » que lui prescrit de rechercher le Conseil de modernisation des politiques publiques. Il s'agit aussi de répondre aux enjeux liés à la « révolution numérique », qui imposent la révision de la politique des industries culturelles comme une priorité. Enfin, dans une conjoncture de retrait relatif de l'État et de crise économique qui fragilise les financements publics, la réforme en cours des collectivités territoriales tend à remettre en question, à terme, le portage et notamment les modes de le financement des politiques culturelles dans les territoires.

C'est dans cette conjoncture on ne peut plus complexe, alors que le sens, la lisibilité et les résultats des politiques publiques de la culture font débat et que le « nouveau modèle

culturel de la société française » suscite un ajustement des positions de l'État, que le ministère de la Culture lance la « culture pour chacun ». Ce nouveau mot d'ordre intervient pour attester de la compréhension qu'il a des limites de la politique culturelle menée jusque là et des problématiques nouvelles au cœur desquelles doit se placer son action. Là encore, l'innovation langagière est autant censée illustrer, traduire une réorientation que, sur un mode quasi-performatif, l'opérer. Dans le document d'orientation *Culture pour chacun* rédigé par le cabinet du ministre de la Culture Frédéric Mitterrand, nous étudierons en quoi il est ni plus ni moins question de refonder le discours théorique et l'action du ministère.

Nous parlons et nous partons donc d'une formule, la « culture pour chacun », dont on peut supposer qu'elle serait passée relativement inaperçue dans le vaste ensemble des productions (discours, rapports, notes, programmes d'action, etc.) du ministère de la Culture et de la Communication, si elle n'avait semblé surgir et avoir été convoquée pour supplanter et comme prendre le contre-pied d'une autre formule, celle-ci consacrée, « la culture pour tous ». Cette dernière pouvant servir d'étendard, sinon résumer les principes et l'esprit qui ont présidé à l'ensemble des politiques culturelles menées depuis la création d'un ministère qui, dès l'origine, s'assignait comme ambition la démocratisation de la culture, à savoir l'accès *de tous* aux œuvres de l'art puis, par extension, aux pratiques artistiques. La « culture pour chacun » ne véhiculerait pas non plus cette charge polémique si, de surcroît, l'usage de cette formule – à la nouveauté relative – n'avait semblé s'imposer rapidement, largement sinon systématiquement au plus haut niveau de responsabilité et de réflexion comme l'expression d'une réorientation, voire d'une refondation idéologique d'un ministère soucieux de rompre avec les errances et les impasses supposées de la démocratisation culturelle.

Pour autant, à supposer que l'on puisse établir et vérifier empiriquement cette évolution d'ordre *rhétorique*, peut-on et doit-on en inférer, à l'examen des sources que nous nous proposerons d'examiner et de confronter, que celle-ci traduit une évolution, d'ordre *stratégique* cette fois, du référentiel des politiques culturelles ?

Comment, dans ce cas, caractériser et interpréter cette évolution : sur le mode de la continuité aménagée, auquel cas le changement de vocable qui nous occupe s'appréhenderait essentiellement comme un effet oratoire et rhétorique – plus ou moins élaboré et maîtrisé d'ailleurs –, une déclinaison supplémentaire mais rajeunie d'un même paradigme (la démocratisation), un élément de discours (pour ne pas dire de *novlangue*) forgé à des fins de communication ? Ou sur le mode d'une démarcation, voire d'une rupture assumée, qui dénoterait plus ou moins explicitement une réévaluation de des orientations stratégiques du ministère, voire un changement de paradigme ?

Nous sommes ainsi, à tous les niveaux, reconduits à cette question qui servira de fil directeur à notre réflexion : de quoi cette formule, « la culture pour chacun » est-elle le *signe*, au double sens sémantique et grammatical du terme ?

La démocratisation culturelle de l'esprit à la lettre : les formulations d'une ambition

Avant d'en venir à l'analyse de la « culture pour chacun » en tant qu'orientation stratégique et philosophie promues par le ministère de la Culture – analyse à laquelle sera consacrée notre seconde partie –, il convient, en amont, de nous donner les moyens d'éclairer, de mesurer et de cerner au plus près la teneur comme l'ampleur de l'évolution supposée du vocable privilégié de la démocratisation culturelle, que cristallise la formule de « la culture pour tous ».

Nous aborderons cette mise en perspective selon trois registres complémentaires. Une brève analyse linguistique permettra de confronter les deux formules sur le terrain des signifiants, pour en éclairer à la fois la parenté et les nuances. Une approche historique et statistique se donnera pour but de retracer dans quels termes privilégiés le projet politique – tour à tour révolutionnaire, républicain, émancipateur, progressiste – de démocratisation culturelle a été formulé, avant de proposer un recensement des occurrences respectives des deux formules dans les discours et les textes des dernières décennies. Sur le registre enfin de la communication, nous indiquerons les conditions et les modalités dans lesquelles la formule « culture pour chacun » a été promue, diffusée et reçue. La double question qui oriente et motive ces développements est la suivante : y a-t-il véritablement « irruption », ou plutôt récurrence et réactivation de la formule « culture pour chacun » ? Cette dernière est-elle en coexistence ou en concurrence avec la formule supposée canonique de « culture pour tous » ?

APPROCHE SEMANTIQUE : POUR « TOUS » OU POUR « CHACUN », QUELLE DIFFERENCE ?

Il importe avant tout, afin notamment de ne pas sur-interpréter le phénomène discuté, de ne pas « se payer de mots ». Lorsque l'on fait référence à « tous », ou à « chacun », de quoi, de *qui* parle-t-on, et sur quel mode ? Ces termes, qui polarisent *a priori* une opposition d'ordre idéologique, sont-ils interchangeable ou irréductibles l'un à l'autre ? Quelle différence notable y aurait-il à destiner une chose, fût-ce la démocratisation de la culture, « pour tous » ou « pour chacun » ?

Analyse isolée des deux vocables : une proximité de signification

Tous

« Tous », qu'on l'emploie comme pronom indéfini ou sur le mode nominal désigne, sur le mode de la généralité, tous les hommes, tout le monde et, par extension, une collectivité entière. En effet, suivant *Le Grand Robert*, « tous » serait dérivé du bas latin *tottus*, altération du latin classique *totus* (littéralement : « tout entier », intégral), lequel s'employait en considérant les objets ou les êtres dans leur extension maximale, leur intégralité. Ce que confirme *Le Dictionnaire de la langue du 19^e et du 20^e siècle* édité par le CNRS, selon lequel le pronom indéfini pluriel « tous » marque l'idée d'une totalité sans exception.

Les auteurs du *Grand Robert, Dictionnaire historique* remarquent aussi que si le mot « tous » n'a pas d'étymologie claire, il est à rapprocher, selon J. Wackernagel notam-

ment, de termes désignant la cité, la nation. Ceci est particulièrement intéressant pour notre propos dans la mesure où cette parenté étymologique semble déjà inscrire le « tous » sur le registre d'une communauté pleine et entière, qui s'appréhende et se représente d'emblée sur le mode de propriétés collectivement partagées. Témoin singulièrement de cette dimension des expressions telles : « L'expérience de chacun est le trésor de *tous* », ou encore : « Chacun en a sa part et *tous* l'ont *tout entier* »¹.

De même, comme adjectif indéfini, « tous » désigne la totalité d'un ensemble donné, sans excepter une seule unité (personne ou chose nombrable) de cet ensemble. Par extension, « tous » recouvre « le plus grand nombre » - expression idiomatique dont nous verrons l'usage et la fortune dans nombre de discours et textes de référence des politiques culturelles, à commencer par le décret de 1959 fixant les attributions de nouveau ministère des Affaires culturelles.

Par conséquent, « tous » se rapporte non seulement à une totalité, mais à une totalité à la fois sans reste et indifférenciée : « tous », c'est non seulement la somme de « tous les... » ; c'est déjà signifier, étant donnée cette totalité, que ce que dont on parle vaut également, communément et indifféremment pour n'importe lequel. Il y a donc, sémantiquement, peu de concession faite à la particularité, c'est-à-dire à quelque unité de cette totalité prise pour elle-même.

Chacun

Il en va de manière sensiblement différente concernant « chacun », au sens où ce pronom, tout indéfini qu'il soit lui aussi, enveloppe implicitement la référence à une individualité chaque fois actualisable ou du moins, si l'on préfère, à une totalité chaque fois individualisable.

Il est une première acception du terme en vertu de laquelle « chacun », absolutisé, recouvre de manière générale et anonyme « tout le monde », « toute personne », « qui que ce soit », comme dans le proverbe bien connu selon lequel « Chacun voit midi à sa porte ». De ce point de vue, « chacun » ne se distingue guère de « tous », sinon en ceci que « chacun », pour générale que soit la portée du terme ainsi employé, porte la possibilité d'une différenciation entre « un chacun »² et un autre, voire « tous » les autres. Ainsi, dans l'expression courante « À chacun ses goûts », la généralité porte bien sur la règle ainsi énoncée - que l'on pourrait reformuler en disant : « C'est une règle générale, universellement observée que chaque personne suit ses goûts propres » ; autrement dit sur la relation, érigée en loi à portée générale et indéfiniment actualisable, entre tel « chacun » pris pour lui-même et, d'autre part, les caractéristiques spécifiques qui lui sont rattachées - mais non sur l'un des deux termes ainsi reliés pris isolément, qui sont bien à chaque fois individualisés, du moins individualisables. La généralité de l'expression « À chacun ses goûts », dans laquelle « chacun » vaut pour « toute personne » ou « tout homme », ne doit pas masquer en effet que ce qui résiste précisément à toute généralisation - à savoir la configuration irréductiblement singulière des goûts individuels que marque l'adjectif possessif « ses » - n'est susceptible de l'être qu'à la condition d'opérer une abstraction qui médiatise et distribue la particularité, laquelle n'est donc pas annulée mais reportée au niveau d'une règle qui en affirme justement la prévalence. « Chacun » joue dans cet exemple comme l'inconnue d'une équation qui appelle une actualisation chaque fois particulière.

C'est précisément cette dimension (potentiellement) différenciée ou différenciable que recèle en propre le pronom « chacun », dont l'étymologie latine renvoie en effet à

¹ *Le Grand Robert*. C'est nous qui soulignons.

² Suivant une forme vieillie dans laquelle « chacun » est employé comme nom, cas que l'on retrouve dans l'anomalie grammaticale que constitue l'expression « un chacun » (« Un chacun doit mourir »), de même que dans l'expression « tout un chacun ».

quisque (*unus*), littéralement « chaque (un) », ainsi qu'à *catunum*, contraction de (*unus*) *cata unum*, que l'on peut rendre par « un à un » ou « un par un ». *Le Grand Robert* et *Le Robert méthodique* se basent sur cette étymologie pour affirmer que « chacun » - à entendre « chaque *un* » - désigne chaque unité (personne ou chose) en tant que prise individuellement dans un ensemble, un tout. Ce qui importe est précisément cette modalité particulière d'exprimer la totalité, dans le sens où « chacun » implique certes toute personne, à l'instar du pronom indéfini « tous », mais plus finement encore tout élément de cette totalité – fût-ce l'humanité comme telle – pris pour lui-même. On arrive ainsi à cette définition selon laquelle « chacun » désigne l'être faisant partie d'un ensemble déterminé et considéré isolément, pour soi.

Le Dictionnaire de la langue du 19^e et du 20^e siècle édité par le CNRS explique cette modalité bien spécifique que l'on vient d'évoquer en affirmant que le pronom « chacun » exprime la totalité d'une manière distributive, les éléments qui constituent cette totalité étant envisagés sous l'angle du singulier – en faisant remarquer ceci que, alors que « tous » est le pluriel de « tout », « chacun » exclut le pluriel.

Ainsi du poème de Baudelaire intitulé « Chacun sa chimère », où domine la forme singulière, jusqu'à cet emploi que l'on pourrait considérer fautif du pronom personnel « il » après « chacun » et « aucun » :

« [...] je rencontrai plusieurs hommes qui marchaient courbés. Chacun d'eux portait sur son dos une énorme Chimère [...] Chose curieuse à noter : aucun de ces voyageurs n'avait l'air irrité contre la bête féroce suspendue à son cou et collée à son dos ; on eût dit qu'il la considérait comme faisant partie de lui-même. »¹

C'est également en vertu de sa valeur distributive que « chacun » est fréquemment suivi d'un réfléchi ou d'un possessif, comme on l'observe respectivement dans les expressions « Chacun pour *soi*, et Dieu pour tous », « À chacun *son* dû », ou encore « À chacun selon *son* mérite ». Dans chacun de ces proverbes, on constate là encore que la valeur de généralité porte bien sur le rapport ainsi établi, qui revêt effectivement la forme d'une loi à portée générale, mais que le contenu de ce qui est distribué « un par un » dans ce rapport est non pas générique mais singulier, selon qui l'on considère.

Analyse comparée des deux vocables : une différence d'inflexion

En somme, « tout » et son pluriel « tous » excluent *a priori* que l'on considère la totalité autrement que comme totalité justement, là où « chacun » invite à une individuation constante qui singularise chaque fois le rapport énoncé.

Ceci tient à bien des égards à la différence modale qui distingue spécialement « tout » et « chaque ». Le premier est dit « virtualisant », en ce sens qu'il opère sur une classe virtuelle, ouverte, extensionnelle. Le second, en revanche, est dit « actualisant » en ce qu'il présuppose une classe actuelle, fermée, autrement dit un nombre donné d'éléments individuels. Ainsi, affirmer par exemple que « *Tout* usager a accès aux documents de son choix » constitue un énoncé *virtuel* : ce qui est dit est et reste vrai de quelque usager que ce soit, sans que l'on se prononce du reste sur leur existence effective dans une situation déterminée – c'est pourquoi on utilisera difficilement le passé avec « tout ». « *Chaque* usager a accès aux documents de son choix » constitue en revanche un énoncé *actuel* : on suppose en effet qu'il y a un nombre donné ou potentiellement dénombrable d'utilisateurs (une classe d'utilisateurs actuelle et non virtuelle, ce qui n'exclut pas qu'elle puisse s'élargir) dans un contexte défini ; ce qui est dit est vrai pour chacun d'entre eux.

¹ Baudelaire, *Petits poèmes en prose*, VI, « Chacun sa chimère », in *Œuvres complètes*, Paris, Robert Laffont, 1980, p.165

« Tout » marque ainsi une forme d'affinité avec les éléments virtualisants, tandis que « chaque », actuel, se prête à une énumération exhaustive, « un par un ». Ce qui n'est pas le cas de « tout », qui est d'ailleurs impossible chaque fois que le mot « chaque » est commutable avec « chacun des », c'est-à-dire quand la possibilité d'inexistence est exclue. De même que « tout » est virtualisant et « chaque » actualisant, on peut poser que « tous » est généralisant tandis que « chacun » est individualisant, bien que les deux termes expriment une totalité. La différence tient en ce que cette totalité est envisagée tantôt sur le mode *extensionnel* d'une intégralité qui subsume les unités qui la composent, tantôt sur le mode *intensionnel* d'une exhaustivité qui les égrène une à une. Or c'est une loi en logique comme en linguistique que *plus l'intension d'un terme (le nombre de traits spécifiques) est grande, plus l'extension (la classe des individus dénotés) est restreinte*. « Tous » est en effet inclusif : il englobe la totalité et désigne une entité prise dans son ensemble, sa complète extension. « Chacun » est distributif en ce sens qu'il désigne les éléments de ce même ensemble non du point de vue de leur totalité mais pris chaque fois isolément, un à un.

De fait, il n'y a pas d'alternative ni, à la limite, de différence entre le fait de désigner une chose ou un bien (l'éducation, les soins, la culture, etc.) « pour tous » ou « pour chacun », dans la mesure où dans les deux cas on vise tout le monde, à tout le moins « le plus grand nombre ». Qu'on l'appelle le destinataire ou le bénéficiaire, il est au fond le même : c'est l'ensemble de la communauté¹ à qui s'adresse le discours qui mobilise l'une ou l'autre de ces expressions. La différence, disons plutôt la nuance, réside dans la manière de désigner et d'envisager la totalité à laquelle on destine dans notre propos l'offre culturelle : la totalité comme totalité justement, c'est-à-dire à la communauté comme telle, indifféremment et indivisiblement (« pour tous ») ; ou bien, sur un mode distributif, l'ensemble des membres de cette communauté pris individuellement pour eux-mêmes (« pour chacun »). On fait donc prévaloir, selon que l'on privilégie l'une ou l'autre formule, plutôt l'intérêt général et le bien commun de tous, ou plutôt les aspirations individuelles et légitimes de chacun. Ce qui constitue une différence d'accentuation, une nuance mais non une alternative, les deux plans esquissés se situant à des niveaux différents qui, du reste, peuvent tout à fait se répondre dans une dialectique qu'exprime de manière exemplaire cette exclamation exaltée du révolutionnaire Enjolras dans *Les Misérables* d'Hugo :

« Citoyens, vous-représentez-vous l'avenir ? [...] à tous le travail, pour tous le droit, sur tous la paix [...] Au point de vue politique, il n'y a qu'un seul principe, la souveraineté de l'homme sur lui-même. Cette souveraineté de moi sur moi s'appelle Liberté. Là où deux ou plusieurs de ces souverainetés s'associent commence l'État. Mais dans cette association il n'y a nulle abdication. Chaque souveraineté concède une certaine quantité d'elle-même pour former le droit commun. Cette quantité est la même pour tous. Cette identité de concession que chacun fait à tous s'appelle Égalité. Le droit commun n'est pas autre chose que la protection de tous rayonnant sur le droit de chacun. Cette protection de tous sur chacun s'appelle Fraternité. Le point d'intersection de toutes ces souverainetés qui s'agrègent s'appelle Société. »²

¹ Nous précisons, s'il en était besoin, que nous employons le terme « communauté » dans un sens large et intégrateur - ou, pour reprendre la terminologie employée plus haut, « extensionnel » - assez voisin de celui de « nation », lorsque celui-ci désigne un ensemble d'hommes dont la cohérence et la cohésion reposent sur une aspiration à former ou à maintenir une communauté qui intègre et dépasse les différences et les divergences qui existent entre ses membres ; ce qui exclut précisément toute acception étroitement « communautaire » ou « communautariste » du terme.

² Cité dans Alain Monchablon (dir.), *L'esprit de 1789 et des droits de l'homme. Textes et documents (1725-1986)*, Paris, CNDP - Larousse, 1989, pp. 209-212.

Ainsi, selon que l'on destine la culture – on se propose à dessein, pour le moment, de laisser ce terme dans son indétermination initiale – « pour tous » ou « pour chacun », on place son discours sur un certain plan, celui de la collectivité comme telle dans son ensemble et sa généralité – d'aucuns diront son abstraction; ou celui des individus, soit le règne de la particularité, de la non-équivalence et de la dissonance. Encore une fois, ces deux manières d'envisager les choses ne sont pas exclusives l'une de l'autre, mais on doit bien reconnaître que dans chacun des cas on adopte et on entérine implicitement un point de vue bien particulier sur la manière d'entendre le bénéfice attendu de cette offre de culture. En effet, proposer « la culture pour tous » induit ceci qu'une telle entreprise doit s'opérer d'abord au bénéfice *commun* du collectif entier, sans exception, comme si la culture était indifféremment offerte en partage de manière une, égale et indivisible, sur un plan d'emblée collectif. À l'inverse, proposer « la culture pour chacun » c'est déjà – conformément à la valeur distributive du terme que l'on a mise en évidence plus haut – envisager sinon encourager une réception *différenciée* selon les individus destinataires, dont on reconnaît implicitement qu'ils tireront d'une telle démarche un bénéfice chaque fois particulier, non-prévisible et non-reproductible, fonction de paramètres qui propres à chacun d'eux. Cette différence d'approche rejaille d'ailleurs en retour sur la manière d'envisager la culture comme telle : domaine offert en partage à un usage en commun, intersubjectif et, comme tel, facteur d'identification et de représentation collectives dans un cas ; trésor inépuisable d'appropriation et d'interprétation individuelles, facteur d'enrichissement et d'épanouissement personnels dans le second cas.

Deux postulats se superposent ici, plus qu'ils ne s'opposent à proprement parler. Un premier postulat selon lequel la culture constitue un bien commun susceptible d'une appropriation collective, au bénéfice de la collectivité elle-même, donc de l'intérêt général¹. De ce point de vue, une politique culturelle n'a de sens qu'à encourager et consolider cette forme de syncrétisme autour d'œuvres et de contenus que l'on doit bien supposer communicables *univoquement* à tous et, en outre, dignes d'un intérêt égal pour tous. Un autre postulat, tout en reconnaissant à la culture la valeur d'un trésor commun, pose ceci que, comme ensemble de références, de productions et de pratiques la culture est chaque fois nécessairement reçue, appropriée et mobilisée d'une manière irréductiblement singulière par chacun ; qu'il n'y a pas de culture en soi, dans l'absolu, mais que la culture est toujours culture « des » individus², au double du génitif : la culture en tant que chaque individu la fait sienne, se l'approprie, et la culture que chacun développe à partir de ses expériences et de ses appétences propres. Dans un cas la culture est placée sous le signe d'une universalité vers laquelle il s'agit de tendre toujours davantage; dans l'autre, sous le thème de la dissonance, c'est-à-dire d'un rapport chaque fois différencié, que ce soit entre les individus ou, dans la durée, au sein d'un même individu. La « culture pour chacun » se décline et se distribue « un à un ».

MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE : LA DEMOCRATISATION CULTURELLE AU FIL DES DISCOURS ET DES EPOQUES

À présent que nous avons clarifié à un premier niveau le sens respectif des deux formules qui vont nous occuper tout au long de ce travail, nous nous proposons d'essayer

¹ Intérêt général dont on sait, au moins depuis *Le Contrat social* de Rousseau, qu'il est plus que la somme des intérêts particuliers.

² Chacun reconnaîtra dans cette formulation l'évocation de l'ouvrage important de Bernard Lahire, *La culture des individus*, que nous évoquerons plus loin, et auquel fait également référence le terme « dissonance » de la phrase qui suit.

de reconstituer la matrice historique d'où elles ont pu progressivement sortir pour, ensuite, se différencier et polariser chacune des ambitions sensiblement différentes. C'est sur la base de ce "retour aux sources" des discours sur la démocratisation que nous tenterons ensuite de recenser les emplois respectifs des deux formules dans le cadre des politiques culturelles impulsées par le ministère de la Culture, afin de dégager les éventuels inflexions de cet usage sur les dernières décennies.

Les termes historiquement privilégiés de la démocratisation

Historiquement, dans quels termes privilégiés le projet politique de démocratisation culturelle s'est-il vu formuler – que celui-ci ait été révolutionnaire, républicain, progressiste, socialiste, gaulliste ? Faute d'y retrouver nécessairement comme telles les formules « culture pour tous » et « culture pour chacun », peut-on affirmer que l'accent y est mis plutôt sur l'un ou l'autre des termes dont nous avons précisé les nuances ? Les politiques de démocratisation culturelle se sont-elles adressées d'abord à « tous » ou à « chacun » ?

Les élans révolutionnaires

Le fait qu'en 1967, lors d'un discours de présentation du budget des affaires culturelles à l'Assemblée nationale, André Malraux déclare : « Il faut bien admettre qu'un jour on aura fait pour la culture ce que Jules Ferry a fait pour l'instruction »¹, doit nous inciter à regarder du côté du grand projet de démocratisation de l'instruction, tel qu'il a été formulé et défendu, bien avant les conquêtes de la III^e République, dès la décennie révolutionnaire qui s'ouvre avec les États généraux de 1789. On pourra ainsi tenter d'y retrouver en germes et dans toute sa vigueur ce même paradigme d'émancipation qui a présidé aux diverses politiques de démocratisation.

À cet égard, le Rapport sur l'instruction publique de Condorcet² constitue pour nous une référence et un point de comparaison irremplaçables. En effet, persuadé que l'ignorance est le principal obstacle au triomphe de la liberté, Condorcet plaide pour la mise en place d'une instruction publique, gratuite, « neutre » (c'est-à-dire laïque), qui puisse « s'étendre à tous les citoyens », enfants et adultes, hommes et femmes – Condorcet était partisan de l'égalité entre les sexes –, quels que soient leur position sociale et leur niveau de fortune. Il ne s'agit certes pas encore, dans les mots, de « démocratiser » mais d'acquiescer un « devoir de justice » qui s'exerce au bénéfice de la « prospérité commune », voire du genre humain dans son entier, en même temps qu'il ferait droit aux libres et légitimes aspirations de chaque citoyen. Mais laissons parler Condorcet :

« Offrir à *tous* les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs ; Assurer à *chacun* d'eux la facilité de perfectionner leur industrie, de se rendre capables des fonctions sociales auxquelles il a droit d'être appelé, de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçus de la nature,

¹ André Malraux, Présentation du budget des affaires culturelles, Assemblée nationale, 9 novembre 1967.

Journal officiel des débats – Assemblée nationale, n° 94, 10 novembre 1967, p. 4759-4761.

[en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/dossiers/malraux2006/discours/a.m-grenoble.htm>

Cité dans Augustin Girard et Geneviève Gentil (dir.), *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux*, Paris, La Documentation française – Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1996, p. 307-309.

² Député à l'Assemblée législative et à la Convention, Condorcet préside le Comité d'instruction publique et, à ce titre, rédige un volumineux rapport qu'il présente à l'Assemblée les 20 et 21 avril 1792 ; rapport qui, s'il ne fut pas suivi d'effet lors de la Révolution, inspira partiellement, au siècle suivant, les réformes de la Troisième République.

et par là établir entre les citoyens une égalité de fait, et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi :

Tel doit être le premier but d'une instruction nationale ; et, sous ce point de vue, elle est pour la puissance publique un devoir de justice.

Diriger l'enseignement de manière que la perfection des arts augmente les jouissances de la généralité des citoyens, et l'aisance de ceux qui les cultivent, qu'un plus grand nombre d'hommes deviennent capables de bien remplir les fonctions nécessaires à la société, et que les progrès, toujours croissants, des lumières ouvrent une source inépuisable de secours dans nos besoins, de remèdes dans nos maux, de moyens de bonheur *individuel* et de prospérité *commune* ;

Cultiver enfin, dans chaque génération, les facultés physiques, intellectuelles et morales, et, par là, contribuer à ce perfectionnement général et graduel de l'espèce humaine, dernier but vers lequel toute institution sociale doit être dirigée : tel doit être encore l'objet de l'instruction ; et c'est pour la puissance publique un devoir imposé par l'intérêt commun de la société, par celui de l'humanité entière [...]

Nous avons pensé [...] qu'il fallait donner à *tous* également l'instruction qu'il est possible d'étendre sur *tous* ; mais ne refuser à aucune portion de citoyens l'instruction plus élevée, qu'il est impossible de faire partager à la masse entière des individus [...]

Ainsi, l'instruction doit être universelle, c'est-à-dire s'étendre à *tous* les citoyens. [...]

Il importe à la prospérité publique de donner aux enfants des classes les plus pauvres, qui sont les plus nombreuses, la possibilité de développer leurs talents : c'est un moyen non seulement d'assurer à la patrie plus de citoyens en état de servir, aux sciences plus d'hommes capables de contribuer à leurs progrès, mais encore de diminuer cette inégalité qui naît de la différence des fortunes, de mêler entre elles les classes que cette différence tend à séparer. [...]

Il viendra, sans doute, un temps [...] où les lumières seront répandues avec égalité et sur tous lieux d'un même territoire, et dans toutes les classes d'une même société ; [...] où *chaque* homme, enfin, trouvera dans ses propres connaissances, dans la rectitude de son esprit, des armes suffisantes pour repousser toutes les ruses de la charlatanerie : mais ce temps est encore éloigné ; notre objet devait être d'en préparer, d'en accélérer l'époque¹ »

La citation peut paraître longue, elle rassemble néanmoins la plupart des termes, des difficultés et des malentendus qui seront, près de deux siècles plus tard, ceux du débat autour des acquis – et des échecs supposés – de la démocratisation, qu'elle soit celle de la culture ou de l'enseignement. On remarquera, pour l'heure, l'emploi sensiblement prédominant de « tous » qui, en vertu de sa portée inclusive et extensionnelle, marque cette dimension à la fois égalitaire et universaliste du projet d'instruction publique porté par Condorcet, qu'il entend bien étendre à tous sans exception, jusqu'à comprendre en droit, dans ce « tous », « l'humanité entière ». Cela dit, le discours de Condorcet comprend aussi bien la dimension distributive et intensionnelle que l'on a caractérisée plus

¹ Condorcet, « Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation générale de l'instruction publique », présentés à l'Assemblée nationale législative les 20 et 21 avril 1792, Imprimerie nationale, Paris, 1793. (C'est nous qui soulignons)

Cité dans *Les politiques de l'éducation en France de la maternelle au baccalauréat*, Textes réunis et présentés par Martine Allaire et Marie-Thérèse Franck, Paris, La Documentation française, 1995, p. 25 (extraits) ; ainsi que dans Michel Kneubühler (dir.), *Pour tous ! 1789-2009, démocratiser l'accès à la culture*, Genouilleux, La Passe du vent, 2009, pp. 15-18 (extraits). Extraits en ligne sur le site de l'Assemblée nationale : www.assemblee-nationale.fr (rubrique « Histoire / Grands moments d'éloquence parlementaire »).

haut : « chacun », dès la deuxième phrase, vient ainsi relayer et décliner le « tous » de la première sur le plan des facultés et des aspirations *individuelles*. L'égalité qu'il s'agit de promouvoir ne signifie pas du reste un strict égalitarisme, puisque l'auteur du rapport prend le soin de préciser qu'il s'agirait de « ne refuser à aucune portion de citoyens l'instruction plus élevée, qu'il est impossible de faire partager à la masse entière des individus ». Cette remarque ne constitue pas tant une concession au réalisme venant relativiser les principes inconditionnels qui fondent le projet d'émancipation du genre humain ; qu'une expression de l'idée d'un progrès nécessairement échelonné, différencié, mais néanmoins « commun » et « général » vers cette « égalité de fait », dont l'instruction publique et généralisée est précisément la condition d'avènement :

« Cultiver enfin, dans chaque génération, les facultés physiques, intellectuelles et morales, et, par là, contribuer à ce perfectionnement général et graduel de l'espèce humaine, dernier but vers lequel toute institution sociale doit être dirigée »

On observe ainsi dans ce discours, de manière particulièrement frappante, un croisement constant et l'esquisse d'une dialectique entre les deux plans que nous avons distingués dans l'analyse sémantique de « tous » et de « chacun ». À savoir, celui de la collectivité comme telle, sur lequel se placent les expressions telles « la généralité des citoyens », « la prospérité publique », « l'intérêt commun de la société, [voire] de l'humanité entière » ; et celui des individus dont on évoque les besoins, les droits, et les talents respectifs, ce plan étant aussi celui du bien-être et du « bonheur individuel[s] » auxquels « chaque homme » peut légitimement aspirer.

On a pu s'apercevoir au passage que, toute proportion gardée, ce qui ne deviendra que bien plus tard un enjeu spécifiquement « culturel » – à savoir l'encouragement des pratiques artistiques individuelles¹ – est présent déjà dans le projet d'instruction publique défendu par Condorcet, notamment sous l'objectif certes plus large d'« Assurer à chacun la facilité [...] de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçus de la nature ». Une ambition relayée et exprimée en 1794 par Boissy d'Anglas dans ses « Quelques idées sur les arts, sur la nécessité de les encourager, sur les institutions qui peuvent en assurer le perfectionnement, et sur les divers établissements nécessaires à l'enseignement public »², où s'esquisse une réflexion sur la nécessaire proximité et accessibilité du dispositif d'éducation à venir, afin que « tous » puissent justement en bénéficier :

« L'enseignement habituel et journalier doit être *partout*, et à la portée de tous ceux qui veulent le recevoir et s'enrichir de ses résultats. Si l'éducation du génie ne peut se compléter que dans un seul lieu, celle de l'esprit et de la raison doivent se trouver à portée de tous ceux qui sont appelés à en recueillir les trésors, c'est-à-dire de tous les citoyens.³ »

Cette idée d'un « trésor » commun, rendu et offert à tous alimentera, à la suite des saisies révolutionnaires, les espoirs placés dans l'idée et la possibilité d'assurer une éducation publique ouverte à tous. Dans le même temps, sur un autre registre, elle motivera les premières politiques de conservation de ce qui sera dès lors considéré comme patrimoine national, inaliénable et indivisible – ce qui ne préjuge en rien, nous le savons, des efforts réellement mis en œuvre pour mettre ce trésor à la portée du plus grand nombre, ni d'ailleurs de l'efficacité de ces politiques sur le strict plan de la conservation. La

¹ Enjeu qu'exprime on ne peut mieux l'article premier du décret n° 82-394 du 10 mai 1982 relatif à l'organisation du ministère de la Culture : « Le ministère chargé de la Culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ».

² « Idées adressées à la Convention nationale et au Comité d'instruction publique », Convention nationale, 25 pluviôse an II (10 février 1794)

³ Cité dans Kneubühler (*op. cit.*), p. 23 (extraits). Extraits publiés dans Bernard Deloche et Jean-Michel Leniaud, *La Culture des sans-culottes, Le premier dossier du patrimoine. 1789-1798*, Paris-Montpellier, Les Éditions de Paris-Les Presses du Languedoc, 1989. C'est nous qui soulignons.

Commission temporaire des arts, dans une « Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement », adoptée le 15 mars 1794 par le Comité d'instruction publique, expose cette ambition de mettre les richesses de la nation au service de l'instruction de tous et de tous les peuples :

« le peuple a reconquis sa liberté [...] toutes les académies, toutes les corporations savantes ont été supprimées, et la main du législateur a frappé sans exception tout ce qui tendait à perpétuer des privilèges qu'il importait d'anéantir. [...] Tous ces objets précieux qu'on tenait loin du peuple, ou qu'on ne lui montrait que pour le frapper d'étonnement et de respect ; toutes ces richesses lui appartiennent. Désormais elles serviront à l'instruction publique [...] Qui ne voit pas que cette belle entreprise intéresse à la fois et *tous* les peuples, et tous les âges ? Pères, mères, époux, vous tous qui êtes constamment et tendrement occupés des soins que l'on donne à l'enfance et que l'on doit à la jeunesse ; vous *tous* qui, par vos vertus républicaines, êtes les vrais appuis de la liberté naissante, approchez et jouissez [...] et que *chacun* de vous se conduise comme s'il était vraiment responsable de ces trésors que la nation lui confie.¹ »

L'injonction finale – qui introduit « chacun » dans un développement jusque-là dominé par « tous » et par « le peuple » – joue sur l'idée selon laquelle ce trésor national n'appartient effectivement à tous qu'à la condition que chacun puisse finalement se sentir individuellement destinataire, dépositaire et garant de ce patrimoine commun. Le « trésor » partagé est bien-sûr une métaphore insigne de cette *res publica* autour et en vue de laquelle on cherche à rassembler un peuple supposé rendu à sa liberté et à ses droits par l'abolition des privilèges. Comme on l'a déclaré à l'endroit de ce qu'on appelait « sous le régime de la tyrannie » la bibliothèque du roi, que viennent enrichir encore les livres saisis dans les bibliothèques privées et monastiques, « La nation est devenue propriétaire de ce trésor² ». On pourrait généraliser cette idée en affirmant ceci que (ce qu'on n'appellera certes que bien plus tard) la culture n'est le privilège d'aucun, en ce qu'elle est précisément le *privilège de tous*³.

Si l'on s'accorde enfin sur ceci qu'une « culture pour tous », comme on l'a déjà suggéré, s'offre comme un domaine d'appropriation et d'identification *collectives*, alors elle est aussi constitutive du peuple comme tel, comme ce par quoi le peuple parvient à la conscience de lui-même. C'est ce qu'exprime parfaitement Guy Saez lorsqu'il écrit :

« Les arts se feront démocratiques quand ils seront disponibles pour chacun et, à cette condition, ils feront l'éducation du peuple. Ainsi, l'idéal de la démocratisation culturelle affirme dès ses origines révolutionnaires ses caractères de volontarisme, d'optimisme, de pédagogisme : le partage de la culture savante prend place parmi les piliers de la société et l'exercice de la citoyenneté est lié à l'effort pour développer tout ce qui peut faciliter l'identification à une communauté nationale.⁴ »

Ainsi pour Michelet, les arts sont non seulement, on vient de le voir, un instrument d'éducation mais encore un instrument de conquête « du » peuple, qui se conquiert lui-même en même temps qu'il conquiert sa liberté :

¹ Cité dans *Les politiques culturelles en France*, Textes rassemblés et présentés par Philippe Poirrier, Paris, La Documentation Française, Coll. « Retour aux textes », 2002, pp. 40-41 (extraits). C'est nous qui soulignons.

² Rapport du député François-Toussaint Villers, sur l'organisation de la Bibliothèque nationale, 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795). *Ibidem*, p. 61.

³ Nous nous inspirons ici du mot de Gaëtan Picon, directeur des Arts et des lettres, lequel assignait en 1960 aux maisons de la culture l'ambition de : « Transformer en un bien commun un privilège ».

⁴ Article « Démocratisation », in Emmanuel de Waresquiel (dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse/CNRS Éditions, 2001, pp. 201-202.

« Donnez [au peuple] l'enseignement qui fait toute l'éducation des glorieuses cités antiques, un théâtre vraiment *du peuple*. Et sur ce théâtre, montrez-lui sa propre légende, ses actes, ce qu'il a fait. [...] Le théâtre est le plus puissant moyen de l'éducation, du rapprochement des hommes¹ »

Certes, d'aucuns diront aujourd'hui qu'il s'agit là d'une conception bien « politisée » de l'art et de la culture, attachée à une configuration historique bien particulière. Mais l'on pourrait tout aussi bien prendre au mot cette réserve et, encouragés par la référence que fait Michelet aux cités antiques, dire qu'est politique et « politisé » toute production des arts qui intéresse l'être-ensemble et le devenir commun de la *polis*. Le théâtre que Michelet appelle de ses vœux doit favoriser la cohésion et la reconnaissance intersubjective des membres du corps social et politique. Il représente un moyen, un *medium* privilégié pour le peuple de s'appréhender comme tel à travers le récit et les représentations qu'il se donne de lui-même². On peut lire et entendre sur cette base l'appel célèbre de Michelet en 1848 :

« Mettez les arts dans la main du peuple, ils deviendront l'épouvantail des tyrans »

Emmanuel Wallon, dans son article « *La démocratisation, un horizon d'action* »³, fait très justement remarquer que cette sentence condense de manière inédite les deux sens charriés par l'expression « démocratisation culturelle ». Il rappelle en effet que les lexicographes attribuent au terme « démocratisation » une double signification :

« A) Action de rendre démocratique au point de vue politique, institutionnel ; son résultat. B) Action de mettre un bien à la portée de toutes les classes de la société ; son résultat.⁴ »

La première se dira d'un régime autoritaire qu'on libéralise pour que chacun puisse faire valoir ses droits et ses opinions ; la seconde d'un bien jusqu'alors constitué en privilège ou réservé à une élite qu'on entreprend d'ouvrir à tous (la culture, l'enseignement, les soins médicaux). Pour Michelet, ces deux sens sont indissociables, dans la mesure où l'émancipation politique et la démocratisation des arts se présupposent réciproquement. Par-delà cette dualité originare, qu'elle soit pour tous ou pour chacun, « la question de la démocratisation de la culture chemine alors avec celle de l'émancipation du peuple », pour reprendre la formule synthétique de Guy Saez.

La longue consolidation républicaine

Entre 1890 et 1920 notamment s'élabore en tant que tel un discours politique sur la culture, lequel privilégie le mode de la valorisation des « droits du peuple » : droit à l'émotion esthétique et droit à se réaliser dans sa complétude par l'éducation artistique proposée dans ces musées du soir pour les travailleurs loués par Georges Clémenceau ; droit à prendre place à ce « théâtre du peuple » qui doit réunir indifféremment tous les hommes, par-delà les inégalités de classes (Romain Rolland) ; droit à jouir en commun d'une beauté artistique qui ne peut se concevoir que comme propriété collective (Jean Jaurès) ; droit à des bibliothèques ouvertes et accessibles qui mettent le savoir à portée de tous⁵ (Eugène Morel). La thématique de la démocratisation, dans ce sens qu'on a mis

¹ *Ibidem*.

² Cette idée n'est pas sans évoquer la fête telle que la concevait Rousseau, à savoir le peuple se donnant en spectacle à lui-même. À ceci près que cette conception alimente en partie, justement, la méfiance qu'il nourrit envers le théâtre et plus généralement toutes formes de spectacles, ainsi qu'il le développe dans sa *Lettre à M. D'Alembert*.

³ In *Les politiques culturelles*, Numéro des *Cahiers français*, n°348, Paris, La Documentation Française, janvier-février 2009

⁴ Centre national de ressources textuelles et lexicales, CNRS. Consultable en ligne : www.cnrtl.fr

⁵ « Je n'hésite pas à proclamer le droit au Larousse pour tous les citoyens français », Eugène Morel, *Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*, Tome I, Paris, Mercure de France, 1908, p. 256

en évidence de « mettre un bien à la portée de toutes les classes de la société » y est pleinement présente et développée, accompagnant ainsi la libéralisation progressive de la société et des institutions – que recouvre cette fois le sens premier de « démocratisation ». En vertu de la croyance affirmée en l'utilité sociale des Beaux-Arts, la politique républicaine en faveur du développement des arts se place résolument sous le signe de l'*intérêt général* et, à ce titre, jette les fondements d'un service public des Beaux-Arts visant à « développer dans le pays entier le sentiment de l'amour du beau » pour reprendre la formule du républicain libéral et saint-simonien Edouard Charton (1875).

De ce point de vue, en quels termes sont alors désignés les destinataires ou bénéficiaires de cette volonté de faire bénéficier le plus grand nombre des richesses de la science et des arts? Parmi les quelques textes les plus emblématiques de cette ambition démocratique que nous nous proposons ici d'aborder, l'accent y est-il mis plutôt sur « chacun » ou sur « tous » ?

Le « Théâtre du peuple » que Romain Rolland appelle de ses vœux et commence à expérimenter doit être un théâtre « de tous » et, à ce titre, « pour tous », même si cette dernière expression n'apparaît qu'en creux dans ce « projet de circulaire » où il affirme, comme il l'écrira quelques années plus tard dans son ouvrage *Le Théâtre du peuple* (1903), sa volonté « d'élever le théâtre par et pour le peuple ». En effet :

« L'art est en proie à l'égoïsme et à l'anarchie. Un petit nombre d'hommes en ont fait leur privilège, et tiennent le peuple écarté. [...]

Pour le salut de l'art, il faut lui ouvrir les portes de la vie. Il faut que *tous* les hommes y soient admis. Il faut enfin donner une voix aux peuples et fonder le théâtre de *tous*, où l'effort de *tous* travaille à la joie de *tous*. Il ne s'agit pas d'élever la tribune d'une classe : prolétariat, ou élite intellectuelle ; nous ne voulons être les instruments d'aucune caste [...] Unissons nos forces. Travaillons à rétablir l'unité dans l'art et dans les esprits. Appelons *tous* les hommes au *Théâtre du peuple*. [...]

Nous appelons à nous tous ceux qui se font de l'art un idéal humain, et de la vie un idéal fraternel. À nous, tous ceux qui ne veulent point séparer le rêve de l'action, le vrai du beau, le peuple de l'élite.

Qu'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit pas ici d'une fantaisie littéraire. C'est une question de vie et de mort, pour l'art et pour le peuple. Car si l'art ne s'ouvre pas au peuple, il est condamné à disparaître, avec la société qu'il représente ; et si le peuple ne trouve pas le chemin de l'art, l'humanité déchoit et abdique ses destinées.¹ »

Jaurès, à l'occasion d'une conférence du 13 avril 1900 à Paris publiée en mai 1900 sous le titre « L'art et le socialisme » par le *Mouvement socialiste*, puis par *La Revue socialiste*, développe explicitement cette idée selon laquelle les richesses de l'art ne sont la propriété d'aucun en ce qu'elles sont précisément « la propriété collective, commune, de tous les hommes ». Il y fait plusieurs fois usage, en parlant des œuvres d'art et même de la beauté comme telle du complément « pour tous », comme si c'était là, précisément, la condition pour qu'une œuvre puisse être dite authentiquement œuvre – « Un chef-d'œuvre est diminué à n'être possédé que par quelques-uns ! » –, et la beauté, « la grande beauté », atteindre sa plénitude :

¹ « Pour fonder à Paris un théâtre du peuple », *Revue d'art dramatique*, mars-avril 1899. Cité dans Michel Kneubühler, *op. cit.*, pp. 33-34 (extraits). C'est nous qui soulignons.

Romain Rolland (1866-1944), enthousiasmé par l'initiative prise par Maurice Pottecher de proposer chaque année à Bussang des pièces de théâtre au profit des citoyens de son village qu'il réunit dans son « Théâtre du peuple », installé en pleine nature, forge en 1899 l'idée d'un « Congrès européen » consacré au théâtre populaire, dans la perspective duquel il écrit ce « projet de circulaire ».

« Ils [littérateurs, artistes] ne s'effraient point à l'idée que les œuvres d'art, cessant d'être la propriété individuelle de quelques amateurs privilégiés, deviendront la propriété collective, commune, de *tous* les hommes admis à la contempler et à les admirer ; ils ne s'en effraient point car c'est vers la propriété collective, vers la propriété commune, que va naturellement l'œuvre de beauté. Un chef-d'œuvre est diminué à n'être possédé que par quelques-uns ! [...] le chef-d'œuvre humain veut que l'humanité *tout entière* vienne mirer en lui son âme changeante ! Pour moi, je ne sais pas d'émotion plus belle, plus large, plus auguste et plus sacrée que celle qui saisit l'âme à certaines heures dans les grands musées où sont réunies *pour tous* les œuvres des maîtres. [...] rappelez-vous l'émotion qui s'empare de l'esprit devant tous ces chefs-d'œuvre assemblés et offerts à l'admiration de *tous* les hommes [...]. Oui, c'est là la grande beauté, celle qui est faite *pour tous* [...] par elle l'humanité *tout entière* s'approprie les plus hautes richesses de l'esprit humain [...]

Non, l'art n'a pas pénétré jusqu'au plus profond du travail, parce que la démocratie n'y a pas pénétré non plus [...]

Tant que le socialisme n'aura pas complété l'éducation populaire jusqu'à donner à *tous* les travailleurs le maniement complet, la perception subtile de toutes les richesses de notre langue, le prolétariat ne sera pas encore élevé à la hauteur de l'art. [...]

C'est ainsi que le socialisme appellera à la vie de l'art, à la vie de la beauté, *tous* les êtres humains quels qu'ils soient ; c'est lui qui, pour la première fois, investira de la beauté sacrée de l'art le prolétariat aujourd'hui déshérité. Ô artistes, n'ayez pas peur de nous ; c'est nous qui, les premiers, appellerons devant vos chefs-d'œuvre non plus des portions d'humanité divisée, non plus une élite rassasiée et blasée, suivie d'une foule aveugle, mais une même humanité fraternelle et libre.¹ »

Ce texte trouve des échos saisissants dans l'exclamation magistrale que Gaëtan Picon prononcera soixante ans plus tard :

« Oui, qu'est-ce qu'une beauté qui n'existe pas *pour tous* ? Qu'est-ce qu'une vérité qui n'existe pas *pour tous* ? Que la culture n'existe que pour quelques-uns est un scandale qui doit cesser – mais que la démocratie s'emploie à faire cesser depuis qu'elle existe² »

Eugène Morel partage certainement le même sentiment de scandale devant la face hautaine et à certains égards autiste des bibliothèques françaises, dont il déplore le peu de place et d'intérêt qu'elles accordent à l'ensemble de la population dans toute sa diversité. Là encore, l'intérêt général et la vocation de service public que les bibliothèques, comme les écoles, se doivent de servir se traduisent dans les textes d'Eugène Morel dans des termes récurrents, comme appelés par ce « ressort qui pousse un citoyen à réclamer *pour tous* ce qu'il veut d'abord pour lui ». En l'occurrence, on ne saurait exiger pour la France autre chose que, précisément, des « bibliothèques *pour tous* » :

« Ainsi, conclut le rapport, la librairie [la bibliothèque publique anglo-saxonne dont E. Morel dépeint le modèle] ne remplit pas seulement le but de donner au

¹ Conférence publiée en mai 1900 sous le titre « L'art et le socialisme » par le *Mouvement socialiste*, puis par *La Revue socialiste*. Cité dans Michel Kneubühler, *op. cit.*, pp. 37-43 (extraits). C'est nous qui soulignons.

² Extrait d'une conférence prononcée à Béthune le 19 janvier 1960, intitulée « La culture et l'Etat », citée dans *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux*, Comité d'histoire du ministère de la Culture, Paris, La Documentation française, 1996, pp. 345-354. Et dans *Les politiques culturelles en France*, *op. cit.*, p. 194. C'est nous qui soulignons. (La formule « culture pour tous » n'est pas prononcée, mais apparaît bien dans l'ellipse qui fait rassembler et englober au mot « culture » les termes de « beauté » et de « vérité » des deux premières phrases)

peuple de bons livres, mais elle complète l'instruction des écoliers et des étudiants, elle est pour les gens instruits qui entrent dans la vie active une école supérieure, leur académie, leur Université. Elle est elle-même un système d'éducation *pour tous*, ouvert à tous. »

« Ne nous arrêtons pas aux sourires que provoque cette motion. Les écoles, l'instruction pour tous ont semblé à leur heure des utopies. La librairie publique ne serait que le couronnement de cette grande œuvre de la troisième République.

La France peut-elle payer cet impôt? Nul pays ne le peut autant qu'elle.¹ »

C'est précisément en tant que libre et publique que la bibliothèque appelée de ses vœux par Eugène Morel doit s'affranchir d'une approche stérile qui voudrait que l'on fasse une bibliothèque pour chacune des catégories supposées de publics, et ne doit pouvoir s'appréhender autrement que voulue et conçue « pour tous » :

« Au point de vue public. Avec nos mots de *populaire* et *scolaire* nous ne savons pas ce qu'est une bibliothèque publique libre.

Les *municipales*, qui devaient être à tout le monde, sont entraînées par les archéologues qui les dirigent vers la pure curiosité historique, elles se ferment au grand public, à l'esprit moderne, ont des budgets ridicules, des heures impossibles... La création de vraies bibliothèques publiques est une matière presque nouvelle, et il faut bien en parler, puisqu'en France on ne sait pas ce que c'est. Le public ne le sait pas, et les bibliothécaires ne le savent pas.

Populaire, scolaire, municipale...

Il faut proclamer qu'un peuple ne se compose pas de gosses et de voyous et qu'une « librairie » n'est pas un phénomène archéologique qu'on montre le Dimanche au Musée.

Il faut une bibliothèque *pour tous*, avec, non des populaires, mais des *succursales* si elle ne suffit pas. Et il faut des bibliothèques purement techniques pour quelques savantes spécialités. »

« Il ne faut pas croire du tout que l'on soit très moderne en faisant de toutes les bibliothèques des sortes de vastes buffets de chemins de fer. Nous pouvons le dire, puisque dans tout ce livre nous réclamons des bibliothèques libres, publiques, modernes. Nous demandons des bibliothèques *pour tous*, pour les savants, même s'ils ne sont pas historiens, pour les commerçants, pour la foule. Nous en demandons même pour les gens qui ne sont pas pressés.² »

Il semble qu'il s'esquisse, au travers de ces références³, une sorte d'équivalence qui n'est pas sans rapport avec le *demos*, soit le peuple comme entité une et indifférenciée auquel nous renvoie l'étymologie du terme « démocratie » : toute entreprise de *démocratisation* semble en effet s'adresser aux « foules populaires qui en furent trop longtemps

¹ Eugène Morel, *La librairie publique. Quel pédant inventa le mot BIBLIOTHÈQUE laissant le mot français Librairie aux Anglais ?*, Paris, Librairie Armand Colin, 1910, respectivement pp. 161, 90 et 318. (C'est nous qui soulignons.) Texte accessible en ligne sur la bibliothèque numérique de l'Enssib à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48832>

² Eugène Morel, *Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*, Tome I, Paris, Mercure de France, 1908, respectivement pp. 19 et 61 (C'est nous qui soulignons.) Texte accessible en ligne sur la bibliothèque numérique de l'Enssib à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48751>

³ Références auxquelles on aurait pu ajouter l'évocation du Groupe Mai 1936 en tant que, comme le précise Philippe Poirrier dans une note, ce « collectif né au cœur des grèves de juin 1936, créé par des militants issus de la gauche de la SFIO, milite pour une diffusion de la « culture pour tous » », *Les politiques culturelles en France, op. cit.*, p. 111, note 48.

privées¹ », soit au nom du peuple, pour le peuple et à ce titre, nécessairement, « pour tous ».

La période du Front populaire est à cet égard marquée par la recherche d'une « popularisation » – là où l'après-1945 dira « démocratisation » – de la culture. Au nom de l'idéal républicain, réaffirmé, d'égalité de tous devant la culture, l'Etat décide d'engager alors une politique volontariste visant à une profonde réappropriation populaire de la culture dont le projet, esquissé par Jean Zay, d'un grand « ministère de la Vie culturelle » aurait pu être l'outil et l'aboutissement. La « popularisation » nomme cette philosophie d'ensemble qui ambitionne de rapprocher le peuple de la culture, et pour laquelle le volontarisme public rencontre de manière inédite l'activisme d'un dense réseau associatif (associations d'éducation populaire et mouvements ouvriers). Ce qui nous intéresse dans cette période est la manière dont se forge au fil des discours la notion de « culture populaire », et la manière dont celle-ci fait écho à la formule « culture pour tous ». La meilleure illustration de cette « nouvelle politique culturelle »² est certainement le discours célèbre et enthousiaste de Joanny Berlioz, membre du Comité central du PCF, député de la Seine et rapporteur du budget des Beaux-Arts, qui présente le 12 novembre 1936 un « Rapport afin de populariser la culture » devant la Chambre des députés dont nous citons ici les extraits les plus représentatifs :

« Les masses profondes de la population française se sont prononcées pour le pain, la paix et la liberté. Le pain de l'esprit est aussi une de leurs revendications fondamentales. Il faut cesser de regarder l'art comme un domaine réservé aux classes les plus aisées, aux spécialistes et aux snobs qui le déshonorent. *L'art doit se rapprocher du peuple.* Du peuple qui a conquis un développement intellectuel considérable en même temps qu'il se frayait la route du progrès social, en particulier de ces millions de travailleurs qui ont ou vont avoir plus de loisirs, pour lesquels il faut trouver un emploi agréable, profitable à chacun d'eux et à la société tout entière.

La culture doit devenir "républicaine" au sens étymologique du mot, c'est-à-dire qu'elle doit être partie intégrante de la chose publique. [...]

Pourquoi la représentation théâtrale, l'exposition de peinture, le concert symphonique, la visite d'un monument (...) ne seraient-ils pas de véritables services sociaux ? *La culture, sous toutes ses formes, peut être popularisée*, sans qu'il y ait lieu d'abaisser sa qualité, ainsi que le prétendent ceux qui estiment que l'art doit rester le privilège d'une minorité comme les autres richesses. C'est l'éducation artistique des larges masses qui doit être élevée, alors qu'elle est complètement négligée aujourd'hui. L'enfant, le jeune homme doivent être mis en mesure d'accéder aux chefs-d'œuvre humains qu'ils côtoient sans qu'on leur donne le moyen de les voir ou qui sont hors de leur portée. [...] La culture d'hier, monopole d'une soi-disant élite, doit être rendue au peuple avide de meilleures conditions d'existence dont la beauté artistique est un aspect [...] Sans doute suffit-il à cet effet d'établir le plus étroit contact entre l'art et les masses populaires dont les possibilités créatrices sont infinies (...) »³

¹ Georges Huisman, directeur des Beaux-Arts, « Nouveaux rapports de l'art et de l'État », Europe, 15 juin 1937. Extraits reproduits dans *Les politiques culturelles en France, op. cit.*, pp. 110-113.

² Pour reprendre l'expression de Pascal Ory dans son ouvrage de référence sur cette période, *La Belle illusion : culture et politique sous le signe du Front populaire, 1935-1938*, Paris, Plon, 1994.

³ Source : *JORF*, Documentation parlementaire, n° 12850, 1936. Extraits publiés dans Marie-Claude Genet-Delacroix, *Art et État sous la III^e République. Le système des Beaux-arts. 1870-1940*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992, pp. 421-424 ; et *Les politiques culturelles en France, op. cit.*, pp. 108-110. C'est nous qui soulignons.

Comment sont donc désignés ceux à qui sont destinés ces « services sociaux » de la culture qu'envisage Joanny Berlioz ? La réponse se déploie elle-même suivant les différentes strates de son discours, en partant de « la chose publique » comme telle, pour considérer ensuite l'ensemble de ceux qui en participent : « les masses populaires », et en particulier « ces millions de travailleurs » ; jusqu'à évoquer enfin, plus spécifiquement, « l'enfant, le jeune homme ». Au final, la « popularisation de la culture » se veut certes « profitable à *chacun* d'eux » – chacun a droit, à côté de son travail, aux agréments que peuvent lui procurer la culture et les loisirs –, mais en tant que cela profite au fond à tous, « à la société *tout entière* » : la « culture populaire » est en effet d'abord une culture partagée, par et pour une communauté fraternisée.

Les espoirs de la Libération

Aussi symbolique et syncrétique soit-elle, la notion de « culture populaire » – certes réactivée et instrumentalisée par le projet de Révolution nationale du régime de Vichy – peine à trouver sa traduction directe dans des textes et des mesures politiques en faveur de la démocratisation culturelle. Par quels termes tend-t-elle à être remplacée alors dans les discours politiques sur la culture ?

Dès avant la Libération, la Charte du Conseil national de la Résistance datée du 15 mars 1944 pose le principe d'une démocratisation de la culture en annonçant des réformes qui devront offrir :

« La possibilité effective *pour tous* les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous (...) »¹

Pour reprendre la formule de Philippe Poirrier, « la Libération consacre la lecture démocratique de l'intervention culturelle de l'Etat »². Ce qu'atteste, symboliquement, le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, qui mentionne pour la première fois l'existence de droits culturels également garantis à tous :

« 10. La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

Elle garantit à *tous*, notamment à l'enfant, la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. [...]

La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir d'État.³ »

Dans chacun de ces textes, c'est bien à « tous » que s'adresse le service public de la culture qui commence à se construire parallèlement à la montée en puissance du *Welfare State*.

¹ Reproduit dans *Les politiques culturelles en France, op. cit.*, pp. 133-134. C'est nous qui soulignons.

² Philippe Poirrier, *L'État et la culture en France au XXe siècle*, Paris, Lgf, 2009

³ Dispositions toujours en vigueur, en vertu du préambule de la Constitution du 4 octobre 1958.

« Culture pour tous », « culture pour chacun » : quelles occurrences depuis cinquante ans ?

L'éclipse de la « culture pour tous »

En revanche, là où nous aurions pu attendre en quelque sorte l'institutionnalisation de la formule « culture pour tous », à savoir dans le décret fixant les missions du jeune ministère chargé des Affaires culturelles – dont la création en soi consacre la tendance à l'intervention culturelle de l'Etat –, c'est une autre formule que l'on trouve dans son article premier :

« Le ministère chargé des Affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, *au plus grand nombre possible de Français* ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent. »¹

Certes, ce décret fondateur bien connu et largement commenté consacre, dans un souci égalitaire, l'ambition première d'une démocratisation de la culture qui s'attaque aux inégalités tant sociales que géographiques d'accès à la culture. Cette ambition va désormais sous-tendre et orienter la « politique culturelle » déployée par le ministère. Il reste que l'adjonction de « possible » à l'objectif visé du « plus grand nombre de Français », si elle est le gage d'un certain réalisme pour un jeune ministère nouvellement créé et encore faiblement doté, semble marquer une réserve dans les ambitions « démocratisantes » de ce dernier, là où « pour tous » aurait justement marqué le caractère inconditionnel de cette ambition. C'est que la formule de la « culture pour tous » n'a jamais eu – nous y reviendrons plus en détail – les faveurs d'André Malraux, pour qui celle-ci se situait précisément à l'opposé de la « culture démocratique » qu'il assignait à son ministère la mission de promouvoir, et à laquelle il ne tardera pas à opposer ouvertement la formule « culture pour chacun ». Il importe de préciser qu'il faut alors entendre par « culture », dans ces différentes formules, le système dominant d'organisation de l'accès aux œuvres ; c'est de ce système – qu'il soit institué par l'Etat ou qu'il existe *de facto* par la seule force des rapports de classe – qu'il est dit s'il est, ou non, démocratique. La première mention que nous avons trouvée de cette opposition, pour le coup très idéologisée, entre culture démocratique et culture non-démocratique se trouve dans un discours d'André Malraux de novembre 1959, lorsqu'il explique que seules existent trois hypothèses concernant la politique culturelle : la « culture totalitaire » imposée indifféremment et uniformément à tous, la « culture bourgeoise » réservée à quelques-uns – ce qui correspondrait, par son élitisme, au « système des Beaux-Arts » –, et la « culture démocratique » qui, seule, s'adresse à chacun :

« Si nous n'acceptons ni la première ni la deuxième hypothèse, si noble ou si usé que soit le mot démocratie, alors il n'y a qu'une culture démocratique qui compte et cela veut dire quelque chose de très simple.

Cela veut dire qu'il faut que, par ces maisons de la culture qui, dans chaque département français, diffuseront ce que nous essayons de faire à Paris, *n'importe quel enfant de seize ans*, si pauvre soit-il puisse avoir un véritable contact avec son patrimoine national et avec la gloire de l'esprit de l'humanité.² »

¹ Source : *JORF*, 26 juillet 1959, p. 7413. Reproduit dans *Les politiques culturelles en France*, op. cit., p. 188. C'est nous qui soulignons.

² A. Malraux, Présentation du budget des affaires culturelles, Assemblée nationale, 17 novembre 1959.

Source : *J.O. Débats Assemblée nationale*, n° 79, 18 novembre 1959, pp. 2498-2500.

[en ligne] http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/an-dre-malraux/discours/Malraux_17nov1959.asp

André Malraux n'aura de cesse, dès lors, de faire jouer la « culture pour tous » comme un repoussoir idéologique en radicalisant toujours davantage son discours. Le coup de force rhétorique et sémantique consiste à poser que le « pour tous », parce qu'il est inclusif et totalisant, est par cela intrusif et totalitaire. Ainsi de cette affirmation de 1976, qui atteste de la permanence de cette conception bien tranchée :

« J'ai dit autrefois à l'Assemblée nationale que si l'État ne choisissait pas de ne rien faire, il fallait choisir entre la culture pour tous et la culture pour chacun, les connaissances pour tous ou les connaissances pour chacun. Pour tous, cela n'a de sens que pour un État totalitaire¹ »

Philippe Urfalino nous livre sans aucun doute la clé de cette opposition, lorsqu'il écrit du Ministre chargé des affaires culturelles que :

« son premier souci est de démarquer l'impératif de démocratisation du totalitarisme et de dissocier la « popularisation » de la culture de la « culture laire »² ».

Ainsi, lorsqu'André Malraux déclare que « La culture sera populaire ou ne sera pas », « populaire » signifie bien l'inverse d'une culture de masse ou massifiée. On sait en effet l'attachement des dirigeants du jeune ministère à l'excellence en matière de contenu culturel, leur absence de concession à quelque forme d'amateurisme voire, conformément à la doctrine du « choc électif », à toute vulgarisation en matière d'accès aux œuvres. Dans ce contexte, le terme « populaire » ne qualifie en aucun cas la teneur de la culture elle-même, mais désigne la culture en tant qu'elle est rendue accessible pour *chaque* individu : « La culture est populaire par ceux qu'elle atteint, non du fait de sa nature.³ »

La « culture pour chacun » est donc démocratique en ceci que, bien que ne transigeant pas avec l'excellence et l'exigence la plus haute⁴, elle se propose librement à chaque individu dans sa singularité, sa sensibilité et son désir propres, là où la « culture pour tous » est supposée s'imposer uniformément à une multitude anonyme, indifférenciée et, surtout, passive. Ainsi peut-on résumer l'argument qui explique que l'on voit Malraux, dans plusieurs discours, opposer directement et frontalement, sur le mode d'une alternative, la « culture pour chacun » et la « culture pour tous ». Ce qui ne l'empêche pas, du reste, de continuer à recourir non certes à cette dernière formule comme telle, littéralement, mais à des formulations qui la suggèrent fortement, comme le montrent bien ces deux extraits de discours :

« Les paroles du génie appartiennent à tous et notre fonction est de les faire connaître à tous pour que tous puissent les posséder (...) »⁵

« J'ai expliqué à cette tribune que, selon moi, la France n'était jamais grande que lorsqu'elle l'était *pour tous* [...] que certains autres pays n'étaient grands que lorsqu'ils l'étaient pour tous. [...] »

Mesdames, messieurs, ce que nous avons à faire dans l'ordre de l'esprit ne sera complètement sérieux que si nous pouvons le faire *pour tous*. »¹

¹ A. Malraux, Audition par la commission spéciale chargée d'examiner des propositions de loi relatives aux libertés et aux droits fondamentaux, 12 mai 1976. Source : *Rapport Assemblée nationale*, n° 3455, (III, p. 161-171) [en ligne] http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/andre-malraux/discours/Malraux_12mai1976.asp

² Philippe Urfalino, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, 2004, p.55

³ A. Malraux, Assemblée nationale, 28 octobre 1966.

⁴ Émile Biasini, dans son texte *Action culturelle An I* d'octobre 1962, exprime bien ce choix stratégique de la « haute culture » par le ministère : « elle [la maison de la culture] trouvera donc sa caractéristique fondamentale dans la notion de niveau culturel le plus élevé, et de la qualité la meilleure, en proscrivant la condescendance tout autant que le paternalisme ».

⁵ A. Malraux, Déclaration au Sénat sur la censure au cinéma dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 1960, 8 décembre 1959.

L' « essor culturel » pour tous

Exceptée la déclaration de 1976 que nous avons citée plus haut – André Malraux n'étant plus alors, on l'aura compris, ministre chargé de la culture –, la dernière occurrence que nous trouvons de cette opposition terme à terme entre les deux formules date de 1968, précisément le 13 février dans le cadre du discours prononcé par André Malraux lors de l'inauguration de la maison de la culture de Grenoble². C'est d'ailleurs en même temps, d'après notre parcours dans les principaux documents, discours et textes relatifs aux politiques culturelles, la dernière fois pour un temps certain que nous trouvons telles quelles l'une ou l'autre de ces formules. Celles-ci semblent en effet balayées sinon oubliées par le vent de contestation qui, dans la suite des événements de 1968, voit s'imposer la thématique de la « crise culturelle ». Le texte du 25 mai 1968 connu sous le nom de « Déclaration de Villeurbanne »³ traduit déjà la remise en cause du paradigme de la démocratisation culturelle et, dans la tentative de reformulation de la place de la culture dans la cité et de (re-)politisation du public comme de la création qui s'y font jour, la remise à l'honneur de la « culture pour tous » à laquelle on aurait pu s'attendre est éclipsée par la conquête du « non-public » lancée par Francis Jeanson.

En mars 1971 cependant, le rapport de la commission du VI^e Plan sur l'action culturelle constitue à bien des égards un tournant qui amorce la relance de la démocratisation sur des bases nouvelles qui semblent réactiver et réinvestir la portée du « tous », tout en se fixant comme objectif « la suscitation d'individus créateurs ». On peut en effet y lire que

« Par la télévision et tous les nouveaux mass-médias, « les idées auxquelles on avait toujours cru que les masses n'étaient pas accessibles sont soudain devenues la propriété de *tous* ». C'est en ce sens que l'on a pu dire que désormais « la culture est dans la rue ». [...] Désormais la société cérébralisée [sic] ressent l'accession à la culture plus comme une possibilité à exercer que comme une faculté de consommer. La socialisation des comportements résultant des communications de masse provoque finalement chez les individus une aspiration confuse à l'autonomie, à la création, à la participation ou à l'évasion [...] les actions de la puissance publique n'ont pas été à la mesure d'un phénomène collectif nouveau : un désir diffus d'aptitude individuelle à comprendre, à mieux vivre, à être pour une part au moins l'auteur de l'environnement et de l'avenir. »⁴

La nouvelle philosophie d'action du ministère, celle du « développement culturel », présentée dès le mois qui suit par Jacques Duhamel, est pour une large part une réponse à cette « crise » née en grande partie de l'« aberration » qui a consisté à distinguer l'action culturelle de l'action « socio-éducative » ou « socio-culturelle » qui a vu les maisons de la culture « cristallise[r] les sentiments d'isolement et de frustration et deven[ir] souvent des ghettos d'insatisfaction ». Il convient dès lors non seulement de continuer à démocratiser, c'est-à-dire d'élargir de cercle de l'accès à la « haute culture », mais surtout d'élargir le spectre de la culture, en reconnaissant désormais à ce terme une acception et une dimension anthropologiques. Ainsi peut-on apprécier la phrase de Jacques Duhamel reconnaissant ceci que « Par définition, la culture est le fait *de tous* »

¹ A. Malraux, Présentation du budget des affaires culturelles, Assemblée nationale, 7 novembre 1964. Source : *J.O. Débats Assemblée nationale*, n° 94, 8 novembre 1963, p. 4991-4993. (C'est nous qui soulignons.)

[en ligne] http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/andre-malraux/discours/malraux_7nov1964.asp

² Cité dans Augustin Girard et Geneviève Gentil (dir.), *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux*, Paris, la Documentation française – Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1996, p. 311-316.

[en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/dossiers/malraux2006/discours/a.m-grenoble.htm>

³ Texte reproduit dans Robert Abirached (dir.), *La décentralisation théâtrale*, vol. 3 : 1968, *Le tournant*, Actes sud, 1994

⁴ Commissariat général du plan, commission des affaires culturelles, *Rapport général pour la VI^e Plan*, Paris, La Documentation française, 1971. Extraits reproduits dans *Les politiques culturelles en France*, op. cit., pp. 279-285

et qui lui fait dire, relativement à la mission telle que fixée par le décret de 1959 que nous avons cité :

« (...) pour nécessaire qu'elles soit, cette action n'est pas suffisante. Elle engendre des satisfactions qui comportent leur part d'illusion. [...] il faut, je crois, aller plus loin et déterminer comment, d'emblée, fournir non pas au plus grand nombre possible mais à la *totalité* des citoyens le minimum vital en matière culturelle. [...] Les hommes ont même le droit de refuser la culture mais ils sont en droit d'exiger qu'on la leur propose et que l'égalité en droit, l'égalité des chances, soit en ce domaine accomplie.¹ »

Citons enfin le discours de Jacques Duhamel à la première conférence des ministres européens de la Culture à Helsinki, le 9 juin 1972, lorsqu'il affirme que :

« le but à atteindre [...] est l'élargissement de l'accès à la culture, grâce à quoi les hommes pourront mieux maîtriser leur destin individuel et collectif. [...] Dans ce domaine, une coopération internationale permettant l'accès à toutes les cultures, à toutes les créations, à toutes les expériences, peut être le moyen d'un nouvel essor culturel bénéfique *pour tous*. »²

Cette ambition, inscrite au cœur du « développement culturel », de favoriser et promouvoir la culture comprise comme « une donnée permanente de la vie dans toutes les phases de l'activité humaine » dénote, peut-être davantage qu'une réorientation stratégique, un changement de paradigme de la politique culturelle impulsée par le ministère : « la démocratie culturelle comme processus succède à la démocratisation comme organisation de l'accès aux œuvres », comme le résume brillamment Philippe Urfalino.

La culture, pour ou par tous ?

Or, une telle « conception élargie de la culture »³ – qui reconnaît et encourage la participation de tous à la culture, pensée comme processus de création et de transformation collectives des conditions d'existence –, implique sur le terrain du discours politique sur la culture des formules elles aussi élargies et renouvelées. L'illustration la plus manifeste que nous ayons trouvée de cette régénération du discours se trouve dans un texte-programme élaboré par le Secrétariat national à l'action culturelle dont se dote le nouveau parti socialiste né du congrès d'Épinay en 1971. Intitulé « Orientation générale d'une politique d'action culturelle », ce texte de 1974 pose les bases de la doctrine socialiste sur la culture et, ce faisant, exprime clairement le glissement de la démocratisation de la (haute) culture à la démocratie culturelle :

« La culture globale que nous souhaitons développer doit être une *culture pour tous*, au service de tous. Mais il faut aussi que ce soit une *culture par tous*. »⁴

Il nous semble pertinent de mettre directement en rapport ce texte programmatique du SNAC avec les termes qui ouvrent, en mai 1982, l'article premier du nouveau décret

¹ J. Duhamel, discours prononcé le 2 décembre 1971 lors de l'installation du Conseil du développement culturel. Source : Jacques Duhamel, *ministre des Affaires culturelles, 1971-1973. Discours et écrits*, Paris, La Documentation française – Comité d'histoire du ministère de la culture, 1993, pp. 119-130. Extraits reproduits dans *Les politiques culturelles en France, op. cit.*, pp. 287-291.

² *Ibid.*, pp. 394-400 (extraits). C'est nous qui soulignons.

³ *Ibid.*, p. 296. On ne peut s'empêcher de songer, pour ces deux dernières citations, à cet emploi singulier du verbe « élargir » selon lequel on dit qu'on élargit un prisonnier, pour signifier qu'on le libère. J. Duhamel parle d'ailleurs symptomatiquement, dans le même discours, de désaliénation (de ou par la culture ?).

⁴ C'est nous qui soulignons.

relatif à l'organisation du ministère de la Culture confié à Jack Lang, décret qui modifie assez profondément le décret fondateur de 1959¹ :

« Le ministère chargé de la Culture a pour mission : de permettre à *tous* les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ; de préserver le patrimoine culturel national, régional, ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière ; de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience ; de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde. »²

Philippe Poirrier s'appuie sur ce décret pour affirmer que « la démocratisation culturelle s'efface résolument au profit du libre épanouissement individuel par la création »³ tandis que, comme le souligne avec pertinence Vincent Dubois à propos du même texte, le thème de l'accès aux « chefs d'œuvre » y est supplanté par celui de la libre « création de tous »⁴. Cette innovation stratégique et rhétorique s'accompagne du reste très bien, dans les discours, de formulations disons plus classiques qui renouent avec la grande tradition de la popularisation de la culture que nous avons abordée dans un précédent chapitre, ainsi que l'attestent ce discours et cette citation de Jack Lang :

« le premier des droits de la culture c'est le droit *des peuples* à disposer d'eux-mêmes. [...] Le droit à la beauté est un droit *du peuple* et par conséquent, c'est un devoir pour les gouvernants et pour les gouvernements que d'en assurer l'exercice effectif. [...] au fond cette conception élargie de la culture pourrait se définir en quelques mots : la culture n'est la propriété de personne [...] c'est l'affaire d'une nation [...] c'est l'affaire *du peuple*.⁵ »

« Si la culture est un privilège, alors c'est celui de la nation tout entière⁶ »

Au risque de caricaturer quelque peu les positions, il y a autant de nuance entre démocratisation de la culture et démocratie culturelle qu'entre le fait de dire de la culture qu'elle est faite « pour tous » et celui de la déclarer le fait ou l'affaire « de tous ». De fait, les repères auxquels nous tenions jusqu'ici pour différencier la « culture pour tous » de la « culture pour chacun » se trouvent singulièrement brouillés. En effet, si « la culture n'est la propriété de personne » comme le martèle le ministre de la Culture Jack Lang, c'est certes parce qu'elle est la propriété de tous ; c'est d'abord, fondamentalement, au sens où chacun, à son échelle, est supposé « porteur » d'une culture et, à ce titre, susceptible d'enrichir ce qu'on n'appellera plus que par convention et convenance « la » culture, celle-ci étant nécessairement pensée désormais comme plurielle, alimentée par des sources multiples. Ce postulat appelle un repositionnement stratégique de l'Etat en faveur des différences comme telles, qu'il s'agit de cultiver, et de la « diversité culturelle », dont il s'agit à la fois de garantir la reconnaissance, c'est-à-dire les conditions de légitimation, et de développer les possibilités effectives d'expression. C'est cet esprit nouveau de la démocratie culturelle qu'exprime déjà le rapport intitulé « L'impératif culturel » du Commissariat général du Plan, en novembre 1982 :

¹ Le décret n° 79-355 relatif à l'organisation du ministère de la Culture et de la Communication du 7 mai 1979 était lui calqué, dans son article premier, sur le Décret du 24 juillet 1959, comme le sera à nouveau d'ailleurs celui du 16 avril 1993 relatif aux attributions du ministre de la Culture et de la Francophonie, qui revient donc sur le décret du 10 mai 1982.

² Décret n° 82-394 relatif à l'organisation du ministère de la Culture, 10 mai 1982. Source : *JORF*, 11 mai 1982, p. 1346.

³ Philippe Poirrier, *L'État et la culture en France au XXe siècle*, Paris, Lgf, 2009

⁴ Vincent Dubois, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999, p. 279.

⁵ J. Lang, discours prononcé lors de la conférence de l'Unesco à Mexico le 27 juillet 1982. Extraits reproduits dans *Les politiques culturelles en France, op. cit.*, pp. 391-395. C'est nous qui soulignons.

⁶ J. Lang, « Après-demain » in *Revue de la Ligue des droits de l'homme*, 1985.

« la culture est un facteur de changement social [...] Il appartient à l'État de créer les conditions nécessaires à l'émergence des cultures autres, aujourd'hui considérées à tort comme mineures. Mettre la culture « au pluriel » et « au quotidien » [...] favoriser leur [les identités culturelles des divers groupes sociaux] expression, aider ceux qui en sont les porteurs à les reconnaître et à se reconnaître. Ces efforts conduisent à substituer à une stratégie de diffusion [...] une stratégie d'appropriation culturelle.¹ »

Sur la base de ce changement de perspective, on est tenté d'admettre l'idée selon laquelle dans la formule « culture pour tous », l'important est désormais moins le « tous » que la préposition « pour », avec ce que celle-ci dénote de transmission à la fois verticale et unilatérale. Le véritable bouleversement paraît en effet résider dans le remplacement du « pour » au profit de la préposition « par » ou du possessif « de » – que l'on mette derrière tous ou chacun étant à cet égard assez secondaire. C'est ce que nous invite encore à penser Philippe Poirrier dans cette formule par laquelle il diagnostique « L'abandon de la démocratisation culturelle (la culture pour tous) au profit de la démocratie culturelle (la culture de tous et par tous)² ».

La « culture pour tous » contre la fracture sociale

De ce point de vue, on sera peut-être moins surpris de ne guère plus trouver d'occurrence de la formule « culture pour tous » ni de ses dérivés dans les principales productions du ministère de la Culture depuis ce début des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990. C'est qu'entretiens le contexte économique et social s'est dégradé avec notamment la montée du chômage et celle, plus générale, de la précarité, tandis que par ailleurs plusieurs municipalités sont gagnées par le Front national suite aux élections municipales de 1995. Face à quoi la politique culturelle est explicitement investie de la mission de contribuer à la réduction de la « fracture sociale », de « cimenter » à nouveau une société menacée de désagrégation. L'intervention au Sénat du ministre de la Culture Philippe Douste-Blazy le 27 novembre 1995 est à cet égard révélatrice de cette nouvelle donne politique qui vise à placer la politique culturelle au service de la régulation sociale. Le projet de budget défendu à cette occasion vise en effet à :

« faire de la politique culturelle un moyen de lutte contre l'exclusion [...] mieux diffuser l'offre culturelle sur le territoire et lutter ainsi contre toutes les formes de ce que j'appellerai l'exclusion culturelle [...] pour que la France ne soit pas un désert culturel, et surtout que les Français ne se sentent pas désertés culturellement. [...] C'est pourquoi la politique culturelle doit participer pleinement à la recreation du pacte républicain, ouvrir à chacun la voie de l'épanouissement individuel et de la solidarité.³ »

Cette réorientation significative des missions du ministère de la Culture, désormais engagé de plein droit dans une « lutt[e] contre toutes les formes de ségrégation et de relégation sociale », est à la fois confirmée et développée, sous la bannière de la « refondation », dans le rapport remis le 18 octobre 1996 au ministre de la Culture par la *Commission de réflexion pour une refondation de la politique culturelle*. Cette commission, formée en mars de la même année pour « redonner du souffle à une politique culturelle quelque peu exténuée et répétitive » est confiée à la présidence de Jacques Rigaud, an-

¹ Source : Commissariat général du Plan, *L'impératif culturel*, Rapport du groupe long terme Culture, Préparation du IX^e plan 1984-1988, Paris, la Documentation française, 1983, pp. 78-83. Extraits reproduits dans *Les politiques culturelles en France*, op. cit., pp. 399-402.

² Philippe Poirrier, op. cit.

³ *Les politiques culturelles en France*, op. cit., pp. 509-511 (extrait)

rien directeur du cabinet de Jacques Duhamel. Le rapport remis au ministre de la Culture insiste particulièrement sur « la dimension sociale de la politique culturelle » :

« Le but de la politique culturelle est d'accomplir la République, c'est-à-dire de donner à chacun, par un accès réellement égal aux œuvres de l'esprit, la possibilité de se former une conscience citoyenne dans sa plénitude. [...] Tout doit tendre à ce que, sous ses formes les plus élaborées, les plus exigeantes même, la culture apparaisse comme un bien commun, dont nul n'est exclu¹ »

C'est dans cette conjoncture que l'on voit fleurir à nouveau dans les discours les emplois de formules que l'on croyait délaissées ou « ringardisées » depuis mais qui, mobilisées autour du thème de la cohésion sociale et de la réduction des inégalités, semblent trouver une nouvelle jeunesse. Ainsi de ce texte cité par Philippe Poirrier dans lequel Jacques Chirac assigne à l'ensemble de son gouvernement – il s'agit en effet d'une priorité affichée comme « nationale » – l'objectif de :

« faire des enseignements spécialisés un service public à part entière [...] que la cohésion sociale exige [et] d'élaborer un projet d'ensemble en faveur des enseignements artistiques pour tous. *Pour tous* : telle doit être notre ambition. C'est un enjeu de démocratie, d'égalité des chances, d'appartenance à une même patrie culturelle.² »

D'ailleurs le projet présidentiel présenté par Jacques Chirac en 1995, intitulé symboliquement "La France pour tous", comportait déjà comme axe prioritaire un volet qui se déclinait comme suit : « L'égalité des chances : "une formation pour tous, *une culture pour tous*, un logement pour tous" ». Le 10 avril 1995, le candidat RPR à l'élection présidentielle présentait effectivement un projet de politique culturelle placé sous le signe du rassemblement, éloquemment intitulé "La culture pour tous".

Signalons encore ceci que la Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 fait toute sa place à la culture et aux pratiques dites de loisir en affirmant :

« *L'égal accès de tous*, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. »³

Il est capital de souligner que c'est alors que le thème de l'« exclusion » investit et polarise le débat sur l'avenir de la société française que nous semble s'ouvrir un nouvel âge d'or des discours sur la démocratisation de la culture, dont la priorité est en effet maintes fois réaffirmée par les différents ministres de la culture successifs, mais dont les formulations semblent ne pas ou ne plus vouloir se fixer exclusivement dans l'un ou l'autre des termes, « tous » ou « chacun » que l'on voit désormais régulièrement associés, comme pour mieux signifier justement le grand rassemblement citoyen et le « nouveau contrat républicain » dont la politique éducative et culturelle doit embrasser et servir la cause. Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication et porte-parole du gouvernement, dans une allocation du 12 novembre 1997 à l'Assemblée nationale pour présenter le projet de budget de son ministère pour l'année 1998, déclare ainsi vouloir « engager une politique entièrement tournée vers la démocratisation de la culture » et jeter les bases d'un véritable « service public de la culture », de telle sorte

¹ *Ibid.*, pp. 515-528 (extraits)

² J. Chirac, « Une même patrie culturelle », *Le Monde de l'éducation*, décembre 1996, n° 243, pp. 52-53. *Ibid.*, pp. 532-534

³ Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, Article 140.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=38A4F5BD70DFDA22E24F9B5DD4C1EF85.tpjjo11v_1?cidTexte=JORFTEXT00000206894&categorieLien=id

« qu'en permettant à *tous* de disposer des clés de compréhension et des possibilités matérielles de découvrir une œuvre [...] on permet[te] à *chacun* d'accéder à une compréhension du monde plus large, plus riche, plus libre.¹ »

Cette ambition trouve une forme de matérialisation dans un texte d'importance, la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant du 22 octobre 1998, laquelle réaffirme et explicite la nécessité d'une intervention publique ambitieuse et régulatrice en matière culturelle, au nom d'un équilibre économique et social fragilisé :

« L'engagement de l'État en faveur de l'art et de la culture relève d'abord d'une conception et d'une exigence de la démocratie : favoriser l'accès de *tous* aux œuvres de l'art comme aux pratiques culturelles ; [...] garantir la plus grande liberté de *chaque* citoyen dans le choix de ses pratiques culturelles.² »

Comme cet exemple le met en évidence, les deux plans que l'on avait distingués sont le plus souvent associés ici comme les deux volets ou les déclinaisons d'une même ambition sociétale dans la formulation de laquelle « tous » se situerait davantage au niveau des grands principes fédérateurs, de l'exigence commune, et « chacun » au niveau de la traduction individuelle de cette exigence, c'est-à-dire cette fois du point de vue de ceux qu'elle concerne. Renforcer la cohésion de « tous » et leur sentiment de coappartenance et, d'autre part, faire droit aux aspirations culturelles de « chacun » seraient ainsi non certes la même chose, mais la même ambition exprimée de deux points de vue différents et complémentaires. D'où cette alternance que nous avons pointée, qui reflète l'accentuation circonstanciée de l'une ou l'autre des deux dimensions, et privilégie « chacun » lorsque l'on évoque la liberté et les possibilités de choix de ses pratiques culturelles. Ainsi de la Charte d'objectifs culture/éducation populaire du 30 juin 1999 en faveur du développement des pratiques artistiques et culturelles où l'on peut lire :

« La culture est au cœur du pacte républicain. Elle concourt à la formation du citoyen et contribue à l'épanouissement de *chacun*. Conformément à cette exigence démocratique fondamentale, il est donc de la responsabilité du ministère de la Culture et de la Communication de mettre tout en œuvre pour étendre à l'ensemble de la population l'accès aux pratiques artistiques et culturelles et créer une réelle participation des citoyens à la vie culturelle de leur pays.³ »

À l'occasion d'une audition à l'Assemblée nationale le 3 mai 2000, Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication réaffirme eu égard aux « inégalités d'accès, voire [aux] risques d'exclusion vis-à-vis de la culture » la nécessaire poursuite de la démocratisation culturelle en ces termes :

« la lutte pour l'égalité d'accès à la culture reste plus que jamais une priorité essentielle de l'action publique. »⁴

La traduction principale de cette priorité affichée, qui associe de plus en plus étroitement accès à la culture et accès aux pratiques artistiques, est exprimée notamment dans une conférence de presse de Catherine Tasca sur l'éducation artistique pour tous datée du 14 décembre 2000 à l'occasion de laquelle elle affirme :

« L'éducation artistique est une « urgence » démocratique [...] L'éducation artistique doit être proposée à *tous*, à chaque stade de la scolarité. [...] Elle permet à *chacun* de découvrir et de construire son identité et son rapport au reste du monde

¹ *Ibid.*, p. 536 (extrait). C'est nous qui soulignons.

² Source : *Bulletin officiel du ministère de la Culture*, n° 110, mars 1999. Circulaire du 22 octobre 1998. *Ibid.*, pp. 551-559. C'est nous qui soulignons.

³ *Ibid.*, pp. 559-561 (extrait). C'est nous qui soulignons.

⁴ *Ibid.*, pp. 570-574 (extrait)

[...] Il convient donc que *chaque* élève trouve à chaque étape de son parcours une pratique qui corresponde à son aspiration et à ses goûts¹ »

On remarquera toutefois à la lecture des exemples qui précèdent que les formules « culture pour tous » et « culture pour chacun », si elles sont parfois suggérées, ne sont pas employées comme telles. En effet, si le discours sur la démocratisation culturelle comme organisation de l'accès aux œuvres mais aussi aux pratiques dites culturelles connaît une nouvelle vigueur dans ces années qu'on vient d'évoquer, le schème au demeurant classique de l'accessibilité² semble avoir connu quelque aménagement en vertu duquel la politique de l'offre en matière culturelle, étroitement associée à la formule « culture *pour* tous », intègre désormais davantage la prise en compte des aspirations individuelles et se formule plus volontiers du point de vue de « l'accès *de* tous » aux contenus et aux pratiques de son choix – c'est-à-dire davantage du point de vue de celui qui accède que de celui censé faire accéder.³

L'ÉMERGENCE RECENTE DE LA « CULTURE POUR CHACUN »

À cet égard, la fin des années deux mille nous apparaît marquée par un double phénomène : d'une part, dans la continuité de ce que l'on vient de dire, une fidélité réaffirmée à l'ambition initiale du ministère, à savoir la démocratisation ; d'autre part, la réapparition dans les discours des formules « culture pour tous » et « culture pour chacun », employées cette fois littéralement, mais dont on peine à voir tout de suite avec cohérence la portée respective qui leur est attribuée.

Un slogan politique et polémique

On trouve notamment cette affirmation d'une filiation avec le grand projet de démocratisation tel qu'il fut formulé aux premières heures du ministère dans un discours de décembre 2006 du ministre de la culture et de la communication Renaud Donnedieu de Vabres dans lequel celui-ci rappelle :

« [...] la mission originelle du ministère de la culture, telle que l'a formulée André Malraux : " rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ". Les actions que mène le ministère de la culture pour améliorer l'accessibilité des œuvres et le rapprochement opéré dès les années quatre-vingts avec le ministère de la Santé n'ont donc rien d'accessoire. Elles s'inscrivent dans la vocation première du ministère, qui est de garantir l'accès à la *culture pour tous*.⁴ »

On soulignera que c'est ici la formule « culture pour tous » qui est mobilisée pour dire l'ambition égalitaire et démocratique de faire partager les richesses de la culture à l'ensemble de la population, sans discrimination aucune.

Or rapidement, en l'occurrence moins d'un an plus tard, on commence à observer dans les discours – et ce au nom de la même exigence d'une accessibilité à la culture étendue à tous les publics – une mise en concurrence directe des deux formules, la « culture pour tous » et la « culture pour chacun », celle-ci étant explicitement appelée à supplanter

¹ Source : ministère de la Culture, Département de l'information et de la communication. *Ibid.*, pp. 585-590 (extraits)

² Le Décret n° 93-797 du 16 avril 1993 comme le Décret n° 97-713 du 11 juin 1997 relatifs aux attributions du ministre de la Culture et de la Communication reprennent tous deux, à quelques mots près, l'article premier du décret du 24 juillet 1959.

³ Changement de perspective qu'exprimait pourtant bien mieux, pour le coup, le décret du 10 mai 1982 que l'on a cité plus haut.

⁴ Déclaration de M. Renaud Donnedieu de Vabres sur la promotion de la politique culturelle en milieu hospitalier, Paris, le 10 janvier 2006. C'est nous qui soulignons. Source [en ligne] : <http://discours.vie-publique.fr/notices/063000145.html>

celle-là. C'est en ce sens que nous disons de la formule « culture pour chacun » qu'elle est une formule *polémique*, qui se définit et s'affirme en opposition déclarée à une autre formule désignée comme concurrente. Renaud Donnedieu de Vabres affirme en effet, dès le mois de décembre 2006 :

« Passer de la « culture pour tous » à la « culture pour chacun », c'est l'enjeu politique décisif de notre politique culturelle aujourd'hui et demain.¹ »

En 2004 déjà, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle Maison de la Culture à Grenoble, le ministre de la culture et de la communication avait d'ailleurs posé implicitement une équivalence entre le projet de démocratisation culturelle et la deuxième des formules qui nous occupent :

« Ce que l'on a appelé la « démocratisation culturelle », cette « culture pour chacun », elle s'épanouira ici.² »

De fait, la volonté affichée et revendiquée de « dépasser » la « culture pour tous » en inaugurant un style de politique culturelle basée sur un nouveau référentiel n'est pas isolée mais exprimée à plusieurs occasions, que nous avons tenté de recenser. Outre la déclaration de décembre 2006 que l'on a mentionnée, nous trouvons pour l'année 2007 trois discours dans lesquels Renaud Donnedieu de Vabres exprime et précise cette vision modernisée – et dessillée ? – de l'action de son ministère. La première à l'occasion de la présentation de ses vœux à la presse, en des termes bien choisis :

« [Agir au service de la culture] C'est, dans le même esprit, celui d'élargir et de renouveler l'accès à la culture [...] placer l'éducation artistique et culturelle, qui est ouverture sur le monde, ouverture d'esprit, au cœur du projet éducatif et le lier à la politique culturelle, pour rendre la culture accessible à *chacun*. »

« Passer de l'idéal de la culture pour tous, qui est à l'origine de la création de ce ministère il y a près de cinquante ans, à l'objectif de la culture pour chacun, aujourd'hui rendu possible par les acquis de la politique culturelle et les défis des technologies, c'est en effet *un programme politique pour notre temps*. »

Ce ministère n'est plus le « ministère de l'impossible », comme on l'a parfois décrit, mais le ministère du possible³ »

La seconde, le mois suivant, à l'occasion de la remise des insignes de Chevalier de l'ordre du Mérite à Laurent Sorbier, le ministre déclare que :

« [...] pour ouvrir davantage l'accès aux arts et à la culture, grâce aux nouveaux moyens que les technologies mettent à notre disposition, à l'ère numérique, [...] il s'agit bien de *passer de l'utopie fondatrice de " la culture pour tous " au projet concret de " la culture pour chacun "*.⁴ »

La troisième, à l'occasion du Conseil des ministres du 9 mai 2007, dans une intervention du ministre sur le thème de l'égalité des français devant la culture. Tout en rappelant les grands principes qui orientent l'action publique en matière de culture, savoir la diversité culturelle et l'égalité d'accès à la culture, l'action du ministère s'y trouve à la fois reconceptualisée et recontextualisée. D'un côté en reconnaissant que l'*offre* en matière de

¹ « La culture est-elle encore un enjeu politique ? », intervention au Colloque Arte & France culture tenu à la Cinémathèque française, 1er décembre 2006. Source : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/donnedieu/colloque11206.html>

² Allocution de Renaud Donnedieu de Vabres lors de l'inauguration de la Maison de la Culture à Grenoble, le 17 septembre 2004. [en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/donnedieu/grenoble.htm>

³ Discours de Renaud Donnedieu de Vabres prononcé lors de la présentation de ses vœux à la presse, le 18 janvier 2007. C'est nous qui soulignons. [en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/donnedieu/voeuxpresse07.html>

⁴ Remise des insignes de Chevalier de l'ordre du Mérite à Gregory Laurent Sorbier, 14 février 2007. C'est nous qui soulignons. [en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/donnedieu/deco-sorbier2007.html>

culture n'est pas ou plus supportée – l'a-t-elle jamais été ? – par l'Etat seul mais mieux « partagée »; d'autre part en prenant acte du fait social nouveau en vertu duquel « le développement des nouvelles technologies a considérablement augmenté la *demande* de culture de nos concitoyens ». D'où ce bilan suivant deux échelles de temps selon lequel :

« Depuis cinq ans, la politique culturelle a changé. Le rapport des Français à la culture s'est modifié. Les missions du ministère de la culture et de la communication ont évolué. C'est le fruit d'une volonté politique. [...]

Ainsi, près de cinquante ans après sa création, le ministère de la culture et de la communication est devenu fédérateur de politiques culturelles transversales, au service de l'égalité des Français devant la culture, permettant de *passer de l'ambition fondatrice de « la culture pour tous » au projet concret de « la culture pour chacun »*.¹ »

Dans les trois cas cités, la « culture pour tous » est donc tenue pour un « idéal » qui, aussi noble et légitime soit-il, aurait par-delà les réussites occasionnées condamné le ministère de la Culture au registre de l'impuissance et de la déception, jusqu'à mériter ce titre de « ministère de l'impossible ». À l'inverse de cette « utopie fondatrice », la « culture pour chacun » constituerait un « objectif » opérationnel, « concret », réaliste correspondant à une vision stratégique et cohérente, en phase avec les exigences de « notre temps ». La culture pour chacun est du domaine non seulement du souhaitable mais du possible ; à moins que ce ne soit justement parce qu'elle est jugée pratiquement possible et réalisable qu'on la déclare, stratégiquement, souhaitable. Quoiqu'il en soit, les mots viennent chaque fois accentuer l'opposition, du moins la différence entre les deux formules qui nous intéressent, et il n'est pas jusqu'aux expressions les plus rituelles qui ne subissent par moments une inflexion du discours visant à faire prévaloir « chacun » sur « tous »². Si cette différence est ainsi outrée, c'est qu'une campagne politique s'engage et qu'il s'agit dans ce contexte, quoique le ministre s'en défende, de faire jouer des formules et des « slogans » pour mieux marquer son positionnement ; de livrer en quelque sorte un précipité rhétorique de la nouvelle politique culturelle qui s'intègre pleinement à un « programme politique » :

« Cette définition du ministère [le « ministère du possible » qui défend une « culture pour chacun »] fait écho à la campagne présidentielle qui commence et à celle de Nicolas Sarkozy. *Ce n'est pas un hasard*. C'est le fruit de l'action. C'est une volonté. C'est un engagement. [...] On nous prédisait, et certains espéraient peut-être, une campagne d'images, de slogans, une campagne virtuelle, sans débats de fond, sans idées, sans projets. Je crois tout le contraire. Le programme législatif de l'UMP, les propositions et les convictions de notre candidat font une large place à la culture³ »

En effet, dès octobre 2006 - soit *avant* la première des occurrences que nous avons relevées du « passage » de la culture pour tous à la culture pour chacun -, le ministre de l'intérieur, de l'aménagement du territoire et président de l'UMP Nicolas Sarkozy, qui se déclarera candidat à l'élection présidentielle dès le mois suivant⁴, développe à l'occasion d'une réunion publique son programme présidentiel. Centré sur la conception qu'il y

¹ Allocution de Renaud Donnedieu de Vabres prononcée en Conseil des Ministres sur l'égalité des français devant la culture, le 9 mai 2007. C'est nous qui soulignons. [en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/donnedieu/egalite07.html>

² La présentation des vœux dont nous avons cité des extraits s'ouvre et se clôt en effet respectivement par les formules « Bienvenue à *chacune* et à *chacun* pour cette troisième cérémonie des vœux ! », et « À *chacune* et à *chacun*, bonne année ! ».

³ Présentation des vœux à la presse, 18 janvier 2007. C'est nous qui soulignons.

⁴ Nicolas Sarkozy rend publique sa candidature à l'élection présidentielle de 2007 dans une interview à la presse régionale, réalisée le 29 novembre 2006. Source : Nicolas Sarkozy, « Ma réponse est oui », *Libération*, 29 novembre 2006.

[en ligne] <http://www.liberation.fr/politiques/010114520-nicolas-sarkozy-ma-reponse-est-oui>

défend de la République, son discours mobilise à plusieurs reprises la locution « pour tous », comme dans les exemples qui suivent :

« La République c'est la compréhension mutuelle, le respect de l'autre et la solidarité *pour tous*. C'est la liberté de chacun garantie par la liberté de tous. C'est l'égalité des droits *pour tous* garantie par les devoirs de chacun. »

« Je veux l'égalité des chances *pour tous* [...] Et le plus important peut-être : le droit *pour tous* à une éducation d'excellence. »

En revanche, s'agissant précisément des domaines de la culture et de l'éducation, le candidat fait intervenir par deux fois la formule dont nous n'avions pas trouvé trace depuis l'audition citée d'André Malraux du 12 mai 1976 :

« [La République] C'est l'augmentation du pouvoir d'achat parce que le pauvre n'est pas libre.

C'est l'emploi parce que le chômeur n'est pas libre.

C'est l'effort personnel comme contrepartie de l'aide parce que l'assisté n'est pas libre.

C'est l'éducation et *la culture pour chacun* parce que l'ignorant n'est pas libre.

La République pour moi c'est l'égalité réelle, qui n'est pas l'égalitarisme, comme condition de la liberté. [...]

Parce que l'élitisme républicain a toujours fait davantage pour la promotion sociale que le nivellement et l'égalitarisme.

Parce qu'il n'y a pas plus grand mépris vis-à-vis d'une partie de la jeunesse que de la croire indigne des grandes œuvres de l'esprit, et de la culture la plus exigeante.

Je veux la culture pour chacun, parce la culture c'est la clé de l'égalité des chances.¹ »

La culture et l'éducation comme leviers de la promotion sociale, c'est une vision stratégique ; la « culture pour chacun », un programme d'action au service de celle-ci, et une formule paradigmatique qui va dès lors ponctuer les discours des ministres de la culture de 2007 à aujourd'hui. La « culture pour chacun » nous semble donc non seulement une formule polémique, au sens où on l'a dit ; elle est encore, dans le contexte qu'on a restitué, un slogan politique.

Une communication erratique

D'importantes fluctuations d'un ministre à l'autre

Ce que l'on comprend en revanche moins distinctement, c'est pourquoi Christine Albanel, nommée en mai 2007 suite à l'accession de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République et succédant à Renaud Donnedieu de Vabres, ne systématise pas davantage l'usage de la formule « culture pour chacun » comme mot d'ordre de la « politique culturelle nouvelle » annoncée. Ce d'autant plus que la Lettre de mission que le Président de la République adresse à Christine Albanel le 1^{er} août 2007 lui enjoint explicitement de « mettre en œuvre le programme présidentiel » en donnant une réalisation concrète, dans son domaine d'intervention, aux engagements qui ont été pris durant la campagne

¹ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et président de l'UMP, sur la République, la nation et la réforme de l'Etat, la "rupture" avec des droits sociaux "opposables", dont le droit au logement, Périgueux (Dordogne) le 12 octobre 2006. C'est nous qui soulignons. [en ligne] <http://discours.vie-publique.fr/notices/063003585.html>

électorale ; et que, suite aux élections législatives, le gouvernement dispose d'une large majorité pour pouvoir mener à bien les réformes supposées répondre à « l'ampleur de l'attente de changement manifestée par les Français ». Or il est à remarquer que là aussi, dans les sept pages qui exposent à la ministre les points prioritaires qui devront guider son action, on ne trouve aucune occurrence de la formule « culture pour chacun », autour de laquelle, on l'a vu, s'est pourtant construit et cristallisé le projet présidentiel en matière culturelle. Nous ne sommes pas en mesure d'expliquer ce fait, sinon en soulignant, comme l'a fait nombre d'observateurs, la place importante sinon dominante accordée dans ce texte aux considérations budgétaires et gestionnaires¹, ce qui laisse d'autant moins de place à la formulation des objectifs stratégiques en matière culturelle. Lesquels sont ainsi déclinés :

« L'heure d'un nouveau souffle pour notre politique culturelle est donc venue, celle d'adapter l'ambition d'André Malraux au XXI^{ème} siècle. Il vous revient de proposer les voies et moyens d'une politique culturelle nouvelle, audacieuse, soucieuse de favoriser l'égalité des chances, d'assurer aux artistes une juste rémunération de leur travail, de développer la création et nos industries culturelles, de s'adresser à tous les publics.

Votre première mission sera de mettre en œuvre l'objectif de démocratisation culturelle [...]

Nous souhaitons que les dépenses de fonctionnement du ministère et de ses organismes rattachés soient réduites au profit de l'aide à la création et de la démocratisation culturelle.² »

De fait, non seulement la « culture pour chacun » paraît absente des discours de la ministre, mais nombre d'entre eux réinvestissent, au nom de la remise en œuvre de la démocratisation culturelle qui lui a été assignée, la formule « culture pour tous » que l'on croyait avoir été dépassée par l'adaptation des ambitions fondatrices aux exigences d'un environnement « en pleine transformation »³. Ainsi de cette intervention, en décembre 2007, au sujet de l'entrée de la radio publique française dans « l'ère numérique » :

« Noël 2007 sera sans doute celui de la télévision numérique, qui connaît un immense succès auprès de nos concitoyens. Noël 2008 sera celui de la radio numérique, une radio toujours plus proche des Français, toujours plus riche et créative, qui aura mis la technologie au service de sa double ambition : celle d'être un média à la fois populaire et pointu, un média qui rassemble et répond en même temps aux goûts les plus divers, bref, le média de l'information et de *la culture pour tous*.⁴ »

Et, en septembre 2008, de cette annonce à l'occasion de la conférence de presse des Journées européennes du Patrimoine sur le thème « Patrimoine et création » :

¹ « Obligations de résultats » fixées aux structures subventionnées et fin de la reconduction automatique des aides et subventions ; encouragement des financements privés de la culture ; association de « gestionnaires confirmés » à la direction des établissements relevant du ministère ; volonté de limiter l'accès au régime d'indemnisation du chômage des artistes et des techniciens du spectacle ; réduction des dépenses de fonctionnement et optimisation de l'organisation administrative ; etc. Il ne s'agit rien de moins que d'un « kit » complet de révision des politiques publiques appliqué au ministère de la culture.

² Lettre de mission de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, adressée à Mme Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la communication, le 1^{er} août 2007. [en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-lettre2mission07.htm>

³ « L'environnement dans lequel s'inscrit la politique culturelle est par ailleurs en pleine transformation. La révolution numérique crée une possibilité d'accès quasi infini aux œuvres de l'esprit, tout en menaçant gravement la création par les atteintes aux droits d'auteur et aux droits voisins qu'elle permet. Et les industries culturelles sont de leur côté à l'origine d'une part croissante de la richesse et de l'emploi. » *ibid.*

⁴ Déclaration de Mme Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication, sur la norme de diffusion de la radio numérique, Paris, le 5 décembre 2007. C'est nous qui soulignons. [en ligne] <http://discours.vie-publique.fr/notices/073003849.html>

« [...] je réfléchis à la possibilité de placer en 2009 les Journées européennes du patrimoine sous le signe de l'accessibilité. Ce sera l'occasion de valoriser et de poursuivre l'action du ministère en faveur des publics spécifiques, en sensibilisant le grand public et les professionnels à la nécessité de faciliter l'accès à *la culture pour tous*.¹ »

Une ultime citation d'octobre 2008 confirmera cette tendance de Christine Albanel à recourir à la « culture pour tous » pour formuler son action à la tête du ministère :

« Cette initiative [la création d'un billet groupé pour visiter les trois expositions sur Picasso] est dans la continuité des actions que je mène depuis un an afin de faciliter l'accès à *la culture pour tous*.² »

Il faut attendre mars 2009, soit quelques mois avant que Frédéric Mitterrand ne lui succède, pour trouver parmi ses discours une mention de la « culture pour chacun », encore que celle-ci soit étroitement associée à de multiples emplois de « tous » dans des formulations très « classiques » du schème de l'accessibilité aux œuvres :

« Tous deux [la culture comme le développement durable], enfin, souhaitent, pour tous, pour aujourd'hui et pour demain, l'accès aux biens fondamentaux qui font la dignité de l'homme. [...] Mais le développement durable repose aussi sur une politique soucieuse de tous les publics : il nous faut garantir l'accès à *la culture pour chacun*. Le développement durable pose la question, essentielle, de l'accessibilité de tous à l'éducation et à la culture.³ »

De ce point de vue, la nomination le 23 juin 2009 de Frédéric Mitterrand à la tête du ministère de la Culture marque une rupture tant qualitative que quantitative dans la communication du ministère. En effet, après avoir exprimé et expérimenté pendant ses premiers mois d'exercice le concept de « culture sociale » comme nouveau « principe d'action » de son ministère, Frédéric Mitterrand réactive et généralise progressivement, à partir du mois d'octobre, l'emploi de la « culture pour chacun » comme mot d'ordre de la nouvelle dimension et du style nouveau qu'il souhaite conférer à la politique culturelle :

« je lui [mon action au ministère] ai donné un nom, qui est comme ma devise, mon viatique et presque mon slogan : « la culture pour chacun ». Voilà la direction dans laquelle je veux aller et je veux que nous marchions ensemble avec mon administration ici à Paris, en régions et dans chacun de nos territoires, pour écrire un nouveau chapitre de la Culture française⁴ »

En outre, Frédéric Mitterrand réactive et fait jouer une opposition idéologique entre la « culture pour tous » et la « culture pour chacun », comme s'il fallait définitivement choisir non seulement entre deux formules, mais entre deux positions supposées antagonistes. Le ministre fait pour cela référence, non d'abord à André Malraux - que l'on a vu rompu et attaché à cette opposition -, mais à Michel Guy⁵, dont il cite une expression qu'il semble affectionner : « Non une culture pour tous, mais une culture pour cha-

¹ Discours de Christine Albanel prononcé à l'occasion de la conférence de presse des Journées européennes du Patrimoine sur le thème « Patrimoine et création », 9 septembre 2008. C'est nous qui soulignons.

[en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/albanel/disjep08.htm>

² Communiqué de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, annonçant la création d'un billet groupé pour les trois expositions sur Picasso et les maîtres aux Galeries nationales du Grand Palais, au musée du Louvre et au musée d'Orsay, 6 octobre 2008. [en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/communiq/albanel/com3expos.html>

³ Discours de Christine Albanel prononcé pour l'ouverture du séminaire sur le développement durable organisé par le ministère de la Culture et de la Communication à la Bibliothèque nationale de France, le 16 mars 2009.

[en ligne] http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/albanel/disdev_durable.html

⁴ Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la présentation de ses vœux à la presse, 19 janvier 2010. Source : site www.culturecommunication.gouv.fr (Espace Presse, rubrique Discours).

⁵ Michel Guy, secrétaire d'État à la Culture du 8 juin 1974 au 27 août 1976.

cun»¹. De fait, une recherche globale sur l'Espace Presse du site culturecommunication.gouv.fr donne lieu, pour la seule rubrique Discours², à 47 résultats de discours du ministre Frédéric Mitterrand contenant une fois au moins l'expression exacte « culture pour chacun », soit maintes fois plus que toutes les occurrences réunies que nous avons relevées jusqu'à 2009. Ce chiffre, qui n'est qu'un indicateur, donne en lui-même une bonne idée de l'inflation subite et de l'usage intensif, sinon exclusif, de cette formule devenue incontournable dans la communication du ministère.

... et au sein du ministère actuel : le ressac de la « culture pour chacun » ?

Mais le même chiffre ne dit rien de la répartition proportionnelle de ces occurrences sur la période qui va de la nomination du ministre, à la fin du mois de juin 2009, jusqu'à ces derniers mois de l'année 2011. Or un examen plus précis de ces emplois de la « culture pour chacun » dans les discours du ministre révèle un usage différencié sinon contrasté du dit « slogan » à l'échelle de la trentaine de mois d'exercice de l'actuel ministre. En effet, si l'on envisage les choses trimestriellement, c'est le dernier trimestre 2009 qui enregistre sur l'ensemble de la période la plus grande proportion d'occurrences de la formule, soit 11 en trois mois, dont 6 pour le seul mois de novembre 2009. Les emplois de la « culture pour chacun » se répartissent ensuite de manière homogène et légèrement croissante du 1^{er} au 3^e trimestre 2010, avec respectivement 8, 9 et 10 occurrences, dont 6 pour le seul mois de septembre 2010. On note alors un recul sensible de cet emploi dans les discours du ministre : 6 au total pour le dernier trimestre 2010, à peine 3 pour le premier trimestre 2011, puis subitement, plus aucune mention de la formule pour la même année.

On sait en effet que cette généralisation soudaine de l'expression « culture pour chacun », associée à la remise en cause de l'idéal d'une « culture pour tous » dans un contexte général d'incertitude lié à la réforme en cours de l'État et d'inquiétude quant au devenir d'une politique culturelle – passée au crible de la Révision générale des politiques publiques et, par ailleurs, définitivement désavouée selon certains par les résultats de la dernière enquête nationale menée en 2008 sur les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique³ – a suscité de profondes interrogations, quand ce ne sont pas de vives réactions, parmi les acteurs de la culture, professionnels ou non, mais aussi de la part d'un certain nombre d'observateurs et d'intellectuels, dont l'historien Gérard Noiriel et l'économiste Françoise Benhamou⁴. Et l'on peut sans doute faire fond sur les différents points d'orgue qu'a connus ce débat suscité par la « culture pour chacun » pour expliquer en grande partie les fluctuations dans l'usage de cette expression qui a cristallisé et focalisé les critiques formulées à l'encontre de la nouvelle politique culturelle qui s'y dessine.

En premier lieu, si septembre 2010 voit comme on l'a dit se multiplier les occurrences de la culture pour chacun dans les discours, cela correspond sans doute – après déjà presque un an d'emplois réguliers de la formule et d'élaboration progressive de la « doctrine » qui lui correspond – à la phase d'institutionnalisation de cette dernière comme l'un des axes structurants de la stratégie du ministère de la Culture et de la Communication et, bientôt, directive nationale d'orientation pour 2011. En effet, le 29 septembre

¹ Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de l'inauguration d'Evento à Bordeaux, 9 octobre 2009. Source : site www.culturecommunication.gouv.fr (Espace Presse, rubrique Discours). Nous précisons que nous n'avons pas retrouvé la source de cette citation de Michel Guy.

² www.culturecommunication.gouv.fr/Espace-Presse/Discours

³ DEPS-Olivier Donnat [dir.], *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique. Enquête 2008*, Paris, La Découverte/Ministère de la Culture et de la Communication, 2009

⁴ Nous proposons en annexe une biblio-webographie des principales réactions et analyses suscitées dans la presse et sur le Net par la promotion de la « culture pour chacun ». On y retrouvera les interventions des deux auteurs cités.

2010 est publié le dossier de presse de présentation du budget 2011 du Ministère de la Culture et de la Communication qui fait état, au sein du Programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », d'un dispositif spécifique « Culture pour chacun »¹. La « culture pour chacun » désigne cependant déjà bien davantage qu'un dispositif d'action parmi d'autres. C'est ce que confirme l'élaboration, datée du même mois de septembre, d'une note au Ministre de la culture intitulée « Culture pour chacun. Programme d'action et perspectives »². Ce document, émanant du cabinet du Ministre, propose non seulement un programme d'actions à mettre en œuvre dans le champ culturel ; il assoit et promeut surtout la « culture pour chacun » comme la nouvelle « doctrine » d'un ministère de la Culture qui se donnerait enfin les moyens, théoriques et tactiques, d'en finir avec les errances et les impostures d'une démocratisation culturelle – qui, sous l'alibi de la « culture pour tous », aurait généré de l'« intimidation sociale » – et de repenser en profondeur en conséquence le sens de son action, sinon ses finalités. Or ce que l'on appelle en langage journalistique la « fuite » de cette note dans la presse³ au mois de novembre est à l'origine d'une polémique nourrie et durable qui, en tout état de cause, a directement affecté l'usage de la formule. D'une part, cette polémique a sans doute amené le ministère à « dévoiler ses cartes » peut-être plus tôt qu'il ne l'avait prévu⁴ en clarifiant ses positions et en présentant effectivement sous la forme constituée et cohérente d'une doctrine officielle et assumée, d'ailleurs traduite dès novembre en Directive nationale d'orientation⁵ ce qui, certes, s'apparente à une réorientation stratégique, mais qui restait jusqu'ici de l'ordre d'un axe de réflexion et de travail de l'administration de la culture, et d'une conviction profonde du ministre. Elle a d'autre part conduit le ministère à mobiliser la « culture pour chacun » de manière plus parcimonieuse dans sa communication, ce qui expliquerait le recul sensible de l'emploi de la formule que l'on a pointé à partir du troisième trimestre 2010.⁶

Ce climat de critique et de contestation a sans doute atteint son paroxysme à l'occasion du « Forum Culture 2011 » organisé le 4 février 2011 dans la Grande Halle de La Villette. En effet, censé couronner à Paris une série de forums régionaux « Culture pour chacun »⁷ et susciter la réflexion collective autour des pistes propres à mettre en œuvre la nouvelle orientation stratégique du ministère, ce forum national s'est vu rebaptiser *in extremis*, et de manière improbable « Culture pour chacun, culture pour tous, culture partagée »⁸ devant l'appel au blocage de plusieurs collectifs. Dans une interview accordée au journal *Libération* la veille de la tenue du Forum, le ministre réagit à ces annonces de blocus lancées par des syndicats, qui ont d'ailleurs tenu promesse. Il s'y emploie à « dramatiser » la « culture pour chacun », dont la charge polémique semble avoir atteint

¹ Dossier de presse (29 septembre 2010) de présentation du budget 2011 du Ministère de la Culture et de la Communication, Programme « Culture pour chacun » (pp. 33-34).

[en ligne] <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Espace-Presse/Dossiers-de-presse/>

² *Culture pour chacun. Programme d'actions et perspectives*, Note adressée au Ministre de la Culture et de la Communication, Francis Lacloche et Guillaume Pfister, 13 novembre 2010. Nous procéderons à analyse de ce texte dans notre seconde partie.

³ Voir notamment Nathaniel Herzberg, « Le ministère pose le cadre de sa nouvelle doctrine : la “culture pour chacun” », *Le Monde*, 5.11.2010 ; et Daniel Conrod, « Le glas de la “culture pour tous” », *Télérama* n° 3174, 11.11.2010.

⁴ La note citée préconisait en effet de « communiquer par étapes stratégiques » (p.7)

⁵ Directive nationale d'orientation pour la période 2011-2013, adressée par le Ministre le 2 novembre 2010 aux Préfets de Région et aux Directions régionales des affaires culturelles. Voir Jean-Claude Pompougnac, « Culture pour chacun : les DRAC au rapport ! », 05.12.2010, Blog « La Cité des sens » (voir Annexe 1)

⁶ Gérard Noiriel proposera quant à lui une explication plus contingente et circonstanciée : « Interrogé par France-Inter le 20 janvier dernier sur sa définition de la « Culture pour chacun », Frédéric Mitterrand a soigneusement évité d'utiliser ce terme, préférant parler de « culture partagée ». Alors que la « Culture pour chacun » avait été présentée, tout au long de l'année 2010, comme la nouvelle politique culturelle à laquelle le ministre entendait attacher son nom, il semble bien qu'elle ait été sacrifiée sur l'autel du réalisme politique. Nous sommes entrés dans la pré-campagne des présidentielles 2012 et il s'agit désormais d'être le plus consensuel possible. Cette nouvelle stratégie de communication est perceptible à tous les niveaux. » Gérard Noiriel, « Exit la “culture pour chacun” ? », 23.01.2011. Source [en ligne] : noiriel.over-blog.com

⁷ Forums régionaux organisés à la demande du ministère par les Directions régionales des affaires culturelles à l'automne 2010.

⁸ Voir notamment, sur ce point : « Mitterrand : le Forum qui fâche à la Villette », *Libération*, 4.02.2011 ; et « Blocus matinal à la Grande Halle », *Libération*, 5.02.2011 (articles en ligne sur liberation.fr)

son paroxysme, et justifie par anticipation le changement d'intitulé de la manifestation – dont il défend par ailleurs le principe et l'opportunité – pour apaiser un débat qu'il souhaite malgré tout fécond :

« [Libération] L'idée de «culture pour chacun» occasionne beaucoup de crispations. Au point que l'intitulé du forum a changé. C'est pour plaire à tout le monde ? – La question n'est pas de plaire à tout le monde. On retrouve le terme de «culture pour chacun» chez plusieurs ministres de la Culture. André Malraux bien sûr, mais aussi Michel Guy. Je trouvais que c'était une manière intéressante de réfléchir aux questions du rapprochement de la culture avec les citoyens. La genèse de tout cela, c'est une conversation que j'ai eue il y a vingt-cinq ans avec Bernard Sobel, à Gennevilliers, où nous avons beaucoup parlé de l'intimidation sociale et nous avons prononcé cette expression. Cela dit, je considère que si les innovations sémantiques - et ce n'en est pas une - en période d'interrogation et de dialogue doivent créer un émoi qui occasionne une perte de repères de l'essentiel, il faut savoir le prendre en compte.¹ »

Quoiqu'il en soit, à l'image de ce nouvel intitulé qui, pour rassembleur qu'il se veuille, ne constitue pas moins un amalgame rhétorique singulier, la confusion est désormais totale, et la communication du ministère s'en trouve profondément remise en cause. Ce dont convient quelque part le ministre, même s'il maintient avoir contribué, en revendiquant comme il l'a fait «la culture pour chacun», à lancer et nourrir un débat nécessaire qui appelle des réponses nouvelles aux nouveaux enjeux de la culture :

« La « poétique du divers », celle auquel je pensais quand j'évoquais la Culture pour chacun – et je me rends bien compte aujourd'hui que les innovations sémantiques sont toujours porteuses d'équivoques et de malentendus et ne peuvent être faites dans un moment de doute, d'interrogations - c'est aussi un moyen de réfléchir aux enjeux de la culture aujourd'hui [dans] le monde globalisé du XXI^e siècle.² »

De fait, nous ne comptabilisons pour l'année 2011 que trois discours de Frédéric Mitterrand mentionnant la «culture pour chacun», dont le dernier en date est précisément ce discours d'ouverture du Forum national Culture 2011, où la formule est d'ailleurs évoquée au passé. Après avoir fait jouer la «culture pour chacun» contre la «culture pour tous», le ministère est ainsi conduit à réhabiliter cette dernière pour apaiser les tensions – preuve en creux, s'il en fallait, de son inscription profonde dans l'inconscient collectif des politiques culturelles et de l'ensemble de ses acteurs – et à abandonner manifestement dans sa communication la référence à la «culture pour chacun», au risque de compromettre la lisibilité de son discours et la cohérence de sa vision stratégique. Ce d'autant plus que le programme d'actions *Culture pour chacun*, dans un chapitre intitulé «La stratégie de communication», recommandait – outre une solide garantie «de visibilité médiatique [et] de diffusion des réussites notoires» des dispositifs et «actions symboliques» initiés au nom de ce programme – un fort portage politique de la culture pour chacun, reposant en premier lieu sur «l'implication personnelle du ministre et de ses directeurs»³.

À la question de savoir s'il y a bien eu «irruption» de la formule «culture pour chacun», on peut répondre dans un certain sens oui. Non au sens où il s'agirait d'une «innovation sémantique» à proprement parler, mais au sens où l'on a assisté à une remobi-

¹ « Certains ont peut-être été échaudés par le ministère », *Libération*, 4.02.2011

² Discours de Frédéric Mitterrand prononcé à l'occasion de l'ouverture du Forum national Culture 2011 le 5 février 2011. Source : www.culturecommunication.gouv.fr (Espace Presse, rubrique Discours)

³ *Culture pour chacun. Programme d'actions et perspectives*, op. cit., p.12-13

lisation et une réactivation inédites d'une « vieille » opposition idéologique, lancée à l'époque par André Malraux, à la faveur de laquelle la « culture pour chacun » s'est rapidement imposée comme *leitmotiv* de la communication du ministère. Par-delà son abandon apparent, survenu plus subitement encore que sa promotion, il nous faut maintenant étudier la « Culture pour chacun » sur le plan des idées, non plus comme formule rhétorique, slogan politique et outil de communication – pour ne pas dire de *marketing* de la culture – mais en tant que celle-ci désigne cette politique culturelle nouvelle à laquelle le ministère actuel entend sur le long terme attacher son nom.

La « culture pour chacun », nom de la nouvelle philosophie du ministère de la Culture

Nous avons pu vérifier et caractériser, au prix du travail de recherche qui a occupé notre première partie, tant les constantes des discours politiques sur la démocratisation de la culture – globalement placés sous le signe de l’accessibilité pour tous aux œuvres et aux pratiques dites culturelles – que la récurrence d’un « débat » sémantique fortement politisé autour de deux formules paradigmatiques, la « culture pour tous » et la « culture pour chacun », lorsque celles-ci sont mises en concurrence. À cet égard, la réactivation de la « culture pour chacun » à partir du milieu des années deux mille puis la récente promotion de celle-ci comme « étendard » de la vision politique nouvelle revendiquée par le ministère de la Culture doit nous inviter, maintenant, à préciser le contenu et les contours de cette supposée réorientation. Autrement dit, il nous reste à établir en quoi l’évolution rhétorique mise en évidence traduit une évolution stratégique, éventuellement une « révolution » dans la manière dont le ministère envisage tant son objet (la culture), que le périmètre et les fins de son action ; quelle est la modalité – continuité aménagée ou rupture assumée – de cette évolution et, en filigrane, comment cette approche intègre et réinterprète le paradigme fondateur de la démocratisation culturelle.

UN POSITIONNEMENT PAR RAPPORT A L’HERITAGE DES POLITIQUES CULTURELLES

Significativement, le premier chapitre du texte *Culture pour chacun*, auquel nous allons principalement nous attacher maintenant, s’intitule « L’héritage de la démocratisation culturelle ». Ceci traduit en soi l’intention de se positionner par rapport à une histoire particulière, celle d’une ambition et d’une conquête, à des modes de pensée et d’action qui ont fait l’épreuve du temps, parfois de leurs limites, et qui se sont périodiquement renouvelés¹ au fil des multiples réalisations. Le ministère de la Culture s’identifie en effet profondément au devenir de cette exigence, comme l’a souligné le ministre en affirmant que « La démocratisation culturelle, c’est l’histoire de ce Ministère »². En quels termes, sur quel mode cet héritage est-il donc décrit, et dans quelle mesure est-il ou non assumé par l’actuel ministère ?

La référence à André Malraux

De fait, les conseillers du cabinet³ qui rédigent le texte programme à l’attention du ministre apportent visiblement un grand soin, dès la première phrase, à placer leur propos sous le patronage et les auspices du ministre d’État chargé des Affaires culturelles :

« Le 27 octobre 1966, André Malraux s’adressait aux députés de l’Assemblée Nationale en leur annonçant son ambition de dépasser la culture pour tous à laquelle

¹ On a vu, à l’occasion de notre première partie, le modèle de la « démocratisation de la culture », essentiellement la culture « cultivée », céder progressivement le pas devant la « démocratie culturelle » conçue comme processus collectif d’expression, de création et d’appropriation ouvert à tous et à tous les registres ; avant un retour, à la fin des années quatre-vingt dix, au schéma originel de l’« accessibilisation », autrement dit à la démocratisation comme levée des barrières (sociales, économiques, psychologiques) et réduction des inégalités d’accès à la culture et aux pratiques culturelles.

² Frédéric Mitterrand, Discours prononcé à l’occasion de l’ouverture du Forum national Culture 2011, le 4 février 2011.

Source : www.culturecommunication.gouv.fr (Espace Presse, rubrique Discours)

³ Francis Lacloue, l’un des deux auteurs qui signent cette note, est « conseiller pour les programmes de démocratisation culturelle, de soutien à la photographie et au mécénat, en charge du suivi du projet Marseille-Provence 2013 ».

Source : www.culturecommunication.gouv.fr/Ministere/Le-ministre-et-son-cabinet

il avait consacré une large partie de son action politique et d'œuvrer désormais à une culture pour chacun. Il ajoutait : « Dans l'un des cas, il s'agit, en aidant tout le monde, de faire que tout le monde aille dans le même sens - dans l'autre cas, il s'agit que tous ceux qui veulent une chose à laquelle ils ont droit puissent l'obtenir. Je le dis clairement : nous tentons la culture pour chacun. »¹

L'effet d'aubaine que constitue la redécouverte et la mobilisation de cette citation est évident eu égard au nom qu'a déjà reçu ce nouvel « axe structurant » de la politique culturelle², qu'il s'agit tout à la fois dans ce document de fonder intellectuellement, d'explicitier en objectifs stratégiques et de décliner en programme d'action.

La peur d'un totalitarisme culturel ?

Certes, mais on doit se demander quel rapport il peut y avoir entre la situation précise qui est celle de l'énonciation de ce discours et ce qui motiverait aujourd'hui que l'on appelle à un semblable « dépassement » de la culture pour tous – à laquelle, au passage, on attribue à André Malraux de s'être consacré avant d'opérer la réorientation, sinon le revirement qu'on lui prête. Or on doit remarquer ici que si la phrase qui précède immédiatement dans le discours de Malraux le passage cité ne fait que poser en les nommant les deux options en présence (« Ce qui est clair, c'est qu'il y a la culture pour tous et qu'il y a la culture pour chacun. »), il n'est pas indifférent que l'on restitue ou non celle qui introduit le passage en question, ce que nous faisons ici :

« Il y a deux façons de concevoir la culture : l'une, en gros, que j'appellerais "soviétique", l'autre "démocratique", mais je ne tiens pas du tout à ces mots.³ »

Malraux ne tient pas à ces mots, mais la prétérition a le mérite de nous dire ce qui est en jeu à ce moment-là. Le ministre intervient devant l'Assemblée nationale pour solliciter les crédits (une somme égale à « 25 kilomètres d'autoroutes ») du plan décennal de construction des Maisons de la Culture pour couvrir le territoire. À cet égard il croit opportun, dans un contexte historique de « détente » en Europe mais de guerre froide tout de même, de dissiper toute assimilation de son projet avec une planification d'inspiration dirigiste et totalitariste, en un mot « soviétique ». Comme l'a souligné Philippe Urfalino, « son premier souci est de démarquer l'impératif de démocratisation du totalitarisme »⁴. Volontarisme, mais non dirigisme; planification, mais non totalitarisme, au nom précisément des valeurs démocratiques et de la liberté individuelle. Les Maisons de la Culture peuvent être gratuites, comme l'école de Jules Ferry, il n'est pas question de les rendre obligatoires, ce qu'explique par ailleurs André Malraux :

« Mesdames et Messieurs, il y a deux façons de servir l'esprit. On peut tenter de l'apporter à tous. On peut tenter de l'apporter à chacun.

Dans le premier cas, vous devez accepter un *totalitarisme intellectuel*; vous devez accepter la domination par la politique; vous devez accepter les moyens d'action les plus complets, mais les plus agissants. Dans la seconde hypothèse - l'esprit

¹ *Culture pour chacun. Programme d'actions et perspectives*, op. cit., p.3-4. Signalons que Frédéric Mitterrand réitère quelques temps après cette même référence dans son discours qu'il prononce, lui aussi devant le Sénat, à l'occasion du Colloque de l'Association française d'échanges et d'initiatives, le 17 décembre 2010.

² Le ministre associe plusieurs fois dans ses discours ces deux dimensions de la culture pour chacun, à savoir une conviction intime, un « idéal » et sa traduction en orientation stratégique : « mon idéal d'une « culture pour chacun », dont j'ai fait l'axe structurant de mon action à la tête du ministère de la Culture et de la Communication » (8 juillet 2010)

³ A. Malraux, présentation du budget des affaires culturelles, Assemblée nationale, 27 octobre 1966. Source : *Journal officiel des débats – Assemblée nationale*, n° 88, 28 octobre 1966, p. 3.974-3.992.
[en ligne] <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/andre-malraux/discours/malraux_budget_27oct1966.asp>

⁴ Philippe Urfalino, *L'invention de la politique culturelle*, op. cit., p.55

pour chacun - vous devez exiger des gouvernements qu'ils donnent sa chance à chacun.

Mais vous pouvez aussi exiger la liberté parce qu'alors il s'agit de ce que l'Etat doit apporter, et non plus de ce qu'il peut *imposer*. Ce qui nous mène de Moscou à Paris, des Maisons de la Culture soviétiques aux Maisons françaises.¹ »

La « culture pour tous » c'est donc la supposée culture officielle imposée d'en haut par un État totalitaire qui aurait collectivisé aussi le champ culturel ; la culture unique diffusée de manière égalitaire, uniforme et normative par les « Maisons de la Culture soviétiques » que distinguerait des Maisons de la Culture française un fossé idéologique, conceptuel, voire civilisationnel :

« Il est question d'échanger l'année prochaine, pour quelques semaines, une de nos Maisons de la Culture avec son équivalent soviétique. Alors commencera l'une des plus profondes confrontations qu'ait connues l'histoire de l'esprit : celle de la culture pour tous avec la culture de chacun.² »

Si donc on accordait à Malraux ceci que « Pour tous, cela n'a de sens que pour un État totalitaire³ », quel besoin, pour le ministère actuel, de démarquer son action de ce modèle et de s'exonérer d'une telle suspicion pour le moins lointaine et improbable ? Comment s'expliquer cet anachronisme manifeste, sinon peut-être par l'intention de suggérer qu'en rejouant cet épisode de « l'histoire de l'esprit » – on a alors affaire à une « révolution », au moins au sens astronomique du terme, le ministère de la Culture actuel envisage et engage lui aussi aujourd'hui semblable retournement de perspective ?

En tout cas cette « décontextualisation » de la référence au discours et à la position intellectuelle de Malraux permet, moyennant le sous-entendu d'un raccourci commode, de disqualifier la « culture pour tous » : puisqu'elle est l'apanage de régimes totalitaires, par définition non démocratiques, la « culture pour tous » n'est pas elle-même démocratique et ne saurait par conséquent porter l'ambition d'une démocratisation de la culture. Et s'« il s'agit, en aidant tout le monde, de faire que tout le monde aille dans le même sens », alors il faut sans doute comprendre ceci qu'avec la « culture pour chacun » le ministère entend désormais, concernant la conception comme les modalités de mise en œuvre de sa politique culturelle, substituer l'« articulation » de la diversité – des registres, des goûts, des pratiques individuels – à toute forme de prescription générique en matière culturelle.

Il s'agit d'une part d'évacuer de la politique culturelle toute notion d'obligation et d'imposition par l'État d'un quelconque modèle culturel, fût-il multiculturel :

« La culture pour chacun, parce que le « multiculturel » n'est pas non plus un idéal d'Etat, qui viendrait de haut en bas *s'imposer* à un peuple jugé trop national.⁴ »

L'État n'impose ni ne s'oppose, au mieux propose-t-il et accompagne-t-il les transformations. Pour le ministère, aucun « jacobinisme » n'est plus de mise, ni aucune « révolution » culturelle envisagée ; il s'agit bien plutôt de privilégier la continuité et de « s'adapter » – évolution dont le ministre souhaite manifestement donner des gages :

¹ A. Malraux, Discours prononcé à Dakar à la séance d'ouverture du colloque organisé à l'occasion du premier Festival mondial des Arts Nègres, le 30 mars 1966. C'est nous qui soulignons.

[en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/dossiers/malraux2006/discours/a.m-dakar.htm>>

² A. Malraux, Discours prononcé lors de l'inauguration de la maison de la culture de Grenoble, le 13 février 1968

[en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/dossiers/malraux2006/discours/a.m-grenoble.htm>>

³ A. Malraux, Audition par la commission spéciale chargée d'examiner des propositions de loi relatives aux libertés et aux droits fondamentaux, 12 mai 1976. Source : *Rapport Assemblée nationale*, n° 3455, (III, p. 161-171)

[en ligne] <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/andre-malraux/discours/Malraux_12mai1976.asp>

⁴ Frédéric Mitterrand, Discours prononcé à l'occasion de l'ouverture du Colloque du cinquantième anniversaire du ministère de la Culture et de la Communication, « Culture, politique et politiques culturelles » le 13 octobre 2009. C'est nous qui soulignons.

«[...] le ministère s'est adapté, comme nous nous sommes tous adaptés, à un monde plus fluide, plus ouvert, qui fait de l'idée d'articulation – idée qui n'exclut pas la hiérarchie, mais qui ne l'impose pas non plus –, peut-être l'une des valeurs les plus dynamiques de notre vivre-ensemble. [...]

Sans doute une idée de l'évolution, c'est-à-dire de souplesse, s'est-elle peu à peu substituée à ce que le mythe révolutionnaire pouvait avoir d'une brutale *mise en demeure*. Sans doute, l'administration française a-t-elle réussi sa mue girondine et préfère-t-elle désormais la continuité à la table rase et l'articulation à la *confrontation*.¹ »

Il s'agit d'autre part d'évacuer de la vie culturelle toute notion de « conformisation » imposée à une dictature anonyme du « On » qui impliquerait la dissolution de l'individualité :

« En effet, je dis aussi « la culture pour chacun » parce que le « tous », c'est trop souvent la collectivité indistincte, toujours susceptible d'emballements aveugles, de réflexes de foule et que « chacun », c'est la chance offerte à la nuance, à la menue différence, à l'infime dissension qui, sans menacer la cohérence du corps social, bloque les embrigadements *obligés*.² »

La « culture pour chacun », remède à l'uniformisation ?

Si la « culture pour chacun » se veut l'exact opposé d'une culture imposée à tous, c'est aussi dans le sens où, indépendamment des « embrigadements obligés » redoutés par le ministre – qui prévient dans d'autres discours contre les risques de « communautarisme culturel » –, la culture pour tous équivaldrait au fond à *une même* culture pour tous, autrement dit à une culture une, unique et uniforme. Comme si dans « culture pour tous », le « tous » devait fatalement rejaillir en retour sur le contenu de la culture elle-même pour la dissoudre :

«[...] le rêve d'une « culture *unique* » pour tous, comme on parle de « pensée unique », même s'il s'agit d'une « culture cultivée » appartient, il me semble, au passé nationaliste de l'Europe, à ce désir de *fusion* qui est à l'opposé de notre idéal d'articulation.³ »

L'uniformisation de la culture était on le sait une préoccupation profonde d'André Malraux, qui voyait avec gravité arriver la culture massifiée sortie des « usines de rêves » qu'on appelle aujourd'hui les industries culturelles. Frédéric Mitterrand reprend pleinement à son compte ce défi posé par la tendance à l'uniformisation des goûts et des « produits » culturels, même si celui-ci désigne moins clairement à quoi il attribue ce risque, sinon, là encore, à la « culture pour tous » :

«[...] la « culture pour chacun » – je ne dis pas « culture pour tous », car il ne s'agit pas d'un produit culturel *uniforme*, mais bien de nouveaux chemins pour atteindre chacun dans sa singularité, qu'elle soit philosophique, géographique, urbaine ou rurale.⁴ »

« Ce que je refuse, comme vous, ce sont trois dangers [...] je veux parler de l'*uniformisation* qui aliène, autrement dit la culture globale du *mainstream* pour tous⁵ »

¹ *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

² *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

³ *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

⁴ Frédéric Mitterrand, Discours prononcé à l'occasion de l'ouverture du Forum d'Avignon – « Culture, Economie, Médias », le 20 novembre 2009. C'est nous qui soulignons.

⁵ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 4 février 2011. C'est nous qui soulignons.

Si donc la « culture pour tous » consiste à faire en sorte « que tout le monde aille dans le même sens », et dans le sens d'une culture uniformisée, alors se fait jour l'idée qu'étant faite pour tous elle ne convient au fond à personne *en propre* – risque que n'évacue pas mais que redouble au contraire le numérique, qui « peut devenir la décharge d'une sous-culture pour tous et, en un sens donc, pour personne¹ ».

« Il était, en effet, devenu indispensable de dépasser la logique quelque peu *uniformisante* de la « culture pour tous », qui ne prenait pas suffisamment en compte la diversité de plus en plus foisonnante des publics et de leurs pratiques culturelles »²

La « culture pour tous » comme mode d'organisation de l'accès aux œuvres et aux pratiques est donc ici écartée en ce qu'elle serait dans l'incapacité, de par sa logique intrinsèque à l'uniformisation, de faire droit à cette diversité si consubstantielle à la culture qu'il faudrait parler plutôt « des » cultures³ :

« C'est dans ce glissement que s'en opère un autre : celui d'une « culture pour tous » invitant la société à adhérer à un consensus intellectuel, vers une « culture pour chacun » entendant reconnaître la diversité de la culture, des cultures.⁴ »

La « culture pour chacun » oppose ainsi à l'uniformité la diversité, au « consensus » la possibilité d'une « dissension » – « c'est la chance offerte à la nuance, à la menue différence, à l'infime dissension ». Elle relève bien, en ce sens, d'un « idéal d'articulation » du divers et du multiple au sein d'une culture qui ne peut être partagée qu'en tant qu'elle serait d'abord désirée et appropriée individuellement par chacun. Ce droit de chacun à la culture (« il s'agit que tous ceux qui veulent une chose à laquelle ils ont *droit* puissent l'obtenir ») est précisément un droit que l'on *peut* – ou non justement – exercer, faire jouer et faire valoir selon ou pour autant qu'on le veuille, qu'on le désire. Encore faut-il considérer dans quelle mesure et à quelles conditions ce droit défini au sens *formel* est susceptible d'être actualisé et exercé sur un mode *réel*, effectif – c'est tout l'enjeu, précisément, des politiques de démocratisation.

Pour autant, il nous semble que la référence faite à André Malraux à travers cette citation est bien moins idéologique que tactique, moins littérale qu'instrumentale. Mélange d'argument d'autorité et de procédé rhétorique, elle permet à un premier niveau de s'appuyer sur la caution intellectuelle du Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, convoqué ici pour légitimer, fonder et promouvoir la « culture pour chacun » non seulement comme slogan mais comme réorientation stratégique du ministère, bien que ce dernier ait employé cette formule dans un contexte tout différent. Du coup, les citations par lesquelles on a tenté d'explicitier cette filiation intellectuelle revendiquée cachent mal ceci que la référence à Malraux – et, à travers son nom, la promotion de la « culture pour chacun » qu'il a incarnée un temps – est invoquée pour se démarquer de tendances radicalement différentes, sinon hétérogènes, qui n'ont de commun que d'être indifféremment rassemblées derrière le repoussoir idéologique de la « culture pour tous ». En effet, il s'agit de repousser tantôt la standardisation et l'uniformisation induites par la culture de masse, cette « culture globale du *mainstream* pour tous » produite et vendue par les industries culturelles; tantôt la « culture unique » que tendraient – toujours ? – à imposer des « idéologies » d'arrière-garde, évoquées sous les catégories du « totalitarisme », du « nationalisme », ou plus simplement de l'interventionnisme d'État. D'un

¹ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 20 novembre 2009

² Frédéric Mitterrand, Discours prononcé à l'occasion du la Lancement de l'appel à projets culturels dans le cadre du « Fonds d'expérimentation pour la jeunesse », le 8 juillet 2010.

³ Idée, au passage, assez étrangère à Malraux pour qui il n'y a au fond qu'« une » culture au sens noble (cet « héritage de la noblesse du monde »), qui est une culture non pas certes unique et univoque mais universelle.

⁴ *Culture pour chacun, op. cit.* [désormais abrégé *CPC*], p.7

côté donc, le « bouillon de culture » ou la culture massifiée qui seraient la dilution de la culture au sens « noble »¹ ; de l'autre, le spectre d'un « totalitarisme intellectuel », d'une culture d'État ou, plus sobrement, d'un « État culturel »². Tout se passe donc comme si le ministère voulait dans un même mouvement et tout à la fois anticiper, désamorcer, intégrer, assimiler et digérer l'ensemble des principales critiques qui ont pu être formulées contre la politique culturelle française, quitte à risquer l'anachronisme.

Un diagnostic : l'échec de la démocratisation culturelle

Cette même volonté de se positionner – entre rupture et continuité – relativement à l'héritage des politiques publiques de la culture ne s'épargne pas un bilan rétrospectif de la démocratisation de la culture, soit l'ambition qui fonde historiquement la politique culturelle française, quelles que soient les formes qu'aient prises cette ambition. En effet :

« [...] la démocratisation culturelle et plus encore, la démocratie culturelle, ont été revendiquées par chaque ministre de la culture. Malgré de louables efforts et souvent d'excellentes initiatives, le temps a manqué à la majorité d'entre eux pour que le ministère puisse réellement construire ce que Jacques Levy appelle un rapport au monde, commun aux membres d'une communauté. [...] Car, aux réalisations nombreuses et variées qu'a rendu possible la reconnaissance de la culture comme objet à part entière du champ citoyen par la création d'un ministère qui lui est consacré, s'oppose le constat du résultat décevant des politiques de démocratisation culturelle tel que le dresse la dernière enquête décennale sur les pratiques culturelles des Français.³ »

On sait que la dernière en date des enquêtes *Pratiques culturelles des Français*⁴ a connu une dense couverture médiatique sous le signe de l'« échec de la démocratisation », alimentant le pessimisme culturel ambiant quant à l'efficacité et à la légitimité des politiques publiques qui ambitionnent de démocratiser l'accès à la culture, voire quant à la légitimité du ministère chargé de les mettre en œuvre⁵. De fait, le constat dressé dans cette enquête est celui d'une relative inertie, voire d'une accentuation des inégalités sociales en la matière, au niveau même de l'occurrence et de la fréquence des pratiques, comme sur celui des différences liées aux modalités et aux contenus de ces pratiques. Surtout, l'enquête met en évidence que l'accès aux biens et pratiques les plus « légitimes », soit les plus emblématiques de l'univers des loisirs cultivés demeure fortement déterminé par des clivages sociaux et, partant, très inégalement distribué. Ce qu'atteste en particulier la fréquentation des équipements culturels, laquelle semble affectée d'un fort gradient social qui apparaît sensiblement plus marqué en 2008 qu'il ne l'était auparavant. Ainsi, le bilan des politiques menées au nom de la démocratisation de la culture doit intégrer la démonstration de la persistance des clivages sociaux dans la distribution des appétences et des pratiques culturelles. De fait, l'accès à la culture demeure à bien des égards inégalitaire, ce qui semble *a priori* discréditer voire délégitimer cette der-

¹ Position incarnée de manière emblématique par Alain Finkielkraut dans *La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, 1987.

² On songe bien sûr ici à la critique de l'« étatisation » de la culture développée par Marc Fumaroli dans son essai *L'État culturel. Une religion moderne*, Editions de Fallois, 1991 –, critique à laquelle fait d'ailleurs référence et que prévient le ministre lorsqu'il prend soin de rassurer : « Non, aucun « État multiculturel » ne succède aujourd'hui à « l'État culturel » que fustigeait jadis un célèbre académicien », Discours cité du 13/10/09.

³ CPC p.4

⁴ *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique. Enquête 2008*, op. cit.

⁵ Voir les articles aux titres éloquentes : « L'échec culturel », en « une » du journal *Le Monde* du 15.10.2009 ; et « La question de la suppression du ministère de la Culture peut se poser », *Le Monde* du 30.12.2008.

nière comme politique publique.¹ De fait, dès avant la parution des résultats de l'enquête 2008, dans un contexte marqué de renforcement général du souci d'évaluation des politiques publiques, la Lettre de mission du Président de la République à la ministre de la Culture Christine Albanel faisait déjà état, non seulement du « résultat décevant » mais bien de « l'échec » des politiques de démocratisation culturelle :

« Ces succès [de la politique culturelle depuis 1959] ne doivent cependant pas faire oublier les lacunes et les ratés : un déséquilibre persistant entre Paris et les régions, une politique d'addition de guichets et de projets au détriment de la cohérence d'ensemble, une prise en compte insuffisante des publics, et surtout l'échec de l'objectif de démocratisation culturelle.² »

Quelle est aujourd'hui la lecture et l'analyse que fait le document ministériel de cet échec supposé ? Celui-ci fait essentiellement intervenir deux registres d'explication.

La culture pour les mêmes

Une première catégorie de critique concerne essentiellement les moyens et la méthode mis en œuvre au nom de l'objectif de démocratisation culturelle, soit une erreur à la fois d'outillage et d'orientation des efforts en la matière :

« Celle-ci [la démocratisation culturelle] a globalement échoué parce qu'elle ne s'est appuyée ni sur l'école, ni sur les médias, et que la politique culturelle s'est davantage attachée à augmenter l'offre qu'à élargir les publics.³ »

Ce dernier point est sans doute le plus important ici, dans la mesure où l'argument revient à dire que les moyens dégagés dans ce domaine pour soutenir et valoriser la création l'ont été indépendamment d'une « prise en compte » des publics dans toute leur diversité, voire dans une indifférence coupable à l'égard des « non-publics » (« publics empêchés », « éloignés » ou simplement « désintéressés ») :

« Le premier point de notre action concerne cette frange de la population éloignée de la culture car oubliée des politiques culturelles en l'absence d'adéquation à aucun critère normatif : ni en situation de crise grave, ni public privilégié. Ce sont toutes ces personnes qui sont éloignées de la culture par le cloisonnement géographique, par la précarité sociale ou tout simplement par le désintéressement individuel qui mène trop souvent à l'intimidation sociale.⁴ »

Or un tel soutien public au développement d'une offre culturelle – fût-elle de qualité – déconnecté d'une volonté résolue et d'une démarche active pour y associer « tous » les publics court le risque de conforter, faite de s'y attaquer directement, les inégalités en la matière et de s'avérer au fond inéquitable, en décalage donc avec le souci égalitaire de démocratisation :

« De fait, notre politique culturelle est l'une des moins redistributives de notre pays. Financée par l'argent de tous, elle ne bénéficie qu'à un tout petit nombre.⁵ »

¹ Faute de pouvoir développer ici cette idée, précisons néanmoins qu'en tout état de cause, les *Pratiques culturelles des Français* ne sont pas un instrument de mesure et d'évaluation (de la réussite ou de l'efficacité) des politiques de démocratisation culturelle, bien qu'elles soient couramment utilisées comme telles. Voir notamment sur ce point Olivier Donnat, « La connaissance des publics et la question de la démocratisation », in *Culture et recherche* n°106-107, décembre 2005.

² Lettre de mission de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, adressée à Mme Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la communication, Paris, le 1^{er} août 2007.

[en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-lettre2mission07.htm>>

³ *Ibid.*

⁴ CPC p.5

⁵ Lettre de mission de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, adressée à Mme Christine Albanel.

« À un tout petit nombre », c'est-à-dire à des « privilégiés » de la culture qui, de fait, capteraient largement sinon exclusivement les profits liés aux dispositifs publics de facilitation voire d'« incitation » (gratuité, cartes ou pass culture...) en matière notamment de consommation de spectacle vivant, de fréquentation et d'utilisation des équipements culturels. Le rapport de ces « habitués » à l'éventail des produits et des pratiques disponibles suivrait ainsi à une sorte de logique de cumul qui permet aux personnes ayant déjà un intérêt pour l'art et la culture de diversifier leur univers culturel en cumulant les modes d'accès. La culture ira d'abord aux cultivés¹, au sens où l'enrichissement de l'offre culturelle profiterait invariablement et d'abord à ceux « déjà » dotés en capital culturel. Ce paradigme de la reproduction transparaît chaque fois que le ministre de la Culture souligne, à la manière d'un *leitmotiv*, l'imposture de la culture pour tous :

« Pour chacun », parce que « la culture pour tous », c'est trop souvent la culture pour les mêmes, *toujours les mêmes* – parfois même pour quelques-uns ment² »

À l'inverse, le document rappelle que dans un contexte de crise économique et sociale et de montée des tensions sociales, il est une « absolue priorité » que la politique culturelle s'applique résolument et véritablement à « toucher chacun, quelle que soit sa situation ou le lieu dans lequel il se trouve ». C'est pourquoi la « culture pour chacun » est aussi, en un sens, une culture accessible partout, en toute circonstance :

« La culture doit aussi pouvoir investir les lieux où elle peut jouer un rôle essentiel de formation et d'éveil ou d'ouverture sur le monde comme dans les hôpitaux et les prisons. [...] Elles doivent être prolongées en direction des personnes handicapées.³ »

Culture et « intimidation sociale »

Le second niveau de critique de « la culture pour tous » du point de vue de la démocratisation culturelle concerne, au fond, les objectifs mêmes de l'entreprise. Il pointe en effet l'inadéquation voire l'illégitimité d'un projet politique qui, derrière le motif allégué de démocratiser la culture, se révèle vicié par l'ambition d'imposer la diffusion au plus grand nombre du standard culturel des catégories dominantes, en l'occurrence le modèle normatif et élitaire de la « haute culture ». C'est l'existence et l'exercice sur le plan culturel de ce qui s'apparente ainsi à une « violence symbolique »⁴, relayée et légitimée par l'Etat et les institutions publiques qui produiraient ce que les auteurs du texte *Culture pour chacun* dénomment l'« intimidation sociale » :

« D'une certaine manière, le véritable obstacle à une politique de démocratisation culturelle, c'est la culture elle-même. Une certaine idée de la culture, répandue dans les composantes les plus diverses de la société, conduit, sous couvert d'exigence et d'excellence, à un processus d'intimidation sociale.⁵ »

On reconnaît ici en filigrane la mise au jour de l'« arbitraire culturel », forme particulière de la violence symbolique évoquée, qui procède de la « distinction » entre registres, répertoires et goûts culturels institués comme légitimes ou, inversement, frappés d'illégitimité. Il désigne la manière dont tend à s'imposer « une » certaine idée de la culture comme étant « la » culture, en l'occurrence la « culture cultivée », érigée en

¹ Pierre Bourdieu disait en ce sens que « le désir de culture est un désir cultivé ».

² Frédéric Mitterrand, Discours cité du 13 octobre 2009. C'est nous qui soulignons.

³ CPC p.6

⁴ Ce concept est introduit et développé par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans leur ouvrage *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, paru aux éditions de Minuit en 1970.

⁵ CPC p. 5

norme et en étalon des goûts, des pratiques et de toute production dans ce domaine. Dès la fin des années soixante, c'est sur la base de cette mise au jour qu'un courant de critique portait le soupçon ou, au mieux, le scepticisme sur l'ensemble des institutions publiques (Ecole, musées, bibliothèques...) dévolues à la diffusion et à la transmission des savoirs et des œuvres, ainsi qu'à l'encouragement des pratiques culturelles en général; institutions dont on disait alors qu'elles reproduisaient, sanctionnaient voire légitimaient (en les naturalisant) davantage les inégalités qu'elles ne contribuaient à les réduire.

Dans le texte qui nous occupe, ce « concept¹ » d'intimidation sociale exprime et explique tout à la fois un phénomène d'« exclusion culturelle » qui serait l'invalidation par les faits de la « culture pour tous ». Or, s'il est établi que celle-ci non seulement ne réduit pas les inégalités d'accès à la culture mais génère de l'« intimidation sociale » et produit de l'exclusion, alors elle peut être dite idéologique au sens précis d'une conception qui procède d'une inversion des rapports réels, qu'elle travaille ainsi à perpétuer en occultant les ressorts véritables. Précisément, le phénomène d'exclusion que produirait tout en le masquant la « culture pour tous » se déclinerait et se vérifierait sur deux plans différents. Au niveau de chaque individu d'abord, l'intimidation sociale peut jouer de barrières symboliques intériorisées qui s'interposent entre l'individu et les lieux, les biens, les registres culturels pour la fréquentation desquels il ne se sentirait pas légitime, n'étant pas « initié » :

« Tous ces « médiateurs de proximité » que constituent nos musées et nos monuments, ont un rôle de tout premier plan à jouer pour briser les « plafonds de verre » qui, trop souvent, retiennent nos concitoyens à la porte de la culture, et pour faire que l'intimidation sociale ne soit pas un obstacle à ce dialogue intime de chacun avec la culture.² »

En second lieu, l'intimidation sociale jouerait à un niveau collectif en tant qu'elle servirait le jeu d'une culture unique imposée à toutes les couches de la population. Elle participerait, ce faisant, à l'exclusion culturelle dont seraient victimes des groupes sociaux entiers, et que redoublerait le ministère de la Culture en refusant à des cultures considérées « mineures », marginales voire simplement « autres » l'accès à la sphère de la légitimité culturelle et à la reconnaissance officielle :

« Cette intimidation tient les groupes sociaux exilés d'une culture officielle trop éloignée de leurs modes d'existence. De plus, il dénie à ces groupes sociaux le droit de considérer leur propre culture comme légitime et digne de reconnaissance par le ministère de la Culture et de la Communication.³ »

Il s'agirait donc, de manière disons assez classique, de travailler à lever les « obstacles » (économiques, géographiques, sociologiques et, on l'a vu symboliques) qui empêchent ou dissuadent la libre fréquentation des œuvres, ce « dialogue intime de chacun avec la culture ». Mais pour ce faire, la « culture pour chacun » impliquerait fondamentalement la levée d'une sorte d'*apartheid* symbolique en matière de culture :

« [...] c'est d'abord à briser ces barrières et ces plafonds de verre que vise notre idéal d'une « culture pour chacun⁴ »

Ce dépassement passerait, nous y reviendrons, par la reconnaissance en droit de la diversité des modes d'expression et des cultures, dès lors que ceux-ci revendiquent l'accès

¹ La notion d'intimidation sociale, malgré les apparences, n'est pas de Bourdieu, même s'il croise les concepts bourdieusiens de violence symbolique et d'intimidation verbale ou linguistique. Le ministre l'utilise régulièrement dans ses discours dès le mois de septembre 2009.

² Frédéric Mitterrand, Discours prononcé à l'occasion du versement de 100 ans d'archives de la Cité internationale universitaire de Paris aux Archives nationales de France, le 19 janvier 2010

³ CPC p. 5-6

⁴ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 8 juillet 2010

à l'espace social ; surtout, par l'affirmation qu'il n'y a de culture légitime qu'en tant qu'elle respecte, reflète et se cultive dans la singularité de chacun. La « culture pour chacun » peut ainsi se présenter, nous allons le voir, comme la revanche de l'intime sur l'intimidation.

UNE CONCEPTION DOUBLE DE LA CULTURE

«[...] « la culture pour chacun ». Voilà la direction dans laquelle je veux aller [...] pour écrire un nouveau chapitre de la Culture française »¹

Si nous nous sommes attachés dès le début de notre réflexion à discuter et distinguer le « pour tous » du « pour chacun » comme deux façons de s'adresser à la totalité, nous devons à présent être attentifs à la manière dont la formule et l'objectif de « la culture pour chacun » rejaillissent sur la manière de concevoir précisément, en retour, la culture comme telle ; et, de manière corollaire, à la façon dont cette même formule induit une conception singulière du rapport à la culture.

Comment entendre donc la culture de la « culture pour chacun » si d'une certaine manière, comme le supposent les auteurs du document éponyme, « le véritable obstacle à une politique de démocratisation culturelle, c'est la culture elle-même² » ? Essentiellement selon deux dimensions, celle de l'intimité et celle de la collectivité. Il s'agira dès lors d'envisager comment celles-ci peuvent être conciliées.

La culture, domaine par excellence de l'intime

De fait, c'est dans la manière dont le ministère évoque et conçoit la culture que nous trouvons les échos les plus directs des traits que nous avons dégagés, sur le plan sémantique, de la locution « pour chacun ». Nous avons établi alors que si « chacun » concerne bien l'ensemble des membres d'une communauté définie, son caractère distributif fait qu'il les concerne *individuellement* et comme isolément, « un à un », chaque « un » valant pour *soi*.

Une relation individuelle à la culture

C'est pourquoi la locution « pour chacun » implique du même coup que ce que l'on destine « pour » chacun, c'est-à-dire ce qui a vocation à être proposé, transmis, offert, partagé – comme on voudra – et d'autre part reçu, approprié, goûté, l'est de manière nécessairement différenciée, non équivalente, chaque fois singulière selon les individus, leurs dispositions et leur disponibilité à être affecté :

« Je dis : « Culture pour chacun » : car la culture est toujours reçue de manière singulière dans la subjectivité de chacun, accueillie dans son environnement social et personnel.³ »

Le rapport à la culture est toujours effectivement médiatisé par un « environnement » au sens large, à dimensions multiples, où les facteurs objectifs et subjectifs s'entrecroisent. C'est cette idiosyncrasie, cette subjectivité irréductible et plurielle que la « culture pour tous » est supposée manquer qui, parce qu'elle est « calibrée » pour tous, n'atteindrait justement personne *en propre* :

¹ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 19 janvier 2010

² CPC p.5

³ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 19 janvier 2010

« Je dis « la culture pour chacun », et non pas seulement « la culture pour tous ». Car la culture doit toucher chacun dans sa particularité, sa personnalité, sa différence, que ce soit d'origine, de milieu, de territoire, de sensibilité, ou encore de génération.¹

De ce point de vue, « faire triompher l'intime de l'intimidation sociale dont la culture est encore trop souvent porteuse² » consiste d'abord à affirmer que chacun est légitime dans la fréquentation libre, différenciée, sélective qu'il entretient personnellement avec les œuvres. En effet, comme l'exprime profondément Jacques Duhamel, la valeur d'une œuvre réside tout autant dans celui qui la considère :

« Les œuvres d'art que nous avons reçues et que nous devons transmettre aux générations futures ne constituent pas une collection d'objets qu'il s'agirait de faire admirer ou reconnaître par le plus grand nombre. Elles n'ont de valeur que dans l'écho qu'elles produisent *en chacun* de ceux qui les contemplent³ »

Une « culture pour chacun » est telle qu'elle résout la distance, la hauteur voire l'étrangeté où la culture est communément tenue – distance symbolique qui fait le lit de l'intimidation. On a donc d'un certain côté une relative désacralisation de l'œuvre au profit du rapport que tout un chacun est libre d'entretenir avec elle ; mais aussi, réciproquement, une valorisation de l'œuvre proportionnellement à ce que chacun investit personnellement dans sa contemplation. La « culture pour chacun » est donc aussi conçue de telle manière que chacun puisse s'y retrouver. Pierre Moinot exprimait un tel « commerce » intime avec les œuvres en ces termes :

« Les œuvres de la culture étant, par essence, le bien de tous, et notre miroir, il importe que *chacun* y puisse mesurer *sa* richesse, et s'y contempler.⁴ »

On notera, pour notre propos, la connotation narcissique du miroir, exprimée par le possessif et la forme réfléchie. Cette image nous permet ainsi d'introduire un concept clé de la conception de la culture promue par le ministère, celui d'intimité :

« [...] dans une maxime très fine d'un grand ancien trop oublié, Michel GUY [...] souhaitait « Non une culture pour tous, mais une culture pour chacun ». « Pour chacun » et non « pour tous », la différence est de taille. « Pour chacun » en particulier : car la culture, je le dis souvent, est du domaine de l'intime.

« Pour chacun » : car la culture, même lorsqu'elle est diffusée, est une chose trop délicate pour être « une et indivisible »⁵ »

Jean-Claude Wallach accrédite cette idée lorsqu'il estime qu'en passant du « pour tous » au « pour chacun », il ne s'agit pas moins de passer « de la grégarité à la singularité⁶ ». Le rapport à la culture, fût-elle massivement diffusée, ne relève pas moins, irréductiblement, de la sphère propre et de l'intimité de chacun, c'est-à-dire d'une forme de réflexivité : un rapport à *soi*. En effet, que les œuvres de la culture soient accessibles à tous est pensé comme une condition nécessaire, un préalable, non une fin en soi. Cela ne préjuge encore d'aucun enrichissement. Car la culture est affaire de rencontre, et l'on pourrait dire que le terme « culture » désigne précisément cette rencontre, toujours unique, toujours recommencée, entre un individu et des œuvres. Une idée que le même auteur exprime dans une formule intéressante :

¹ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 19 janvier 2010

² Frédéric Mitterrand, Discours cité du 9 octobre 2009

³ Jacques Duhamel, Discours cité du 9 juin 1972 (*Les politiques culturelles en France*, op. cit., p. 297). C'est nous qui soulignons

⁴ C'est nous qui soulignons.

⁵ Frédéric Mitterrand, Discours cité du FM 13 octobre 2009

⁶ Jean-Claude Wallach, intervention au débat sur « La démocratisation culturelle, entre mythe et réalité », animé par Bruno Tackels, Biennales Internationales du Spectacle, Nantes, 16 et 17 janvier 2008. (Cité par Emmanuel Wallon dans son article)

« L'art c'est la chose et la culture c'est la relation à la chose ». C'est le rapport que nous entretenons, à la fois individuellement et collectivement, avec toutes les formes d'expressions symboliques »¹

Il y a « rapport », c'est-à-dire non seulement contact, coprésence entre un individu et une œuvre mais « échange » entre les deux. Là où la culture pour tous met l'accent sur l'accessibilité, la diffusion, la culture pour chacun insiste sur la réception et l'appropriation. Si le rapport à la culture n'est pas univoque, ni par conséquent généralisable, mais nécessairement et foncièrement singulier, c'est pour ceci la culture est non seulement reçue mais informée et transformée par chacun. :

« Pour chacun » : car la culture [...] est toujours reçue d'une manière différente, transformée, même imperceptiblement, aussitôt qu'elle est accueillie² »

Le « musée imaginaire » de chacun

On pourrait sur cette base reprendre la citation de Jacques Duhamel en disant qu'une collection d'œuvres ne vaut qu'en tant que celle-ci est la collection que chacun s'est constitué pour lui-même, se créant ainsi son univers culturel propre, personnel et personnalisé. Cette conception repose sur une théorie de la « dissonance » en matière de culture. On doit essentiellement celle-ci au sociologue Bernard Lahire qui, dans *La culture des individus*, explore dans le détail les formes et les configurations singulières de l'éclectisme culturel³ c'est-à-dire, sur le plan des pratiques et des goûts culturels, l'affirmation de trajectoires individuelles mêlant de manière plus ou moins assumée des registres culturels hétérogènes et inégalement valorisés, dans un affranchissement relatif eu égard aux normes de la culture légitime. Ce modèle descriptif et interprétatif, appuyé sur une théorie de la socialisation plurielle développée dans ses ouvrages précédents, met en évidence ceci que la frontière et la hiérarchisation entre les différents registres culturels n'affecte pas seulement la différenciation sociale des pratiques mais traverse les individus eux-mêmes, sujets à des influences culturelles multiples – dont l'étendue ne signifie toutefois pas l'équivalence⁴.

On entendra des échos à ce modèle d'identité culturelle plurielle dans de nombreux discours du ministre, ainsi lorsque Frédéric Mitterrand souligne que « « chacun », c'est la chance offerte à la nuance, à la menue différence, à l'infime dissension ». La dissonance autorise en effet le métissage entre formes d'expression artistiques diverses et stimule une conversion individuelle des œuvres à l'espace intérieur de la subjectivité :

« [...] le dialogue des cultures se fait aussi aujourd'hui, dans le « musée imaginaire » personnel et accueillant de « chacun ». Dans un « quant à soi » qui est aussi l'un des lieux de l'exigence. Le « métissage » dont on parle beaucoup, n'est pas une union massive de deux cultures, mais il se passe à de nombreux niveaux, et notamment au niveau des individus, au niveau de « chacun ». C'est là qu'est le point de passage de bien des mélanges.⁵ »

¹ Jean-Claude Wallach, Extraits d'un entretien avec Jérôme Thiébaud (Blog La Griffie) au sujet de son essai *La culture, pour qui ? Essai sur les limites de la démocratisation culturelle*, Toulouse, Éditions de l'attribut, 2006

² Frédéric Mitterrand, Discours cité du 13/10/09

³ Bernard Lahire, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, la Découverte, 2004. Indiquons qu'Olivier Donnat écrivait déjà, dix ans plus tôt, *Les Français face à la culture. De l'exclusion à l'éclectisme*, Paris, La Découverte, 1994.

⁴ Nous indiquons en effet que la montée en puissance de l'éclectisme culturel ne signifie pas la fin, mais le déplacement des profits symboliques de distinction associés aux goûts et aux pratiques dans le domaine de la culture et des loisirs. La culture est toujours « classante », au sens où la distinction mise au jour par Bourdieu s'exerce aujourd'hui sous des formes renouvelées, plus subtiles et peut-être en cela plus insidieuses. C'est ce que démontre magistralement Philippe Coulangeon dans son essai *Les métamorphoses de la distinction. Inégalités culturelles dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Grasset, 2011.

⁵ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 13/10/09

Or cette manière de présenter les choses subvertit sensiblement la conception que proposait Malraux du « musée imaginaire », à propos duquel on pourrait reprendre ce que Philippe Urfalino dit de la « culture pour chacun », à savoir que celle-ci « suppose non pas des cultures singulières (« chacun » sa culture) mais une appréhension ou une relation individuelle, singulière à la culture universelle¹ ». Ici en effet, l'universalité, la hiérarchie et l'exigence ne sont plus pensées constitutives de la culture comme telle, en soi ; la relation individuelle à la culture signifie que le *criterium* de sélection, d'organisation, et de classification des œuvres et des registres est désormais pensé à l'intérieur de l'individu, lui-même d'ailleurs classé, organisé et défini en retour par les différents registres et niveaux qu'il articule :

« La culture pour chacun », car chacun construit son propre monde à partir des cultures dont il a reçu l'héritage ou qu'il a choisi de se donner en partage.

C'est dans la richesse de ces échanges et de ces métissages que se construit aujourd'hui notre identité.² »

Si chacun est « pluriel en ceci qu'il traverse et s'enrichit de niveaux multiples de socialisation, d'influences culturelles – on n'est de fait jamais univoque en matière de goûts et de pratiques culturelles –, les individus sont à eux-mêmes le théâtre, l'arène d'une confrontation des cultures. Partant de ce constat, l'objectif d'une politique culturelle doit être d'encourager les individus à développer et cultiver tant une intimité avec les œuvres qu'une *autonomie* dans la manière de « cheminer », de circuler à travers la pluralité des registres culturels :

« Et le rôle du ministère n'est autre que de permettre l'accès de « chacun » à tout ce qui pourra constituer son « musée imaginaire » [...] accompagner chacun pour prendre le chemin qui sera le sien pour s'approprier les œuvres, s'ouvrir à la pensée des artistes et aux beautés et richesses des patrimoines.³ »

L'autonomie désigne littéralement cette capacité à « légiférer » par soi-même, à poser soi-même des hiérarchies en matière de culture, et le musée imaginaire « personnel » la possibilité de parcours personnalisés et de trajectoires originales à travers l'univers de la culture – d'autant moins susceptible d'intimidation qu'il pourra s'ouvrir à une appréhension sur le mode de l'intime :

« notre idéal d'une « culture pour chacun » [vise] à permettre à chacun de construire un rapport intime avec la culture [...] »

Il s'agit de donner [aux jeunes] les moyens de se frayer un chemin, un chemin personnel, *leur* chemin vers les arts et vers la culture, de se construire un « parcours » de liberté et d'autonomie. [...] si nous ne voulons pas méconnaître le droit imprescriptible à la différence.⁴ »

Cette liberté de définir ses propres trajectoires culturelles revendiquée pour les individus se décline, sur le plan de l'offre culturelle, par une attention croissante associée à la possibilité, pour chacun, de faire ses choix et de composer en quelque sorte son « menu » culturel. C'est d'ailleurs, « à l'heure où le numérique, et les écrans de manière générale, deviennent le meilleur moyen de toucher les populations⁵ », l'un des objectifs assignés au portail Culture.fr.

¹ *L'invention de la politique culturelle*, op. cit. p.55

² Frédéric Mitterrand, Discours cité du 19/01/2010. C'est nous qui soulignons.

³ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 13/10/09

⁴ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 08/07/10. C'est nous qui soulignons.

⁵ CPC p.6

La culture, fondement et ferment du lien social

La question qui se pose dès lors est de savoir comment cette culture en quelque sorte « à la carte » peut se conjuguer, sur un plan collectif, avec une culture conçue comme intégratrice et occasion privilégiée de rassemblement.

Le ministre de la Culture Frédéric Mitterrand reconnaît et assume le paradoxe :

« Pour chacun » en particulier : car la culture, j'aime à le dire, est du domaine de l'intime. De cet « intime » qui est, en même temps – et c'est là tout le paradoxe – fondateur de notre vivre-ensemble collectif¹ »

En effet, on n'a pas assez souligné ceci que durant ses premiers mois d'exercice, avant la « culture pour chacun », le ministre propose et promeut ce qu'il appelle une « culture sociale », concept dont il souhaite d'ailleurs faire le mot d'ordre et l'un des pivots de son action. Il s'agit de :

« [...] cette idée novatrice, qui montre non seulement la portée urbaine et citadine, mais citoyenne de la culture, sa portée sociale. Une culture qui ne sépare pas, mais qui réunit, parce qu'elle est enracinée dans l'espace public et social auquel elle donne une nouvelle vie. C'est dire que ce travail correspond parfaitement à l'idéal de « culture sociale » dont j'ai fait l'un de mes principes d'action à la tête du ministère de la Culture et de la Communication.² »

La « culture sociale » est investie de renouer le lien supposé distendu entre culture et société et d'animer l'espace social, là où l'« intimidation sociale » joue de la distance symbolique pour tenir les individus « éloignés », non seulement de la culture mais, en cela, les uns des autres :

« aujourd'hui, plus que jamais, rien n'est solitaire – tout est solidaire. [...] Beaucoup de problèmes d'exclusion, nous le savons, sont aussi et peut-être avant tout des problèmes de culture, et la culture est précisément l'un des leviers pour lutter contre certaines formes d'exclusion.³ »

C'est pourquoi la « culture sociale » qu'il s'agit de promouvoir, pour être cette culture ouverte et « vivante », se veut résolument « enracinée », autrement dit attentive aux rapports sociaux qui s'expriment, représentative de modes de vie et d'expression qu'elle doit épouser dans toute leur diversité :

« une autre priorité de mon action, la mise en place de ce que j'appelle une « culture sociale », c'est-à-dire une culture ancrée dans la réalité sociale de notre pays, sans aucune exclusive et, par conséquent, capable de prendre en compte le caractère résolument multiculturel de la société française⁴ »

Cette affirmation d'une nécessaire reconnaissance de la diversité des sources qui alimentent la culture et, donc, celle des apports de chacun à celle-ci n'est de loin pas neuve. Ainsi, lorsque les auteurs du texte *Culture pour chacun* invitent, dans le but de restituer à la culture à sa dimension « populaire », à « explorer les conditions d'une mutation des frontières du champ culturel, voire à prendre en compte une approche sociologique de la culture⁵ », ils reprennent en cela la prise en compte qui se fait jour, dès les années soixante-dix, d'une acception anthropologique de la culture, laquelle a sous-tendu la notion de « développement culturel » et préparé l'avènement de ce qu'on a ap-

¹ *Ibid.*

² Frédéric Mitterrand, Discours cité du 09/10/2009

³ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 08/07/2010

⁴ Discours de Frédéric Mitterrand prononcé à l'occasion du cercle de la *Revue des deux Mondes* le 01/10/2009

⁵ *CPC* p.7

pelé la « démocratie culturelle ». Les propos du ministre font écho, notamment, aux formulations du texte déjà cité de 1982 *L'impératif culturel* selon les auteurs duquel, le rassemblement de tous autour de la culture « cultivée », qui ne touche qu'une « minorité », étant une acception de la démocratisation culturelle hors de portée, il s'agit plutôt de travailler désormais à mettre la culture « au pluriel ». Cela suppose deux choses :

« admettre que la culture nationale, en perpétuelle mutation, est le fruit d'apports divers, parmi lesquels la culture cultivée [...] ne bénéficie *a priori* d'aucun privilège [...] donner à des groupes ou à des catégories sociales qui ne se reconnaissent pas dans la culture cultivée le moyen d'affirmer leur identité culturelle et, par là, d'apporter leur propre contribution à une culture nationale débarrassée de tout préjugé hiérarchique, respectueuse du droit à la diversité.¹ »

Le premier point correspond précisément au point de vue exprimé par le ministre dans l'extrait cité du discours où, explicitant son idée de « culture sociale », il appuie celle-ci sur la reconnaissance du caractère multiculturel de notre société. Le second point est esquissé dans un autre discours où le ministre invoque la capacité de la culture sociale à

« prendre en compte toute la diversité de la société et des individus qui la composent, et sache s'ouvrir à tous les horizons dont ils sont porteurs² »

C'est cet axe qu'ambitionne de développer le programme *Culture pour chacun* qui, affichant on l'a vu « l'objectif d'une culture *partagée*, créant du lien social et non de l'intimidation sociale », réaffirme la nécessaire « reconnaissance de la culture comme objet à part entière du champ citoyen³ ». Là aussi en effet, comme dans le texte *L'impératif culturel*, c'est le thème de la reconnaissance qui conditionne l'ensemble du raisonnement : les groupes sociaux, qui sont « porteurs » d'identités culturelles et de diversité étant « bien souvent ignorants du caractère culturel de leurs usages, de leurs goûts, de leurs pratiques », il s'agit pour l'État d'« aider ceux qui en sont les porteurs à les reconnaître et à *se reconnaître* »⁴. La dialectique est la suivante : la reconnaissance par les groupes sociaux, et notamment ceux les plus éloignés de la culture « cultivée », de « leur propre identité culturelle » est médiatisée par leur reconnaissance et l'encouragement de leur expression au niveau de la représentation collective. Les objectifs de la culture pour chacun se déclinent ainsi, significativement, en deux axes : « Affirmer la diversité des modes d'expression », impliquant notamment de « *Donner une place à la culture populaire* », et « Reconnaître les pratiques artistiques de chacun » :

« il s'agit d'apprendre aux autres comme d'apprendre des autres en *reconnaissant* la diversité des modes d'expression.

[...] C'est en *reconnaissant* et en soutenant les pratiques culturelles et artistiques de chacun que peut s'opérer un rassemblement autour de la découverte – ou la redécouverte – de l'art, du patrimoine et de leurs pratiques, classique ou innovantes, institutionnelles ou originales.⁵ »

L'intervention du ministère de la Culture est à la fois requise et revendiquée pour que chacun, se reconnaissant de fait porteur de culture, puisse se sentir en droit contributeur et membre d'une culture, conçue comme espace social « partagé » d'expression et d'expérimentation, de confrontation et d'enrichissement réciproque de la diversité des

¹ Commissariat général du Plan, *L'impératif culturel*. Rapport du groupe long terme Culture, Préparation du IX^e plan 1984-1988, Paris, la Documentation française, 1983. Extraits reproduits dans *Les politiques culturelles en France*, *op. cit.*, pp. 399-402.

² Discours de Frédéric Mitterrand prononcé à l'occasion de la Remise de la médaille de Grand mécène et de Grand donateur de la Culture à M. Gregory Annenberg Weingarten, le 26/11/2009

³ CPC p.4

⁴ *L'impératif culturel*, *op. cit.*

⁵ CPC, respectivement p. 6 et p.7

pratiques, des registres et des sensibilités. De ce point de vue, considèrent les auteurs du programme, « la notion de partage inhérente à la culture [apparaît] comme une réponse aux problématiques d'accessibilité à cette dernière¹ ». La culture n'apparaît plus en effet comme un domaine extérieur aux individus, mais comme une dimension constitutive de leur « vivre-ensemble ».

Dès lors, l'optimisme nous inciterait à reconnaître avec le ministre ceci que :

« le thème [...] de l'Intime Collectif [...] n'est paradoxal qu'en apparence. Car c'est la grâce propre de la culture de savoir associer ces deux dimensions de l'existence humaine, de nous réunir avec nous-mêmes et, du même coup, avec les autres.² »

UN PROGRAMME : DEMOCRATISER, ENTRE CONTINUITÉ ET RUPTURE

« l'idée d'une culture de la rupture appart[ient] à l'utopie du siècle des idéologies³ »

Des fondements incertains

Une grille de lecture hétéroclite

Pour fondé qu'il puisse être, le discours qu'on s'est employé à analyser peut paraître parfois convenu et, on l'a indiqué par la comparaison avec d'autres textes, peu novateur. Les auteurs prétendent au fond promouvoir et mettre en œuvre la culture « pour chacun » en lieu et place des politiques culturelles menées jusqu'ici « pour les mêmes » sous l'étendard fallacieux de la démocratisation. Mais, dans cette perspective, ils établissent un diagnostic et préconisent des idées qui ont déjà été largement formulés et expérimentés. Le discours sur l'intimidation sociale qui, mobilisant les catégories d'arbitraire culturel et de violence symbolique, cherche à rendre compte de la reproduction des inégalités d'accès à la culture ressemble en bien des points aux critiques qui ont été faites à l'encontre de la politique de démocratisation de la culture dès la fin des années soixante. Quant à la déploration d'une non-reconnaissance (coupable) par la puissance publique de pratiques artistiques jusque-là dites « mineures » comme de bien des traits de la culture populaire⁴, c'est passer un peu vite sur la reconnaissance, dès le début des années soixante-dix, d'une acception anthropologique de la culture dans les discours du ministère et, surtout, à partir des années quatre-vingt, l'élargissement significatif du champ de la culture à des pratiques (du rock au graffiti) nouvellement et officiellement représentées, voire encouragées par le ministère⁵ – élargissement auquel Jack Lang n'a pas peu contribué, et qui a valu à la politique culturelle les critiques virulentes que l'on sait, du « tout culturel » à la « comédie de la culture ». Dès lors, de deux choses l'une.

Ou bien les auteurs estiment que sur le fond de la démocratisation culturelle rien n'a véritablement changé, et identifient au même « échec » supposé les différents registres et dispositifs d'action publique conçus, expérimentés et mis en œuvre jusqu'ici au nom de cette démocratisation. Ce serait donc parce que le paysage des pratiques culturelles des Français apparaît tel que le dépeint notamment la dernière enquête décennale *Pra-*

¹ CPC p.5

² Frédéric Mitterrand, Discours cité du 09/10/09

³ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 13/10/2009

⁴ « Ces mesures [relevant de la démocratisation culturelle] ont insuffisamment pris en compte la culture populaire jusqu'à ce jour », CPC, p.6

⁵ Évolution reconnue par ailleurs, lorsque Jack Lang est dit avoir obtenu « l'ouverture à de multiples formes d'expression artistiques et à des modes de consommation démocratisés par des rendez-vous festifs et populaires », CPC p.5

tiques culturelles des Français, donc parce que les inégalités d'accès à la culture persistent que la situation présente appellerait, invariablement, un diagnostic identique et un discours critique semblable à celui qu'ont développé à l'époque Bourdieu et Passeron – discours repris ici sous la notion d'« intimidation sociale ». Un tel constat appellerait en toute conséquence pour le ministère la volonté résolue d'un « dépassement », sinon d'une rupture avec ce qui apparaît désormais entaché d'un mieux d'un échec, au pire d'une imposture : la « culture pour tous ».

Ou bien, faute de nouveaux principes mobilisateurs et fédérateurs à proposer sur le terrain des politiques culturelles, ou pour justifier un revirement stratégique de l'action du ministère, les rédacteurs de la note font comme si la démocratisation n'avait pas pris des formes et obéi à des conceptions bien différentes depuis l'action culturelle *stricto sensu* issue de la doctrine du « choc esthétique ». Leur critique de l'arbitraire culturel semble ainsi arriver bien après coup, l'analyse produite par Bourdieu ayant été, depuis, largement « digérée » et intégrée par les acteurs et les décideurs des politiques culturelles, ce d'autant plus si l'on considère le courant intellectuel de déconstruction – pour ne pas dire de « délégitimation » – de la culture légitime développée plus récemment dans le sillage de Bourdieu¹. Un tel passage sous silence permettrait ainsi, subrepticement, de resservir tel quel un discours « vieux » d'une quarantaine d'années qui, pour actuel qu'il demeure effectivement dans sa mise au jour des déterminations sociales, des barrières symboliques mais aussi (toujours) matérielles qui pèsent sur le destin culturel des individus, peut apparaître eu égard au contexte actuel un tant soit peu « emprunté ».

Il est bien difficile, en tout état de cause, de clarifier la grille de lecture de laquelle découle le développement du texte programme *Culture pour chacun*.

Démocratiser, toujours ?

Notamment, on a du mal à clarifier les intentions et les ambitions du ministère actuel sur le terrain de la démocratisation culturelle. S'agit-il de suivre le pessimisme ambiant et d'enterrer définitivement le « mythe » de la démocratisation, de relancer avec volontarisme le projet fondateur, ou d'adapter celui-ci aux évolutions sociologiques, économiques, technologiques ainsi qu'au bouleversement actuel des modes d'intervention publique ?

La Lettre de mission du Président de la République adressée à la ministre de la culture Christine Albanel qu'on a citée portait, en 2008, un double propos. La démocratisation culturelle, faute d'avoir été mise en œuvre sur de bonnes bases et avec les moyens adéquats, est un échec. Mais c'est précisément parce qu'il a échoué qu'il s'agit, en l'adaptant certes, de relancer ce chantier jugé prioritaire pour l'égalité des chances :

« L'heure d'un nouveau souffle pour notre politique culturelle est donc venue, celle d'adapter l'ambition d'André Malraux au XXI^{ème} siècle. Il vous revient de proposer les voies et moyens d'une politique culturelle nouvelle, audacieuse, soucieuse de favoriser l'égalité des chances, d'assurer aux artistes une juste rémunération de leur travail, de développer la création et nos industries culturelles, de s'adresser à tous les publics.

Votre première mission sera de mettre en œuvre l'objectif de démocratisation culturelle.² »

¹ Nous en avons évoqué un aspect dans le chapitre précédent, en pointant sur la base des travaux de Bernard Lahire une perméabilité croissante des registres en matière de goûts et de pratiques, ainsi qu'une moindre évidence des profits de distinction liés à la fréquentation des répertoires de la culture savante.

² Lettre de mission de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, adressée à Mme Christine Albanel

Donner un nouveau souffle reviendrait donc à revenir aux fondamentaux. Et la démocratisation resterait donc le principal enjeu et l'objectif principal de la politique culturelle, ce que confirme l'article premier du décret du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du ministre de la Culture et de la Communication qui, reprenant à un mot près les termes du décret fondateur de 1959, pose que « Le ministre de la culture et de la communication a pour mission de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France.¹ »

À cet égard, de quelle mise en œuvre de l'objectif de démocratisation culturelle la culture pour chacun est-elle le projet ? En tout état de cause, on a pu observer qu'après la controverse d'octobre-novembre 2010², dans une volonté d'apaisement et de clarification, le ministère a officiellement donné des gages quant à la cohérence et à la filiation de l'action menée au nom d'une « culture pour chacun » avec le projet de démocratisation :

« La « Culture pour chacun », ce n'est ni un succédané de la démocratisation culturelle, ni une nouvelle version du « Tout culturel » : elle ne se substitue pas à l'ambition de la « Culture pour tous » : bien au contraire, elle la nourrit, elle l'enrichit. Il faut constamment réaffirmer qu'elle ne remet nullement en cause les acquis de cinquante ans de politique culturelle, mais qu'elle apporte un complément, une étape nouvelle adaptée aux enjeux d'aujourd'hui.³ »

Cette notion d'adaptation est une constante des discours mais toujours mobilisée, semblerait-il, au nom et sur la base du même paradigme de la démocratisation :

« Parce que le monde change, parce les pratiques culturelles des Français évoluent, la démocratisation culturelle doit sans cesse être repensée et adaptée.⁴ »

Cela étant dit, le fait que le programme *Culture pour chacun* envisage que la « stratégie de démocratisation culturelle », qui sous-tend la politique engagée, se décline en objectifs qui sont dits « redéfini[r] dans sa globalité l'inclination du Ministère de la Culture et de la Communication dans ce champ⁵ » doit inviter à envisager selon quelles directions le ministère entend redéployer ses efforts en direction de la démocratisation culturelle ou à partir de celle-ci. Le discours qu'a prononcé par le ministre à l'occasion de l'ouverture du Forum national Culture 2011 énonce à partir de quelles problématiques, nouvelles ou récurrentes, se pose aujourd'hui la question de la démocratisation de l'accès à la culture :

« La démocratisation culturelle, c'est l'histoire de ce Ministère. [...] Mais les temps ont changé. Le besoin de culture est là, le désir individuel de culture est là, plus présent que jamais, mais ils ont évolué. [...] À travers ce forum, je souhaite répondre aux nouvelles réalités de la société française du début du XXI^e siècle : individualisation des pratiques culturelles ; inégalités d'accès persistantes, notamment dans les quartiers sensibles, dans le monde rural et péri-urbain ; fractures sociales et générationnelles et risque du « communautarisme culturel », pointés si fortement par les travaux de sociologues comme Louis Chauvel ou Eric Maurin ; visibilité croissante de la diversité de la société française, immense réservoir de talents et d'ouverture au monde. [...]

¹ Décret n° 2010-1454 du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du ministre de la Culture et de la Communication (Article 1)

² Le texte en cause, *Culture pour chacun*, parle bien de « dépasser la culture pour tous », mais au nom précisément d'une « culture partagée » ce qui, présenté ainsi, ne clarifie guère les choses.

³ Discours de Frédéric Mitterrand prononcé à l'occasion du Colloque de l'Association française d'échanges et d'initiatives, au Sénat, le 17/12/2010

⁴ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 04/02/11

⁵ CPC p.5

Cinquante ans durant, l'exigence constante de la démocratisation culturelle a bâti un socle à partir duquel il est possible aujourd'hui d'*inventer* de nouveaux horizons.¹ »

Dans la détermination du ministère à « rebattre les cartes et à faire bouger les lignes² » de l'action publique en matière culturelle, la réponse pourrait-on dire groupée à ce faisceau de défis à relever consiste à promouvoir cette « culture pour chacun ». Mais comment se profile ce nouvel horizon censé dépasser et prolonger dans le même mouvement l'exigence de démocratisation culturelle ?

Une démocratie culturelle participative

Culture *pour* chacun ou *de* chacun ?

Il est dans tous les cas un trait saillant de ce texte qui nous paraît constituer un nœud problématique eu égard à la démocratisation. En effet, dès lors que, tenant des groupes de population « exilés d'une culture officielle trop éloignée de *leurs modes d'existence* », il revendiquerait pour eux, au nom d'une « culture pour chacun », « le droit de considérer *leur propre culture* comme légitime et digne de reconnaissance³ », le programme *Culture pour chacun* peut être soupçonné – au moins autant que le modèle de « culture pour tous » contre lequel il se construit –, d'avaliser les inégalités plutôt que de chercher à y remédier, en confortant au fond « chacun » ou chaque groupe dans « sa » culture d'origine (origine géographique, socio-ethnographique, générationnelle), cela sous couvert d'une bienveillance à l'égard de la culture des dominés et d'un respect anthropologique affiché pour la diversité culturelle. Cette dénonciation de l'intimidation sociale au nom de caractères d'« exigence » et d'« excellence » culturelles qu'il n'y aurait pas lieu d'imposer à qui s'en trouve *de fait* éloigné par « son » mode d'existence – c'est-à-dire, au fond, de l'illégitimité qu'il y aurait précisément à exiger pour tous les attributs de la « culture légitime » – peut donc tout aussi bien passer non seulement pour une forme de condescendance de classe mais, plus gravement, pour une reconnaissance *de facto* de la structure des inégalités en la matière et une résignation à celle-ci. Une telle catégorie de critique a été développée notamment par Gérard Noiriel, selon lequel :

« La "culture pour chacun" a officiellement pour but de réhabiliter les cultures populaires méprisées par les "élites". [...] Prôner une "culture pour chacun", c'est encourager l'enfermement des groupes et des communautés dans "leur" culture originaire. [...] Sous prétexte de protéger le peuple contre la domination des "élites", cette nouvelle politique culturelle ne peut que priver les plus démunis des ressources leur permettant d'échapper à leur milieu d'origine [...]. Défendre la "culture de chacun" revient en effet à justifier le *statu quo*.⁴ »

De la même manière que la culture pour tous peut être, on l'a vu, démasquée comme culture « pour quelques-uns seulement » – et, en cela, accusée de subvertir le projet de démocratisation culturelle –, la culture pour chacun court elle aussi le soupçon, en tant que célébration bienveillante de la culture de tout un chacun et du « quant à soi », d'enterrer l'exigence de démocratisation avec l'arbitraire culturel auquel elle prétend s'attaquer⁵. En effet, si la « culture pour chacun » s'avère réversible avec la « culture de

¹ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 04/02/2011

² Frédéric Mitterrand, Discours cité du 19/01/2010

³ CPC, p.5-6

⁴ Gérard Noiriel, « Défendons autrement la culture pour tous ! », *Le Monde*, 06.01.2011

⁵ Là où, à l'inverse, Pierre Moinot disait en 1961 que « De cette rencontre [organisée par les maisons de la culture avec les œuvres] peut naître une familiarité, un choc, une passion, *une autre façon pour chacun d'envisager sa propre condition*. »

chacun», alors elle risque de signifier une démission et d'hypothéquer l'idéal d'une culture partagée visé par ailleurs par le ministère.

Dès lors la critique de l'arbitraire culturel universaliste et celle du jacobinisme des politiques de démocratisation menées jusqu'ici au nom « culture élitare pour tous¹ » au profit de la dignité et de la défense des identités culturelles de chacun réactive en les caricaturant les critiques « gauchistes » et le discours progressiste, émancipateur, libertaire qui, dès avant la fin des années soixante, ont fustigé la (fausse) démocratisation de la culture expérimentée par le jeune ministère des Affaires culturelles.² Ainsi, pour reprendre l'expression qu'associe Philippe Urfalino à la construction institutionnelle et intellectuelle du ministère des Affaires culturelles lorsque Malraux s'emparait de l'idéal de l'Éducation populaire, on pourrait parler d'une « OPA idéologique » à propos de qui, sous le slogan « culture pour chacun », jouerait le peuple et les franges précarisées de la population contre « l'élite », en reprenant à son compte le « progressisme culturel » dont la gauche pensait avoir le monopole³.

Nous relevons d'ailleurs une certaine divergence entre, d'une part, la manière dont le texte *Culture pour chacun* évoque cette « culture officielle » que ses caractères « d'exigence et d'excellence⁴ » attacheraient au processus dénoncé d'« intimidation sociale » et, d'autre part, les termes de la lettre de mission de Nicolas Sarkozy à Christine Albanel dans laquelle le Président faisait précisément valoir les vertus de l'élitisme républicain et revendiquait, lui, l'excellence pour tous en affirmant :

« Je veux l'égalité des chances pour tous.

C'est pour cela que je propose à la jeunesse des internats d'*excellence* [...] Et le plus important peut-être : le droit pour tous à une éducation d'*excellence*.

Parce que *l'élitisme républicain* a toujours fait davantage pour la promotion sociale que le nivellement et l'égalitarisme.

Parce qu'il n'y a pas plus grand mépris vis-à-vis d'une partie de la jeunesse que de la croire indigne des grandes œuvres de l'esprit, et de la culture la plus *exigeante*.

Je veux la culture pour chacun, parce la culture c'est la clé de l'égalité des chances.⁵ »

Culture partagée, appropriation collective de la culture

Que s'agit-il donc de partager, de « démocratiser » à la faveur d'une politique se réclamant de la « Culture pour chacun » ? Repartons de cette phrase du document éponyme :

« Construire la logique d'un ministère au champ ainsi élargi, c'est prétendre à ce que la culture soit perçue comme un outil politique de lien social à destination de chacun et non plus simplement comme une « culture élitare pour tous ». Il ne s'agit plus de « rendre populaire » mais bel et bien de faire accéder le populaire au rang des intérêts *culturels* de notre patrimoine et de la création française.⁶ »

Au-delà de la mise en scène d'une opposition qu'on a déjà pointée entre le « populaire » et l'« élitare », il faut semble-t-il comprendre ceci que développer une politique culturelle qui ambitionnerait de démocratiser au sens de vulgariser, mettre à la portée du peuple, « populariser » la culture revient toujours, au fond, à consacrer et légitimer

¹ CPC p. 7. L'expression est une allusion au « théâtre élitare pour tous » prôné par Antoine Vitez.

² Cela au sein d'un gouvernement au sein duquel il est de bon ton de vouloir « liquider l'héritage de mai 1968 » !

³ Nous paraphrasons ici le passage en question de *L'invention de la politique culturelle*, op. cit., p. 34

⁴ CPC p. 5

⁵ C'est nous qui soulignons.

⁶ CPC p. 7

« une certaine idée de la culture », précisément cette culture exigeante supposée éloignée des préoccupations du commun. C'est pourquoi, plutôt que s'employer à populariser la culture, travaillons à consacrer « le populaire¹ » comme culturel et culturellement légitime. Nous aurions ainsi comme une inversion de l'axiome déjà cité de Malraux, selon lequel « La culture est populaire par ceux qu'elle atteint, non du fait de sa nature. » Nous aurions également en retour un « glissement » dans la manière d'envisager l'objet et les fins d'une politique culturelle :

« Comprendre dans la « Culture pour chacun » son aspect le plus populaire invite à explorer les conditions d'une mutation des frontières du champ culturel, voire à prendre en compte une approche sociologique de la culture.² »

Non plus considérer les pratiques culturelles comme circonscrites au « domaine » de la culture mais, par leur potentialité à susciter de l'échange et du lien entre les individus et les groupes, comme intéressant l'ensemble des dimensions de la vie sociale. Au-delà d'une politique sectorielle, il s'agit donc de faire résolument de la politique culturelle « un outil politique de lien social » intégré à un projet global de société :

« Il s'agit-là [l'objectif d'une culture partagée] d'une politique au long terme qui doit agir pour faire de la culture une des réponses durables au contexte de crise, économique et sociale, que notre société connaît aujourd'hui.³ »

Cette dimension d'une vue à long terme se retrouve lorsqu'il est affirmé que « La culture doit être conçue non plus comme une dépense mais comme un investissement⁴ », tant d'ailleurs un « investissement collectif pour notre société et un ferment de la cohésion sociale » qu'un « investissement personnel et intime que chacun d'entre nous fait de la culture ». Or, à ce second niveau, l'« investissement » dont il est question semble bien recouvrir l'idée que chacun – « investi » du droit légitime à exercer et exprimer ses potentialités dans le domaine culturel – tende à « s'investir » dans des pratiques et, en cela, « investisse » l'espace social pour confronter son expérience intime avec les autres. Cette perspective semble exclure que la réhabilitation du « populaire » dont il est question s'apparente à une célébration béate et « populiste » des modes de consommation les plus répandus parmi la population en direction des « produits » culturels les moins exigeants et, statistiquement, les plus appréciés du plus grand nombre. En effet :

« C'est dans ce glissement de la consommation culturelle vers la pratique culturelle dans la diversité de ses formes, en incluant les cultures populaires, que l'on fera progresser la mixité sociale et qu'on luttera contre les antagonismes religieux ou communautaires.⁵ »

Il s'agirait donc moins de démocratiser la consommation de biens ou d'équipements culturels que de mettre la culture « en pratiques » ; autrement dit, il s'agirait moins d'élargir les publics que d'élargir et diversifier le cercle des « producteurs » de culture :

¹ Comment entendre, en quoi consiste ce que les auteurs appellent « le populaire » ? Sauf à le définir négativement comme ce qui n'entre pas dans les critères de la culture légitime ou dans les « formes courantes de la création et du patrimoine », il n'en est pas donné de définition ni d'exemple. Il est simplement question des « pratiques culturelles spontanées », des jeunes notamment. Il y a au moins trois sens à distinguer. « Populaire » recouvre à un premier niveau ce qui, de fait, « est répandu parmi le peuple. [Le substantif désigne un trait attribué culturellement au peuple comme formant un tout indifférencié] ». Il peut alors désigner ce « Qui a la faveur du peuple, de l'opinion publique; qui est connu, aimé, apprécié du plus grand nombre ». Dans un sens qui peut être péjoratif, est dit populaire ce « Qui est propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple et qui est inusité par les gens cultivés et la bourgeoisie » [« populaire » est alors synonyme de « vulgaire »] ; ce « Qui est accessible au peuple, destiné au peuple. » Dans un troisième sens, « populaire » désigne ce « Qui émane, qui procède du peuple », ce qui est fait par et pour le peuple. [Source : Portail lexical CNRTL du CNRS]

² CPC p.7

³ CPC p.5

⁴ CPC p.4

⁵ CPC p.7

« Démocratiser la culture ce n'est plus aujourd'hui simplement amener la culture aux populations mais les impliquer dans un *processus actif* d'appropriation et de création visant à l'émergence de ce rapport social.¹ »

En ce sens, la culture serait « populaire » en ceci qu'elle émane et procède du peuple². De fait, les mots-clés de cette conception de la démocratisation culturelle, « appropriation » et « création », l'accent mis sur la dimension « active » et participative rejoignent et réactivent la conception d'une « démocratie culturelle » qui a progressivement prévalu, à partir des années soixante-dix, sur la conception de la démocratisation de l'accès aux œuvres de la culture dite légitime. Le décret relatif à l'organisation du ministère de la Culture du 10 mai 1982 illustre parfaitement ce changement de perspective :

« Le ministère chargé de la Culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix (...) »³

Et, dans le texte déjà cité *L'impératif culturel* – dont la *Culture pour chacun* semble décidément inspiré par bien des aspects – est formulé ce même renversement de perspective consistant à « substituer à une stratégie de diffusion [...] une stratégie d'appropriation culturelle »⁴. Une appropriation encouragée, on l'a vu, par le soutien aux pratiques culturelles spontanées et la reconnaissance de la diversité des modes d'expression, mais aussi appuyée sur l'idée d'une sorte d'éclectisme à l'échelle collective des groupes sociaux :

« Car chaque groupe social est susceptible de s'approprier à sa façon, souvent oblique ou ironique, une partie des attitudes, des œuvres, des pratiques culturelles qui n'émanent pas de lui. La reconnaissance de cultures spécifiques facilite la constitution de passerelles entre elles et leur enrichissement mutuel. »

La référence à une démocratisation culturelle, conçue non plus comme système d'organisation de l'accès aux œuvres mais comme un *processus* horizontal, dynamique et intégrateur d'expérimentation et de création collectives est très sensible encore dans l'affirmation du ministre selon laquelle la « culture sociale » à favoriser « implique aujourd'hui une ouverture à une France multiculturelle qui existe et qui crée, « *in progress* », le patrimoine de demain »⁵. Le texte *Culture pour chacun* inscrit d'ailleurs à la rubrique « *Les plans à développer* », un plan significativement intitulé « Co-création et productions participatives », destiné à « mieux valoriser et encourager les protocoles de coproduction artistiques entre les artistes et la population », c'est à dire à favoriser cette hybridation des formes d'expression et de création qui bouscule les frontières habituelles entre professionnels et amateurs, entre initiés et profanes. Ce programme entérine le modèle d'une « société d'individus créateurs » et s'appuie de manière récurrente, dans les discours, sur les potentialités nouvelles que recèlent les technologies de l'information et de la communication. Le numérique, en tant que « levier historique d'une « culture pour chacun » »⁶, est en effet pensé comme le vecteur privilégié de cette « stratégie » visant à la création comme à l'appropriation par chacun de nouvelles formes d'expression artistique au profit d'une intelligence collective :

¹ CPC p.4

² Soit le sens 3 de « populaire » dégagé plus haut.

³ Décret n° 82-394 relatif à l'organisation du ministère de la Culture. 10 mai 1982. Article premier (extrait)

⁴ Renversement appuyé, notons-le, sur le renoncement au « mythe de la démocratisation [qui] consistait à croire à l'existence d'un public homogène réceptif à une culture elle-même universelle, et susceptible de s'élargir indéfiniment pour peu que les facilités matérielles de se « cultiver » lui fussent données ».

⁵ Discours de Frédéric Mitterrand prononcé à l'occasion du séminaire « Numérique : investir aujourd'hui pour la croissance de demain », le 10/09/2009

⁶ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 20/11/2009

« Le numérique, et les chances sans précédent d'échanges qu'il rend possible, joue un rôle essentiel [...]. Il est plutôt un démultiplicateur du désir de voir et de connaître, une invitation à la découverte. C'est pourquoi je suis persuadé que ce choix d'avenir sera porteur de développement culturel, mais aussi d'une autre forme de croissance, durable et partagée.¹ »

Bien entendu, cette conception disons ouverte et « libérale » a des conséquences concernant la manière d'envisager l'intervention publique et son périmètre, ce que revendique d'ailleurs le ministre lorsqu'il affirme :

« Mais cette « extension du domaine de la culture et de ses publics » est aussi, indissociablement, une « extension du domaine des acteurs de la culture », publics comme privés. Nous avons enfin compris que, pour s'adapter et s'adresser véritablement à chacun, et non pas indistinctement « à tous » – ou, comme trop souvent, à quelques-uns, toujours les mêmes –, la culture ne devait plus être seulement une « affaire d'Etat », une affaire de l'Etat, mais celle de chacun² »

Il s'agirait donc de « démocratiser » – au sens d'étendre et de libéraliser – la démocratisation culturelle elle-même, dans le sens d'une sorte de « démocratie culturelle participative » sollicitant non seulement « l'investissement personnel » de chacun mais celui de tous les partenaires intéressés à participer au développement culturel³.

Vers une logique de la demande en matière culturelle ?

Doit-on en conclure que, là où l'État revendiquait de prendre en charge la culture « pour tous », le souhait formulé ici que chacun devienne au fond acteur de la culture signifie, en même temps, une invitation à ce que chacun se prenne en charge sur le plan culturel ? Le modèle consistant, au motif du respect de l'initiative sociale et d'une reconnaissance de l'autonomie des individus, à « impliquer » les populations dans un processus actif de développement culturel a-t-il pour vocation de légitimer, d'accompagner, et de pallier une forme de retrait proportionnel de l'Etat ? La « culture pour chacun » ne signifierait-elle au fond que ceci que la culture, *in fine*, est « l'affaire de chacun »⁴ ?

La question est ouverte, mais il est clair que dès lors qu'on dit vouloir dépasser une stratégie de diffusion, par laquelle on se contenterait d'« amener la culture aux populations », on assume de remettre en question la politique de l'offre sur laquelle a prospéré l'intervention publique en matière culturelle – appuyée essentiellement sur le soutien public aux secteurs artistiques et une politique de la pierre en faveur des équipements culturels. De fait, la démocratisation de la culture a été essentiellement appréhendée selon un modèle égalitaire et redistributif qui met les pouvoirs publics au premier plan pour assurer l'aménagement culturel du territoire. Or, ainsi que le martèle Olivier Donnat dans un article au titre évocateur (et provocateur) qu'il signe « En finir (vraiment)

¹ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 19/01/2010

² Frédéric Mitterrand, Discours cité du 08/07/2010. Le ministre, dans d'autres discours, est plus explicite sur la dimension nécessairement « partagée » par tous du développement culturel comme ici : « Mais la culture n'est plus seulement aujourd'hui, et je m'en réjouis, une « affaire d'Etat », une affaire de l'Etat : elle est, par le mécénat privé notamment, l'affaire de tous et de chacun, des entreprises et bientôt des particuliers. », Discours de Frédéric Mitterrand prononcé à l'occasion de la présentation officielle du Trésor de Pouilly-sur-Meuse, le 16 février 2010.

³ En effet, « Le monde de l'entreprise et celui de la culture ont fondamentalement en commun le désir d'innovation et la prise de risques », Discours de Frédéric Mitterrand prononcé à l'occasion de la signature du protocole d'accord entre le MEDEF et le ministère de la Culture et de la Communication lors de la soirée ARTISSIMA, le 6 décembre 2011.

⁴ Position qui serait corollaire de celle selon laquelle chacun, finalement, serait renvoyé à « sa » culture d'origine (on a vu que c'est ainsi que nombre de critiques ont interprété la dénonciation de « l'intimidation sociale » et le respect ostensiblement affiché à l'égard de la culture des minorités).

avec la démocratisation culturelle », il apparaît que la relation offre/demande, en matière de pratiques culturelles, n'a rien de mécanique :

« les objectifs relatifs à l'offre culturelle (soutien à la création, mise en valeur du patrimoine, création d'équipements...) et ceux relatifs à la demande, qui ont été longtemps pensés comme les deux volets d'un seul et même projet, sont en réalité largement autonomes ; les uns et les autres sont également légitimes, mais la poursuite des premiers ne garantit en aucune façon la réalisation des seconds.¹ »

C'est pourquoi le développement supposé exclusif d'une politique de l'offre en matière culturelle concentre la plupart des critiques à l'endroit de la démocratisation, et l'auteur de plaider pour « un rééquilibrage de la politique culturelle en faveur de la demande ». De ce point de vue, le communiqué du Conseil de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008 est à cet égard sans ambiguïté :

« Depuis sa création en 1959, le développement du ministère chargé de la Culture s'est caractérisé par une expansion administrative et un primat de la politique de l'offre. Les incontestables succès de cette politique ne doivent néanmoins pas masquer ses insuffisances : déséquilibre persistant entre Paris et les régions, logique toujours plus affirmée de guichets et de projets ponctuels au détriment de la cohérence d'ensemble. Surtout, une politique essentiellement fondée sur la croissance de l'offre et sur la conviction que son élargissement suscitera presque naturellement celle des publics, montre aujourd'hui clairement ses limites, à travers les résultats encore insuffisants en matière de démocratisation culturelle.

[...] En ce sens, les politiques culturelles sont en partie en décalage avec les pratiques et les attentes exprimées par nos concitoyens.² »

De son côté, dans sa lettre de mission adressée à la ministre Christine Albanel, le Président de la République décrit le même raisonnement et indique la direction à suivre :

« Celle-ci [la démocratisation culturelle] a globalement échoué parce qu'elle ne s'est appuyée ni sur l'école, ni sur les médias, et que la politique culturelle s'est davantage attachée à augmenter l'offre qu'à élargir les publics. [...] »

« La démocratisation culturelle, c'est enfin veiller à ce que les aides publiques à la création favorisent une offre répondant aux attentes du public. »

Conformément à cette lecture stratégique, le ministère de la Culture devrait donc s'employer à réorienter son action non plus en fonction d'une idée qu'il se ferait, au nom de tous et « pour »³ tous de la culture mais, résolument, dans le sens des attentes du public, dont la prise en compte est répétée insuffisante. Ou, comme le formule Olivier Donnat, « mettre en œuvre une « vraie » politique de la demande pour sortir la politique de soutien à l'offre de l'impasse dans laquelle elle se trouve aujourd'hui ».

Qu'est-ce à dire ? La « culture pour chacun » se veut-elle la réponse à cet impératif de renouveler la « question des publics », l'expérimentation d'une logique de la demande qui fournirait le cadre à des propositions qui tiennent compte à la fois des nouvelles conditions d'accès à l'art et la culture liées au numérique, rassemblées sous l'expression de « culture à domicile », mais aussi de l'état des inégalités aujourd'hui dans la société française ?

¹ Olivier Donnat, « En finir (vraiment) avec la démocratisation culturelle », in Jean-Pierre Saez (dir.), *Culture & société, un lien à recomposer*, Toulouse, Éditions de l'attribut, 2008
[en ligne] <<http://owni.fr/2011/04/24/democratisation-culture/>>

² Communiqué du Conseil de modernisation des politiques publiques, 11 juin 2008 (pp. 96-99)
[en ligne] : <<http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/>>

³ « Pour », nous ne l'avons pas assez souligné, peut effectivement avoir un sens équivalent d'« à la place de » et induire, en cela, une forme de confiscation et de condescendance.

A priori, le ministère actuel n'a pas abandonné le paradigme de l'offre culturelle, même si l'accent est mis, de manière croissante, sur la « communication¹ » de telle manière que le public soit mis en position de pouvoir se l'approprier et d'y circuler librement, en fonction de sa demande et de ses envies :

« « La culture pour chacun », c'est aussi une carte des spectacles lisible où chacun peut trouver le chemin des genres et des artistes qu'il affectionne, que ce soit le théâtre classique ou plus novateur voire expérimental, le ballet et la danse contemporaine, le nouveau cirque, la musique savante ou populaire, ou encore le Slam [...]. Chacune de ces formes et tant d'autres, qui d'ailleurs ne dédaignent jamais de se métisser, doit être repérable, afin que le public lui-même fasse *son choix* et compose *à sa guise ses plaisirs et sa culture*.² »

Même la « grande politique numérique » proposée par le ministère l'est, semble-t-il, au nom d'un renouvellement de l'offre culturelle :

« Car le numérique doit être le nouveau vecteur de notre stratégie, le point central d'articulation de cette ligne brisée dont je parlais tout à l'heure. Il est à la fois le formidable instrument d'un développement exponentiel et véritablement sans précédent de l'offre culturelle, une chance unique et inouïe de nous rapprocher de ce que j'appelle la « culture pour chacun » – je ne dis pas « culture pour tous », car il ne s'agit pas d'un produit culturel uniforme, mais bien de nouveaux chemins pour atteindre chacun dans sa singularité, qu'elle soit philosophique, géographique, urbaine ou rurale.³ »

En même temps, cette citation le montre bien, l'esprit de la « Culture pour chacun » traduit une relative décomplexion à envisager la politique culturelle sous l'angle non seulement de la prise en compte des « attentes des publics » mais de la satisfaction de la demande. Et précisément, interpelle Olivier Donnat, « pourquoi ne pas admettre que la diversification des publics de la culture passe nécessairement par des actions soigneusement ciblées et pleinement assumées comme telles » ? De fait, nombre d'établissements culturels mettent aujourd'hui en œuvre les outils *marketing* au service de « stratégies » de conquête, de diversification et de fidélisation des publics (éventuellement déclinés en « publics-cible »), notamment par le développement de services de plus en plus personnalisés et, de manière croissante, « à distance », pour répondre à l'essor du phénomène et de la demande de « culture à domicile »⁴.

Mais dès lors, à quoi peut bien correspondre, au niveau national, une « politique » de la demande, voire de la satisfaction de la demande de chacun dans le domaine de la culture, sauf à encourager des phénomènes de consommation culturelle qui feraient courir le danger, qu'évoque par ailleurs le ministre, d'une « éclipse du citoyen formé et éduqué à l'art par la figure du consommateur⁵ », et à renforcer l'individualisation des pratiques ? C'est pourtant nettement dans ce sens que va le Rapport, remis au ministre par Élise Longuet⁶ en mars 2010, en faveur de l'accès de chacun à la culture⁷, lequel pro-

¹ « Aujourd'hui, plus que jamais avec Internet, la Culture et la Communication sont donc véritablement réunies et reliées par un lien désormais indissociable », Frédéric Mitterrand, Discours cité du 19/01/2010

² *Ibid.*, C'est nous qui soulignons.

³ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 20/11/09. C'est nous qui soulignons.

⁴ Concernant cet aspect et, plus généralement, la déclinaison de la « culture pour chacun » sur le terrain des bibliothèques, voir Claude Poissenot, « L'audace de la « culture pour chacun » : propositions Mitterrand sur la BPI et la BNF », et « Les bibliothèques avant-garde de la « culture pour chacun » ? » [en ligne] <<http://penserlanouvellebib.free.fr>>

⁵ Frédéric Mitterrand, Discours cité du 04/02/11

⁶ Directrice des relations extérieures de Fimalac et administrateur de la Fondation Culture & Diversité.

⁷ Elise Longuet, *Culture pour chacun. Étude et propositions d'actions en faveur de l'accès de chacun à la culture, et principalement de trois populations qui en sont éloignées, les jeunes, les habitants des banlieues défavorisées, et les habitants de l'espace rural*. Rapport remis à M. Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, 15 mars 2010

pose pour l'essentiel un ensemble de mesures pour faciliter l'achat de produits culturels, au moyen notamment de cartes et de chèques culture¹.

De son côté, Olivier Donnat engage plutôt la politique culturelle à se donner les moyens de « produire un *service public* de « culture à domicile » en direction du plus grand nombre », et ce pour renouer avec ses missions touchant à l'élargissement de la demande. Cet objectif ambitieux – dont il souligne qu'il n'exigera pas moins d'engagement et de volontarisme que l'aménagement culturel du territoire dont, au nom d'une culture pour tous, a profité le pays – recoupe une des dimensions du programme *Culture pour chacun*, lequel souhaite résolument investir le numérique et les écrans dans la « stratégie » consistant à mieux toucher chacun dans sa singularité. Or, le ministre l'a indiqué :

« Le numérique est ce que les Grecs appelaient un *pharmakon*, à la fois un poison et un remède, selon la manière dont le pharmacien ou le médecin s'en servent. Mal employé, il peut devenir la décharge d'une sous-culture pour tous et, en un sens donc, pour personne ; mais bien utilisé, il peut au contraire devenir le levier historique d'une « culture pour chacun ». ² »

L'ère numérique ouvre pour la politique culturelle un nouveau champ d'intervention considérable, mais quelle forme va prendre le programme *Culture pour chacun* sur ce terrain ? Quel investissement le ministère va-t-il faire du numérique pour, d'un côté, fournir une alternative à une « sous-culture » qui ne conviendrait à personne en propre et proposer une offre numérique ambitieuse, de qualité ; de l'autre, s'adresser à chacun en encourageant autre chose qu'une logique de cumul profitant aux mêmes ?

Il ne nous est pas possible de dire à l'heure actuelle si la « culture pour chacun » telle qu'elle est présentée ni les formes sous lesquelles elle commence à se traduire sont, sur le plan du numérique comme sur les autres (l'éducation artistique et culturelle, l'accompagnement des équipements culturels dans des politiques de développement des publics), propres à relever ce défi d'un service *public* de la culture « pour chacun ».

¹ Création d'une carte culture nationale et d'un chèque cadeau culture pour les jeunes.

² Frédéric Mitterrand, Discours cité du 20/11/2009

Conclusion

Au terme de notre parcours à travers l'ensemble des textes, documents et discours que nous avons sélectionnés et commentés s'impose le constat d'un paradoxe. En effet, tout se passe comme si la « culture pour tous » n'était jamais aussi explicitement et directement convoquée, formulée, que pour lui opposer, justement la « culture pour chacun ». On fait ainsi jouer la première formule comme un repoussoir, tandis que dans les discours « classiques » sur la démocratisation, la formule « culture pour tous » semble tellement aller de soi qu'elle n'est que rarement employée comme telle. C'est ce qui fait le caractère qu'on a dit polémique de la « culture pour chacun », quasi systématiquement référée en effet, dans les discours, à l'idée d'un dépassement ou d'une substitution relativement à la « culture pour tous » à l'aune de laquelle elle se définit et se positionne tout à la fois. De l'autre côté, si la « culture pour tous », comme idéal fondateur et idée régulatrice¹, nous semble bien commander et résumer à la fois le mouvement historique de démocratisation de la culture enraciné dans les idées de la Révolution, elle nous paraît souffrir, comme formule, d'être sous-entendue : elle est au fond bien davantage subliminale que littérale, ce que révèle d'ailleurs la polémique récente, à l'occasion de laquelle les détracteurs de la formule « culture pour chacun » étaient pour certains parfois en peine de formuler – littéralement « mettre en formule » de manière ramassée – ce au nom de quoi, ou en fidélité à quoi ils dénonçaient la formule nouvellement promue par le ministère de la Culture. Quant à l'« irruption » supposée de la formule « culture pour chacun », on a pu observer que celle-ci n'était pas une innovation sémantique à proprement parler, mais que sa récente et soudaine promotion comme « étendard » de la vision politique nouvelle revendiquée par le ministère et comme *leitmotiv* des discours du ministre de la Culture, réactivait certes une sorte de querelle sémantique et idéologique à bien des égards datée, mais n'en interrogeait pas moins sur la teneur de cette évolution dont, à la lecture des principaux textes et discours émanant du ministère, nous avons tenté de suivre les lignes sinueuses.

Notre travail de défrichage des positions et des conceptions associées à la Culture pour chacun appellerait, en complément, une étude suivie des mesures et des dispositifs précisément engagés au nom de cette politique. Mais on a déjà pu constater toute l'ambivalence de ce « nouvel axe structurant » de la politique culturelle. Eu égard à ce dont il hérite, et d'abord au paradigme de la démocratisation, auquel il ne paraît pas renoncer si l'on considère ceci que les politiques menées au nom d'une culture pour tous sont précisément critiquées pour n'avoir pas contribué à élargir et diversifier les publics. La démocratisation culturelle est plutôt relancée sur des bases nouvelles, dans le sens d'une volonté affichée d'« adapter » un principe retenu comme structurant pour l'action politique à la prise en compte de nouveaux modèles sociaux ou, pour reprendre la formule du ministre Renaud Donnedieu de Vabres, « passer de l'utopie fondatrice de " la culture pour tous " au projet concret de " la culture pour chacun " ² ». Or, pour penser et mettre en œuvre ce dépassement revendiqué nécessaire, la Culture pour chacun s'appuie sur une grille de lecture composite quant à l'histoire de la démocratisation culturelle et des différentes formes qu'elle a pu revêtir depuis la création du ministère des Affaires culturelles. Si ses promoteurs souscrivent volontiers à l'idée d'un « échec » de la démo-

¹ On entend par là une idée ou un principe qui, bien qu'il ne trouve pas de répondant direct dans l'expérience réelle, ne laisse pas néanmoins de commander – à titre d'exigence – l'organisation du réel et l'action. De ce point de vue, que la démocratisation culturelle ne soit pas advenue comme telle ne signifie pas pour autant qu'elle soit infirmée au niveau des principes (quoique d'aucuns rejettent aujourd'hui le présupposé égalitariste qui lui est inhérent) et, partant, disqualifiée *a posteriori* comme « mythe », fût-il reconnu comme fondateur.

²

cratisation culturelle, c'est semble-t-il au nom de diagnostics et de critiques formulés depuis parfois longtemps et déjà assez largement « digérés ». Ainsi, il est frappant que dans son ambition de s'adresser à chacun en propre, et dans sa singularité la Culture pour chacun, contrairement à ce à quoi on aurait pu s'attendre, ne paraît pas tant se fonder sur la reconnaissance d'une extinction des normes de la culture légitime que traduirait l'éclectisme culturel que, à l'inverse, sur l'idée qu'on aurait cru datée et réactivée ici d'un arbitraire culturel toujours générateur d'« intimidation sociale » contre lequel la « culture pour chacun » – opposée à une « culture pour les mêmes » – se veut justement un instrument politique de lutte. Or, si la violence symbolique n'a pas dit son dernier mot dans le champ culturel, loin s'en faut¹, et s'il reste des progrès à accomplir, au niveau des établissements culturels, en direction de l'accueil des publics les plus susceptibles de céder à l'« intimidation », on doit insister sur le fait que beaucoup a déjà été fait dans ce domaine et que, généralement, la désacralisation du rapport à la culture et la « délégitimation » de la culture savante ont déjà été largement amorcées par les modèles économiques et sociaux prédominants. De ce point de vue, l'anathème jeté sur l'idéal d'une « culture élitare pour tous » court le risque, sous couvert d'un respect anthropologique affiché pour les modes de vie et d'expression « populaires » associé à une reconnaissance de la dignité culturelle des « cultures urbaines » développées par les franges les plus précarisées de la population – celles, justement, exclues de la culture pour tous – d'entériner les inégalités culturelles auxquelles la Culture pour chacun prétend précisément (enfin) s'attaquer.

Ainsi l'éclectisme culturel est beaucoup moins le présupposé théorique de la Culture pour chacun que le modèle qu'elle se propose d'accompagner, sinon de favoriser, par le développement d'une offre culturelle numérique notamment. Quant à l'individualisme contemporain, on a vu que la Culture pour chacun y fait largement droit dans sa vocation à épouser les trajectoires singulières de chacun dans l'univers culturel comme les nouveaux modes de « consommation » des produits culturels – dont la « culture à domicile² » est l'une des formes les plus prégnantes –, voire à satisfaire la demande individuelle en matière de culture. Quitte à surévaluer d'ailleurs, derrière la reconnaissance de la souveraineté de chacun dans l'expression de ses préférences culturelles, l'autonomie des individus sur le plan de leurs « choix » culturels, largement conditionnés par les médias, la publicité et l'effet de mimétisme culturel en un sens démultiplié par les réseaux sociaux. De ce point de vue, le programme Culture pour chacun a le mérite de poser de front la relation culture/lien social et d'envisager dans cette perspective les voies d'une « mutation du champ culturel » qui, intégrant pleinement la diversité des registres et des manières de se rapporter à la culture, soient propres à favoriser la mixité et la cohésion sociales. Il s'agit d'encourager ce qu'on a appelé une démocratie culturelle participative, dans la mesure où la problématique de rendre les œuvres accessibles au plus grand nombre cède le pas devant l'idée de favoriser un processus individuel et collectif d'appropriation et d'« investissement » de la culture – changement de perspective dont on a souligné qu'il n'était pas nouveau. À condition d'amener chacun à se sentir en position, non seulement légitimé et impliqué mais outillé, formé, disposé pour investir ce nouveau champ et s'approprier la culture comme « son » affaire. On ne peut en effet faire reposer cette appropriation de la culture, qui ne va pas de soi, sur une libre spontanéité et un désir de culture que l'on supposerait aux individus. La nécessité d'une éducation artistique et culturelle, le développement des ressources propres à accompagner chacun dans la maîtrise des flux d'images, de sons et de textes comme la question des

¹ Nous renvoyons une fois encore au livre de Philippe Coulangeon, *Les métamorphoses de la distinction*, *op. cit.*

² Laquelle remet partiellement en cause ceci que les expériences et les pratiques culturelles sont aussi toujours des activités sociales, autant une relation aux œuvres qu'une relation aux autres qui s'inscrit bien souvent dans des cercles et des rythmes de sociabilité qui médient l'épanouissement individuel et donnent lieu à un plaisir « partagé ». Le ministre dit justement vouloir œuvrer au partage des expériences culturelles en accompagnant la formation de « communautés de goût » sur Internet.

conditions de production du désir de culture se posent en effet avec d'autant plus d'acuité que l'on prétend aider chacun à exprimer ses préférences culturelles en connaissance de cause

Il reste enfin une tension, à notre sens irréductible quoique stimulante, entre l'idéal mis en avant d'une « culture sociale », partagée, ouvrant la possibilité d'un rapport au monde en commun et, d'autre part, une insistance constante sur la culture comme domaine réservé de l'intime et investissement personnel de chacun. Cette tension n'a pas été levée mais plutôt redoublée par le changement d'intitulé du Forum national Culture de février 2011, tenu sous la bannière « Culture pour chacun, culture pour tous, culture partagée ». Reformulation qui, on l'a dit, ne peut que nous laisser perplexe, tout comme l'apparente disparition de la formule « culture pour chacun » dans les discours du ministre. On voit donc encore mal à quel degré ni sous quelle forme le ministère de la Culture entend s'engager pour empêcher que l'objectif, légitime en soi, d'une « culture pour chacun » ne se révèle favoriser, au fond, une culture pour soi et une culture « de » chacun – « démission culturelle » qui abandonnerait chacun à « son » destin culturel, dont les forces du marché s'emploieraient d'ailleurs à tracer les grandes lignes et, ce faisant, nous rapprocheraient pour le coup de l'horizon d'une « sous-culture pour tous ». La « culture pour chacun » comme formule (et comme concept ?) a d'ailleurs déjà trouvé sa déclinaison sur le terrain publicitaire, puisqu'une célèbre marque de soda affiche depuis peu le slogan : « Chez Coca-Cola, nous ne cherchons pas à faire une boisson pour tous, mais une boisson pour chacun »...

Sources

Pour la période 1981-2002 : textes rassemblés et présentés par Philippe Poirrier dans son recueil *Les politiques culturelles en France* (2002)

Pour la période 2002-2011 :

- Collection des discours publics : <http://www.vie-publique.fr/discours/>
- 2002-2007 : Espace « Archives » du site du Ministère de la Culture
<http://www.culture.gouv.fr/culture/min/index-archives.htm>
- 2007-2011 : « Espace Presse » du site du Ministère de la Culture
<http://www.culture.gouv.fr/mcc/Espace-Pressé>
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Espace-Pressé/>

Bibliographie

• Documents officiels :

Décret n° 2010-1454 du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000023137593&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Département des études, de la prospective et des statistiques, *Culture et Médias 2030 : Prospective de politiques culturelles*, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, La Documentation Française, 2011

DONNAT, Olivier [sous la dir. de], Département des études, de la prospective et des statistiques, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique. Enquête 2008*, Paris, La Découverte/Ministère de la Culture et de la Communication, 2009

<http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/index.php>

LACLOCHE, Francis et PFISTER, Guillaume : *Culture pour chacun. Programme d'actions et perspectives*, Note adressée au Ministre de la Culture et de la Communication, 13 novembre 2010

<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49062>

LONGUET, Elise : *Culture pour chacun. Étude et propositions d'actions en faveur de l'accès de chacun à la culture, et principalement de trois populations qui en sont éloignées, les jeunes, les habitants des banlieues défavorisées, et les habitants de l'espace rural*, Rapport remis à M. Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, 15 mars 2010

<http://ddata.over-blog.com/xxxxyy/3/94/59/36/Rapport-Elise-Longuet---Culture-pour-chacun---Etude-et-prop.pdf>

MITTERRAND, Frédéric : Note adressée par le Ministre de la Culture et de la Communication à l'attention des Préfets de Région et des Directions régionales des affaires culturelles, 2 novembre 2010

<http://ddata.over-blog.com/xxxxyy/3/94/59/36/Note-aux-DRAC.pdf>

RIGAUD, Jacques : *Pour une refondation de la politique culturelle*, Paris, La Documentation française, 1996

SARKOZY, Nicolas : Lettre de mission de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, adressée à Mme Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la communication, le 1^{er} août 2007

<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-lettre2mission07.htm>

Dossier de presse (29 septembre 2010) de présentation du budget 2011 du Ministère de la Culture et de la Communication

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Espace-Presses/Dossiers-de-presse/Budget-2011-du-ministere-de-la-Culture-et-de-la-Communication>

▪ **Manuels et dictionnaires :**

DELPORTE, Christian, MOLLIER Jean-Yves, et SIRINELLI Jean-François (sous la dir. de): *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, PUF, coll. Quadrige, 2010

POIRRIER, Philippe (sous la dir. de), *Politiques et pratiques de la culture*, Paris, La Documentation Française, 2010

SAEZ, Guy (sous la dir. de), *Institutions et vie culturelles*, Paris, La Documentation Française, 2003

WARESQUIEL, Emmanuel de (sous la dir. de): *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS, 2001

▪ **Numéros spéciaux de périodiques :**

« Avignon en scène(s), Dossier : “Droite/gauche : Quelle politique culturelle ?” », *La Terrasse*, (hors-série) juillet 2011
[en ligne] http://www.journal-laterrasse.fr/pdf/terrasse_avignon_2011.pdf

« Culture, État et marché », *Cahiers français*, n°312, Paris, La Documentation Française, 2003

« Démocratisation culturelle, l'intervention publique en débat », *Problèmes politiques et sociaux*, n°947, avril 2008, Paris, La Documentation Française, 2008

« Fin(s) de la politique culturelle ? », *La pensée de midi*, n°6, octobre 2005, Arles, Actes Sud, 2005

« Les politiques culturelles », *Cahiers français*, n°348, Paris, La Documentation Française, janvier-février 2009

▪ **Synthèses, recueils, anthologies :**

DUBOIS, Vincent : *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999

CAUNE, Jean : *La culture en action. De Vilar à Lang : le sens perdu*, Grenoble, PUG, 1999

GENTIL, Geneviève, GIRARD, Augustin, RIOUX, Jean-Pierre, et SIRINELLI, Jean-François (sous la dir. de), *Les Affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel. 1971-1973*, Paris, La Documentation Française, 1995

GENTIL, Geneviève, et POIRRIER, Philippe (textes réunis et présentés par): *La politique culturelle en débat. Anthologie 1955-2005*, Paris, La Documentation Française, 2006

GREFFE, Xavier, et PFLIEGER, Sylvie, *La politique culturelle en France*, Paris, La Documentation Française, 2009

KNEUBÜHLER, Michel : *Pour tous! 1789-2009, démocratiser l'accès à la culture*, Genouilleux, La Passe du vent, 2009

MOSSUZ-LAVAU, Janine (sous la dir.) : *André Malraux. La politique, la culture. Discours, articles, entretiens (1925-1975)*, Paris, Gallimard, 1996

POIRRIER, Philippe : *L'État et la culture en France au XXe siècle*, Paris, Lgf, 2009

POIRRIER, Philippe (textes rassemblés et présentés par) : *Les politiques culturelles en France*, Paris, La Documentation Française, Coll. Retour aux textes, 2002

URFALINO, Philippe : *L'invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette, 2004

(Collectif) *La noblesse du monde. 1959-2009 : la politique culturelle en question(s)*, Genouilleux, La Passe du vent, 2009

▪ **Essais :**

BENHAMOU, Françoise : *Les dérèglements de l'exception culturelle, plaidoyer pour une perspective européenne*, Paris, Seuil, 2006

CAUNE, Jean : *La démocratisation culturelle. Une médiation à bout de souffle*, Grenoble, PUG, 2006

—, *Culture et communication, convergences théoriques et lieux de médiation*, Grenoble, PUG, 2006 [1ère éd. 1995]

GRAZIANI, Serge : *La communication culturelle de l'Etat*, Paris PUF, 2000

GUITART, Cécil (sous la dir. de) : *La bataille de l'imaginaire*, Toulouse, Éditions de l'attribut, 2009

LASCH, Christopher : *Culture de masse ou culture populaire ?*, Castelnau-le-Lez, 2001

SAEZ, Jean-Pierre (sous la dir. de) : *Culture & société, un lien à recomposer*, Toulouse, Éditions de l'attribut, 2008

SAVIDAN, Patrick : *Repenser l'égalité des chances*, Paris, Grasset, 2007

WALLACH, Jean-Claude : *La culture, pour qui ? Essai sur les limites de la démocratisation culturelle*, Toulouse, Éditions de l'attribut, 2006

▪ **Sociologie des pratiques culturelles :**

BOURDIEU, Pierre : *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979

COULANGEON, Philippe, *Les métamorphoses de la distinction. Inégalités culturelles dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Grasset, 2011

—, *Sociologie des pratiques culturelles*, Paris, La Découverte, [rééd.] 2010

DONNAT, Olivier : *Les Français face à la culture. De l'exclusion à l'éclectisme*, Paris, La Découverte, 1994

ETHIS Emmanuel, et PEDLER Emmanuel : « La légitimité culturelle en questions », dans LAHIRE, Bernard (sous la dir. de), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu*, Paris, La Découverte, 1999

LAHIRE, Bernard : *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte (2004)

▪ **Articles :**

ABIRACHED, Robert : « Ministère Lang », in WARESQUIEL, Emmanuel de (dir.) : *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS, 2001

DONNAT, Olivier : « La démocratisation à l'heure des bilans : le cas de la France », in BELLAVANCE Guy (dir.), *Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle ? Deux logiques d'action publique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université de Laval, 2000
—, « La question de la démocratisation dans la politique culturelle », *Modern & Contemporary France*, n° 11-1, February 2003
—, « En finir (vraiment) avec la démocratisation culturelle », in SAEZ Jean-Pierre (dir.), *Culture & société, un lien à recomposer*, Toulouse, Éditions de l'attribut, 2008
[en ligne] <http://owni.fr/2011/04/24/democratisation-culture/>

DUBOIS, Vincent : « La statistique culturelle au ministère de la culture, de la croyance à la mauvaise conscience », in DONNAT Olivier et TOLLILA Paul (dir.), *Les publics de la culture*, Presses de Science Po, 2003
—, et URFALINO, Pierre : « L'épopée culturelle en sédiments », in *Culture publique. 1 : L'imagination au pouvoir*, Paris, Sens&Tonka, 2004

HEINICH, Nathalie : « Puissance de la modération », *Le Débat*, n°164, mars-avril 2011

POIRRIER, Philippe : « Débats sur le ministère de la culture. 1987-1993 », in WINOCK Michel et JULLIARD Jacques (dir.), *Dictionnaire des intellectuels français*, Paris, Seuil, 1996
—, « Continuité culturelle », in WARESQUIEL, Emmanuel de (dir.) : *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS, 2001
—, articles « Culture » et « Politique(s) culturelle(s) », in Vincent DUCLERT et Christophe PROCHASSON (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002
—, « Démocratie et culture. L'évolution du référentiel des politiques culturelles en France, 1959-2004 », in BLETON-RUGET, Annie, et SYLVESTRE, Jean-Pierre (dir.), *La démocratie comme patrimoine et comme projet*, Dijon, EUD, 2006
[en ligne] <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/32/32/PDF/2006.pdf>

SAEZ, Guy : « Le socialisme et la culture », *Recherches socialistes*, 2005, n°31-32
—, « Démocratisation », in WARESQUIEL, Emmanuel de (dir.) : *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS, 2001

URFALINO, Pierre : « Après Lang et Malraux : une autre politique culturelle est-elle possible ? », *Esprit*, mai 2004

WALLACH, Jean-Claude : « La "culture pour chacun" : nouveau paradigme ou chant du cygne ? », *La Scène*, n° 59, hiver 2010-2011

WALLON, Emmanuel : « Élitisme et culture de masse », in WARESQUIEL, Emmanuel de (dir.) : *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, La-rousse-CNRS, 2001

—, « La démocratisation culturelle, un horizon d'action », in Les politiques culturelles, Numéro des "Cahiers français", n°348, Paris, La Documentation Française, janvier-février 2009

Table des annexes

WEBOGRAPHIE.....	86
-------------------------	-----------

Webographie

La « culture pour chacun » dans les médias : articles de presse et billets de blogues classés par ordre chronologique de parution ou de mise en ligne.

POMPOUGNAC Jean-Claude, « La culture pour chacun » ?, 14.09.2010
<http://cite.over-blog.com/article-la-culture-pour-chacun-57059314.html>

HENRY Philippe, « La culture pour chacun : une approche tout à la fois large et étriquée de la culture... », octobre 2010
<http://www.artfactories.net/Point-de-vue-3-La-culture-pour>

HERZBERG Nathaniel, « Le ministère pose le cadre de sa nouvelle doctrine : la “culture pour chacun” », *Le Monde*, 5.11.2010 [première mention de la note au ministre *Culture pour chacun*]
http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=1139618&clef=ARC-TRK-D_01 (accès abonné)

POMPOUGNAC Jean-Claude, « La culture pour tout un chacun : note au ministre », 05.11.2010 [l’auteur fournit, le premier, un lien vers le texte intégral de la note]
<http://cite.over-blog.com/article-la-culture-pour-tout-un-chacun-note-au-ministre-60345418.html>

BENHAMOU Françoise, « Pour Frédéric Mitterrand, le problème de la culture c'est la culture », 10.11.2010
<http://blogs.rue89.com/en-pleine-culture/2010/11/10/pour-frederic-mitterrand-le-probleme-de-la-culture-cest-la-culture-1749>

CONROD Daniel, « Le glas de la “culture pour tous” », *Télérama* n° 3174, 11.11.2010 [Il y est, là aussi, proposé de lire la note au ministre « en intégralité et en exclusivité »]
<http://www.telerama.fr/scenes/le-glas-de-la-culture-pour-tous,62274.php>

DESCHAMPS François, « La «culture pour chacun», ou comment lutter contre "l'intimidation sociale"? », Edito de la Lettre d'information du réseau Culture, n° 278, 11.11.2010
http://www.territorial.fr/TPL_CODE/TPL_NWL_ART_FICHE/PAR_TPL_IDENTIFIA NT/49608/863-la-lettre-des-professionnels-du-secteur-culturel-des-collectivites-territoriales.htm

CARASSO Jean-Gabriel, « Culture pour chacun... culture pour personne ? », 13.11.2010 [fournit lui aussi une version de la note au ministre]
<http://www.loizorare.com/article-culture-pour-chacun-culture-pour-personne-60895287.html>

HAYOT Alain, « Le populisme au service du marché », *L'Humanité*, 03.12.2010
http://www.humanite.fr/02_12_2010-la-%c2%ab-culture-pour-chacun-%c2%bb-ou-le-populisme-au-service-du-march%c3%a9-459139

POMPOUGNAC Jean-Claude, « Culture pour chacun : les DRAC au rapport ! », 05.12.2010 [l'auteur fournit le texte de la adressée par le ministre le 2.11.2010 aux Préfets de Région et aux DRAC au sujet de la Directive nationale d'orientation 2011-2013]
<http://cite.over-blog.com/article-culture-pour-chacun-les-drac-au-rapport-62404034.html>

VINCENT Jean-Pierre, « Défense de l'art pour tous », *Le Monde*, 19.12.2010
http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=1143756&clef=ARC-TRK-NC_01 (accès abonnés)

NOIRIEL Gérard, « Défendons autrement la culture pour tous ! », *Le Monde*, 06.01.2011
http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=1144957&clef=ARC-TRK-D_0_1(accès abonnés)

Mis en ligne par Claude Poissenot sur le site Penser la nouvelle bibliothèque :
<http://penserlanouvellebib.free.fr/spip.php?article62>

NOIRIEL Gérard, « Exit la "culture pour chacun" ? », 23.01.2011
<http://noiriel.over-blog.com/article-exit-la-culture-pour-chacun-65613014.html>

ROBERT Sylvie, « Culture pour chacun, culture pour personne ! », 01.02.2011
<http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/010211/culture-pour-chacun-culture-pour-personne>

MADALA Philippe, « Culture pour tous, pour chacun, partagée... », 14.02.2011
[Bilan des débats hiver 2010-2011, qui fournit de nombreux liens vers documents et articles qui ont nourri ce débat]
<http://www.ladanse.eu/spip.php?article656#synavi>

SAINT-DO (de) Valérie, « Élise Longuet : "culture pour chacun"... au bénéfice du privé », *Mediapart.fr*, 06.03.2011
<http://blogs.mediapart.fr/blog/valdo/060311/elise-longuet-culture-pour-chacun-au-benefice-du-prive>

CONROD Daniel, « Une politique culturelle ambitieuse est-elle encore possible? », *Télérama*, n° 3191, 17.03.2011
<http://www.telarama.fr/scenes/une-politique-culturelle-ambitieuse-est-elle-encore-possible,66556.php>

CLÉMENT Jérôme, « Placer la culture au cœur du projet politique », *Télérama*, n° 3191, 17.03.2011
<http://www.telarama.fr/scenes/placer-la-culture-au-coeur-du-projet-politique-par-gerome-clement,66827.php>

WEBER Anita, « Culture pour chacun » : culture du chacun chez soi, culture du chacun pour soi ?, *Diasporiques*, n° 13, mars 2011
http://www.diasporiques.org/Diaspo_13_Weber.pdf

STREIFF Gérard, « Culture pour chacun, culture pour tous », La Revue du Projet, avril 2011

<http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-projet/article/120411/culture-pour-chacun-culture-pour-tous-par-gerard-stre>

(blog) Canard-aux-figues, « Culture pour chacun pour soi (1) - l'évolution de l'action culturelle d'État », 07.04.2011

<http://canard-aux-figues.blogspot.com/2011/04/culture-pour-chacun-pour-soi-une.html>

-, « Culture pour chacun pour soi (2) - comment on a élaboré la "doctrine" », 15.04.2011

<http://canard-aux-figues.blogspot.com/2011/04/culture-pour-chacun-pour-soi-2-mais-dou.html>

DE BAECQUE Antoine et TESTARD Pierre (interview), « "Mme de La Fayette remplacée par quoi, par qui? Par Titeuf ?" La difficile démocratisation de la culture », 20.04.2011

<http://www.nonfiction.fr/article-4525-mme-de-la-fayette-replacee-par-quoi-par-qui-par-titeuf-la-difficile-democratisation-de-la-culture.htm>

TESTARD Pierre (blog) Nonfiction.fr, « La culture pour chacun ou l'histoire d'un cafouillage », 04.05.2011

<http://www.nonfiction.fr/article-4580-la-culture-pour-chacun-ou-l-histoire-dun-cafouillage.htm>

NOIRIEL Gérard, « Les contradictions de la démocratisation de la culture », 07.05.2011

<http://culture.pcf.fr/9490>

DESCHAMPS François, « Culture pour tous : une utopie à poursuivre », *La Lettre du Cadre Territorial*, n°425, 1.07.2011

http://www.lettreducadre.fr/PAR_TPL_IDENTIFIANT/17508/TPL_CODE/TPL_REV_ART-SEC_FICHE/PAG_TITLE/Culture+pour+tous+%3A+une+utopie+%E0+poursuivre/2104-fiche-article-de-revue.htm

STIEGLER Bernard, « Contribution contre consommation » (entretien), *La Terrasse*, Hors-série Avignon en scène(s), juillet 2011

http://www.journal-laterrasse.fr/avignon/article_desc.php?men=9&id_art=84

« Cultures en débat » (1) : la politique culturelle selon Emmanuel Wallon

http://www.nonfiction.fr/article-5315-p4-cultures-en-debat_1_la-politique-culturelle-selon-emmanuel-wallon.htm

